T. XXV — N° 1 25 Novembre 1933

La Vie Intellectuelle

REVUE BIMENSUELLE

QUESTIONS RELIGIEUSES

CHRISTIANUS. « *Je crois à la sainte Église...* »

★★★ *La cabale contre le Pape.*

Elle sévit à propos du concordat allemand. Christianus s'y oppose en théologien. Mais s'il y faut des arguments plus directs, en voici. — Un pamphlet? dira-t-on. — Il faut bien parler aux gens un langage qu'ils entendent.

Dr KURT TÜRMER. *Le Cardinal Faulhaber.*

Une grande voix qu'on souhaiterait encore entendre.

H.-M. MARÉCHAL, O.P. *Jésus d'après le Juif errant.*

Le Juif errant sait de belles histoires sur Jésus ; mais elles sont pour des oreilles averties.

DOCUMENTS

Allocution du Cardinal Bertram.

A travers les revues : l'Argent.

Billet de Christianus

« Je crois à la Sainte Église... »

Il est des polémiques où il faut quelquefois entrer, — l'attaque appelle une défense, — et nous disons plus loin ce que nous pensons de l'offensive menée contre le Vatican à l'occasion, ou plutôt sous le prétexte, du concordat avec l'Allemagne.

Mais nous avons trop le sentiment que dans cette discussion, où nous n'avions pas l'initiative, l'essentiel est omis, pour ne pas essayer de le rétablir ici brièvement.

On envisage souvent l'Église, — les chrétiens quelquefois comme les autres, — sous l'angle de la politique, comme une puissance entre des puissances, une force qui compose avec des forces de même niveau, et l'on parle alors de son influence, de ses alliances, de ses ennemis, de ses succès et de ses revers, voire de ses manœuvres et de ses fautes.

Et sans doute il faut bien que l'Église agisse en ce monde et sur ce monde, qu'elle lutte même, — elle est militante *ici-bas, — qu'elle brasse la pâte lourde de notre humanité.*

Mais pourquoi ? quelle fin se propose-t-elle ? Est-ce de se faire une place au soleil, au milieu des égoïsmes et des appétits, par une sorte d'impérialisme qui serait le plus odieux de tous parce qu'il cacherait des cupidités temporelles sous le masque de l'Esprit ? Calomnie infâme contre laquelle ses fils ne sauraient se révolter avec trop d'indignation. Est-ce même pour défendre un bien humain de civilisation, de culture, de tradition : la raison, la mesure, l'ordre, que sais-je encore ? Non, vous n'y êtes pas, même si vous ajoutez : « le spirituel », sans préciser de quel esprit il s'agit.

Le bien que l'Église apporte, — et il est vrai qu'il enveloppe tous les autres, — est un bien divin. Pour mieux dire, l'Église est *elle-même un bien divin, elle est l'Incarnation qui se prolonge de génération en génération, elle est « Jésus-Christ répandu et communiqué ». Elle ne vise pas à une domination universelle, son ambition va beaucoup plus loin : elle tend à absorber dans son unité tous les hommes pour faire d'eux, sans distinction de nation, de race ou de classe, des membres du Christ, des fils de Dieu.*

Vous ne le croyez pas ? Je le regrette. Et je suis obligé de constater que tous vos jugements s'en trouvent faussés. Vous dites, par exemple : L'Église se compromet avec des États païens, ou avec des puissances d'argent, elle manque à sa mission. Mais si vous ne comprenez pas cette mission comme elle ? Peut-être, en ayant l'air de vouloir sauvegarder jalousement sa « pureté », faites-vous la partie belle à ses adversaires... Elle n'est pas décidée à lâcher pied si aisément. Elle ne pense pas que son devoir soit de se retirer en jetant l'anathème lorsque telle entité politique ou tel groupe social rejette ses principes ou n'y conforme pas sa conduite : il y a beau temps qu'elle aurait abandonné notre vieille Europe, — et où d'ailleurs trouverait-elle un refuge sur la planète ? Non : sa mission est d'être présente *autant qu'elle le peut, en tout temps, en tout lieu, afin que les âmes de bonne volonté puissent toujours trouver en elle la source de résurrection et l'aliment de vie.*

Le grand malheur de la Russie soviétique, c'est que l'Église n'est plus présente, ou si peu ! Et c'est un malheur du même ordre que celui de tant de nos églises désertes et fermées, où le Christ ne réside plus au tabernacle. La plainte la plus douloureuse du prophète hébreu après la ruine de son peuple est celle où il se lamente sur la faim des tout-petits : « Les petits enfants ont demandé du pain, et il n'y avait personne pour le leur rompre. » L'Église veut être là pour rompre à ses enfants le pain de vie. Et pour cela elle s'accommodera le mieux qu'elle pourra de la situation, bonne ou mauvaise, qui lui sera faite : elle s'accommodera de la république laïque et athée, du fascisme et du nazisme, elle s'accommoderait même du communisme, si seulement on lui entr'ouvrait la porte (dussent ses prêtres mourir lentement de faim), comme elle s'accommode des dangers de la forêt vierge, des mœurs des Zoulous, ou des civilisations

extrême-orientales, si différentes de celles qui l'ont vue naître et grandir.

Ce qu'elle apporte dans un pays, ou ce qu'elle y maintient, ce n'est pas un régime politique, ni même (quoiqu'elle ne s'en désintéresse pas) une meilleure organisation sociale, ou un progrès culturel, — c'est la Croix de Jésus, et l'autel où se perpétue le sacrifice rédempteur. Ce qui lui importe, c'est d'assurer la perpétuité et le rajeunissement de la vie divine en tous ceux qui par elle veulent se rattacher au Christ. Tout le reste de son action n'est que moyen pour réaliser cet unique nécessaire. Critiquer les moyens sans admettre ou sans comprendre la fin est tout à fait vain et laisse la question entière.

Ceci revient à dire qu'il faut être dans la lumière de foi pour avoir quelque intelligence de ce qu'est l'Église : elle est, au vrai, un mystère de foi.

C'est pourquoi nous croyons à l'Église comme nous croyons en Jésus-Christ et comme nous croyons en Dieu. Nous savons bien les faiblesses humaines qui obscurcissent parfois la pureté du visage de notre Mère : mais notre regard sait percer ces ombres et découvrir la sainteté qui toujours fait resplendir son âme. Et si l'on prétend qu'elle a failli, qu'elle n'est plus digne de son Fondateur, et que d'autres ont recueilli son héritage, nous ne nous laissons pas abuser et nous crions : Ce n'est pas vrai ! Notre Maître nous a prévenus dès longtemps : « Si l'on vient vous dire : le Christ est ici, ou : il est là, ne le croyez point; car il s'élèvera de faux Christs et de faux prophètes... » Nous savons que le Christ est avec nous pour jamais dans l'Église, et non ailleurs, dans l'Église qu'il a établie sur Pierre, l'Église où nous lui sommes unis comme les sarments à la vigne, comme les membres à la tête, et dans laquelle nous recevons, par lui, la vie éternelle.

Comprendre l'Église et son rôle dans le monde est œuvre non d'intelligence politique, mais de foi humble et aimante. Si nous avons cette attitude d'âme, quelles que soient les attaques, insidieuses ou brutales, dont nous la verrons être l'objet, nous garderons intacte notre paix et fervent notre zèle, en nous redisant la bonne nouvelle dont rien ne saurait plus nous enlever la joie : Le Royaume de Dieu est là ; il est au milieu de nous.

CHRISTIANUS.

La cabale contre le Pape

Ce temps qui ne brille pas, semble-t-il, par le souci de la vertu, nous offre au moins une consolation. A défaut de morale, il abonde en moralistes. Leur zèle, assez dispersé en général, se concentre en ce moment sur un objectif bien propre à retenir notre attention. Nos sages ont formé le dessein d'enseigner le Pape et de l'instruire de ses devoirs. A lire les gazettes et les revues, on a sujet de regretter que tel nez ou telle barbe connus n'aient pas été désignés par l'Esprit-Saint pour fleurir avec majesté sous la triple couronne. Et voilà peut-être à quoi tient le désordre du monde.

La guerre avait déjà suscité un foisonnement de bonnes volontés prêtes à conseiller le successeur de Pierre. Il fut alors enveloppé d'une multitude de mentors férus de leur propre infaillibilité, et qui se sont appliqués à lui dicter sa conduite. Au reste, ceux que l'on a vus les moins enclins à l'écouter quand il eut parlé étaient auparavant les plus empressés à s'indigner bruyamment qu'il ne parlât pas. Depuis l'armistice, leur voix n'a pas cessé de s'élever pour exprimer la crainte que le Pape ne se fourvoyât. Aucune de ses interventions n'a paru mériter leur suffrage de Français vigilants et informés. Le Concordat avec Hitler a mis le comble à leur courroux.

Les adversaires de la Papauté, pour fixer dans les esprits les griefs dont ils pensent l'accabler, comptent sur l'habituel effet de la répétition. Nous assistons à un martèle-

ment prolongé des cerveaux, où les bonnes raisons sont remplacées par l'incessant rappel des mauvaises. On ressasse les pires arguments faute de posséder celui dont la valeur emporterait la conviction. C'est avec ce poison qu'on nourrit l'esprit public.

Quels sont les reproches adressés à la Papauté?

La liste en est brève, et nous nous excusons si, par scrupule de transcripteurs fidèles, nous sommes contraints de répéter ici de misérables propos.

1. Le Pape encourage chez nous les menées de l'internationalisme et du pacifisme, tandis qu'il sympathise avec les nationalismes belliqueux des ennemis de notre pays. Il travaille ainsi à le démanteler, à le pousser dans la voie des renoncements et des abandons, à détendre le ressort précieux de la haine nationale, à l'avantage de ceux qui rêvent d'humilier la France et de la détruire.

2. Par les concordats avec les dictateurs fascistes et hitlériens, Pie XI se plaît à couvrir du manteau de l'Église la tyrannie étatique, l'orgueil monstrueux de l'impérialisme, les aberrations d'un racisme délirant. Il vend l'honneur de l'Église en échange de profits temporels et d'une tranquillité honteuse.

3. Le Pape trahit les consciences chrétiennes quand il incline devant la force et le succès l'intransigeance de la doctrine chrétienne. En la maintenant avec rigueur en France, en frappant l'Action Française pour des erreurs qu'il tolère à côté, il flatte le fort et écrase le faible. Lorsqu'il abandonne le Centre allemand, il livre des soldats dont la fidélité fut sans défaillance (1).

(1) La haine est ingénieuse et tout est prétexte à calomnie. Des journaux impriment couramment que le Pape n'a institué le Jubilé de l'Année Sainte que pour faire ruisseler en Italie l'or du monde entier.

On nous fera grâce des références multiples dont il serait trop aisé d'appuyer ces injurieuses affirmations. Il n'y a malheureusement pas à redouter qu'on en conteste l'exactitude. Elles fourmillent dans la presse, et non pas seulement aux points extrêmes de l'opinion. Nous avons le regret de constater que la presse dite modérée ne s'est pas abstenue de prendre part à cette campagne de diffamation. Elle a beau jeu, l'Église n'ayant pour arme que l'amour de ses enfants, dont il faut bien dire que le zèle a fait voir une tiédeur qui ressemblait à une secrète complaisance.

Nous nous bornerons à nommer quelques organes, le plus souvent mesurés, et même favorables, dans leurs jugements relatifs au catholicisme, et qui ont cédé cependant au courant général. Nous ne nous sentons pas le cœur de rien citer des violences de la presse anticléricale, non plus que des diatribes où M. Maurras compare son école malmenée par « des politiciens de sacristie » à sainte Jeanne d'Arc en butte aux intrigues de l'official rouennais et de Cauchon !

Nous demandons, d'autre part, à ne pas ranger, cette fois du moins, l'*Europe nouvelle* dans la catégorie des périodiques dont l'appréciation raisonnée mérite d'être retenue. Cet hebdomadaire, qui se pique de tenue et de sérieux, a rarement affiché une hostilité aussi peu décente contre la Papauté. La signature du concordat allemand lui a fourni l'occasion d'accueillir un pamphlet de M. Noël Abrieu, qui s'est trouvé, semble-t-il, introduit par une connaissance particulière des questions religieuses dans le département des affaires étrangères. A l'encontre du bon ton qui règne habituellement dans la maison, il n'hésite pas à déclarer que le Vatican s'est converti au culte de la Sainte Matraque, et que le moins qu'on puisse dire, après son entente avec Hitler, c'est « qu'il sombre dans l'inconscience ».

Citons donc seulement quelques périodiques dont la courtoisie ordinaire rend plus choquante une intervention dépourvue, non seulement de toute bienveillance, mais de toute justice et de toute élémentaire compréhension.

Le Temps du 31 août dernier (article : *L'Hitlérisme et l'Église*), sous la plume de M. Max Hermant, se sent pressé de démontrer le caractère vraiment peu chrétien de l'Hitlérisme, comme s'il redoutait que la Papauté ne s'en fût pas avisée. A son avis, « des milliers de catholiques s'interrogent avec anxiété... Ils ont un besoin profond de clarté sur la pensée de l'Église au moment où surgit une religion nouvelle qui renie catégoriquement et les valeurs morales qui sont vieilles de vingt siècles, et les jeunes espoirs d'une génération qui, après avoir fait la guerre, a rêvé la paix définitive entre les nations ». Un grand danger menace le bien de tous, qui est la civilisation chrétienne. Pour M. Hermant, contre l'hérésie hitlérienne plus éclatante que beaucoup d'autres, « la réunion d'un concile est dans la tradition. Jamais elle n'a été si urgente. Nécessité si impérieuse que l'Église, si elle ne paraissait pas la comprendre, précipiterait dans un gouffre infini tous les biens dont elle a la charge »...

Cette haute idée de la mission de l'Église honore M. Max Hermant. Nous ne croyons pas cependant qu'elle cède à son exhortation. Quelque grave souci que lui puisse causer l'Hitlérisme, elle est hantée d'autres préoccupations qui ne sont pas moindres, et s'il lui fallait convoquer un concile chaque fois que la doctrine officielle d'un État lui paraît condamnable, les évêques ne pourraient plus exercer leur fonction qu'en wagon de chemin de fer ou en paquebot. Ce qui serait certainement dommageable au bien de leur diocèse.

Il faut rendre justice cependant à l'accent de noble

inquiétude et à la manière déférente de M. Max Hermant. Nous sommes fâchés de ne point les retrouver dans les articles publiés par l'*Information sociale* des 28 septembre et 10 octobre sous la signature de Mme Sailly qui consacre 18 colonnes au même sujet et sous le même titre. Nous avons plus d'une fois constaté chez cet écrivain un désir très net de traiter avec intelligence et impartialité l'effort de l'Église dans le domaine social. Il nous est d'autant plus pénible de la voir prendre à son compte les violences d'écrivains qui procèdent d'une tout autre inspiration et monter en exergue la phrase suivante de son directeur, M. Dulot : « Le catholicisme... en est peu à peu arrivé à trahir si complètement ses origines que nous venons de le voir, ces temps derniers, pactiser avec l'Hitlérisme, la pire, la plus abjecte, la plus sale des tyrannies sanglantes. » Après avoir rappelé la doctrine de l'Église touchant les rapports avec les gouvernements établis et son attitude d'hostilité contre le socialisme, le bolchevisme et l'Action Française, Mme Sailly termine son réquisitoire passionné en déclarant qu'on ne trouve plus dans la politique habile du Vatican « l'aliment moral, la direction que l'on pourrait attendre d'une force morale telle que le christianisme... L'Église penche tantôt à droite, tantôt à gauche, depuis qu'elle a cessé d'être le bien spirituel d'une minorité pour devenir une force triomphante, militante... et gouvernementale... L'Église et le Christianisme, en général, protestant et catholique, acceptent et couvrent l'Hitlérisme, comme ils ont accepté et couvert l'Inquisition, l'esclavage, la guerre, et tant d'iniquités sociales ».

Cette longue étude de l'*Information sociale* fait grand état d'un article paru dans l'*Écho de Paris*, où le général Tournès s'applique à mettre en contradiction avec soi l'Épiscopat allemand et à montrer la duperie (le mot

n'est pas de l'auteur de l'article) dont leur faiblesse est complice. Tout en se défendant de vouloir être « plus catholique que le Pape », le général Tournès affirme que « si l'on compare la situation du catholicisme en Allemagne, avant l'arrivée de l'Hitlérisme au pouvoir, à celle qui lui est faite dorénavant, celle-ci semble du point de vue purement humain beaucoup moins avantageuse ». Nous lui ferons remarquer que M. Noël Abrieu, qui a décortiqué avec un art professionnel et le maximum de malveillance les articles du Concordat, est d'un avis tout contraire (1), et proclame que « le régime de l'Église catholique en Allemagne est désormais, compte tenu de tous les éléments qui le constituent, le *moins mauvais qui soit au monde* » (c'est nous qui soulignons). Il est en outre de toute évidence que la république de Weimar, où l'influence du Centre s'exerçait largement, eût regardé comme invraisemblable l'octroi des avantages dus au nouveau Concordat. Mais il nous semble que, pour apprécier justement le résultat obtenu, il ne suffit pas de balancer les avantages et les inconvénients qui découlent du Concordat. Une bonne méthode critique mettrait en regard la situation telle qu'elle existe du fait de cet arrangement, et celle qui eût été infligée au catholicisme si le projet d'entente avait échoué. Le doute alors n'est plus possible. Comment l'*Écho de Paris* ne l'a-t-il pas vu? Et comment M. Maurice Pernot soutient-il dans *Les Débats* la même opinion? N'est-ce pas une grande nou-

(1) C'est aussi l'avis du R. P. de la Brière, dans son remarquable article des *Etudes* (5 sept. dernier). Il déclare qu'il faut bien avouer qu'un Concordat aussi avantageux eût été « l'impossibilité des impossibilités » non seulement aux jours de Bismarck et dans l'Empire allemand d'avant-guerre, mais encore dans le Reich de la Constitution de Weimar, où cependant le Centre tenait une place prépondérante.

veauté que pour la première fois l'Église catholique ait obtenu droit de cité dans l'État allemand tout entier?

Ces quelques opinions, empruntées aux juges du Pape dont la passion est la plus maîtresse d'elle-même, permettent d'imaginer les extravagances où sont tombés les polémistes connus pour la fureur de l'aversion que le Vatican leur inspire. Mais pour être plus aigre, plus insolente et plus criarde, leur note ne détonne pas dans le concert organisé contre la diplomatie pontificale. Il y a chez nous un singulier accord pour diffamer le Pontife dont la sagesse est en vénération dans le monde entier. Éclaircissons ce mystère.

***

Une sollicitude si attentive aux intérêts de la doctrine et de l'esprit chrétiens surprend chez des censeurs qui, en majeure partie, font profession de scepticisme ou d'irréligion. Quoi! Tant de zèle pour l'esprit de l'Évangile? tant de protestations au nom de la conscience humaine menacée de perdre avec lui son aliment le plus substantiel? Tant de craintes manifestées pour l'avenir de la civilisation? Et quelle touchante inquiétude pour le destin du catholicisme! Il a fallu pour qu'on en sentît le poids les imprudences de la diplomatie pontificale! A la vérité, le bien du catholicisme tenait une médiocre place dans la pensée de ses défenseurs improvisés, mais il en prend une considérable depuis qu'il est possible d'accuser le Pape de négligence à son endroit. Que de conversions édifiantes dont nous n'avions pas idée!

Nous en serions plus sincèrement émus si ces heureuses dispositions n'étaient en même temps contredites par l'étalage d'une ignorance ingénue ou fanatique à l'égard de l'Église et des conseils de paix, de douceur et de

renoncement qu'elle répand. Il est visible, hélas! que cette dévotion inattendue n'a pour objet que de faire échec au Souverain Pontife, parce que son action contrarie des sentiments et des préjugés. Le catholicisme est digne de faveur seulement dans la mesure où il peut être utilisé contre le Chef supérieur du catholicisme. La variété des sentiments et des préjugés contrariés explique le mélange panaché de ses adversaires. Le mot d'ordre est unique, mais les conjurés sont de toute cape et de toute perruque.

On serait surpris si les partis qui nourrissent une animosité de vieille date contre l'Église ne s'étaient pas jetés avec un transport de joie sur cette occasion d'en médire. L'aubaine est trop rare maintenant de s'en donner librement sur ce terrain, la clientèle ayant moins de goût pour ce genre de polémique. Mais en l'épiçant de quelques vivacités empruntées aux circonstances, on peut lui rendre un certain ragoût de nouveauté. L'anticléricalisme s'y est rajeuni, tout aise d'éveiller autour de lui, jusque aux endroits qui y paraissaient fermés, les échos de sa vieille inimitié.

Il a repris vigueur à ce propos dans les rangs du socialisme et du communisme. On n'y pardonne pas à Hitler d'avoir terrassé les deux colosses qui s'enorgueillissaient d'avoir atteint une si belle taille au-delà du Rhin : on lui pardonne moins encore d'en avoir triomphé si facilement. Des temples de la Cité future, laborieusement édifiée par les frères ennemis, il ne reste rien, en apparence du moins. Les vaincus se réjouissaient que leur vainqueur se vouât par la brutalité de son despotisme à l'exécration du genre humain, et goûtaient une sorte de revanche dans l'unanimité déchaînée contre lui. L'heureuse issue du Concordat est venue augmenter l'amertume de leur défaite. Ils ne pardonnent pas au Vatican d'avoir procuré

à Hitler l'avantage d'une nouvelle victoire, et au catholicisme d'avoir profité de leur chute pour affermir sa situation.

Le coup fut aussi dur pour les victimes de l'antisémitisme et leurs plaintes légitimes s'accordent avec celles des partis révolutionnaires. La démarche couronnée de succès du Vatican ne leur a pas été moins douloureuse. Ils ont mis à profit, pour exhaler leur mécontentement, la puissante fraternité israélite à laquelle, par amitié ou par intérêt, collaborent un grand nombre de chrétiens.

A quoi bon taire, cependant, que, si l'opposition au Saint-Siège a rallié tant de concours dans des milieux très différents de croyance et d'opinion, le vrai motif doit être cherché dans le Concordat, présenté comme une alliance inconditionnelle que la Papauté a conclue avec les deux nations voisines qui sont séparées de nous par les plus graves dissentiments. La haine et le mépris de la France y sont cultivés, dit-on, avec un soin persévérant. On s'y plaît à mettre en regard de notre prétendue caducité, de notre décadence, de notre incapacité à imaginer et à créer, une ardente jeunesse convaincue de porter dans son sang les promesses du monde à venir. C'est surtout par leur régime politique, en contradiction totale avec le nôtre, que l'Italie et l'Allemagne accentuent leur désaccord avec la France. Ce régime tire vanité de sa dissemblance avec nos institutions et se propose comme l'antidote du mal politique dont souffre le vieil univers. Nous sommes ainsi blessés aux points les plus chatouilleux de notre sensibilité nationale. Et c'est le moment où l'Église, par des engagements solennels et des égards officiels, consent à renforcer une vitalité déjà si orgueilleuse, et réussit à fortifier une situation intérieure dont on pourra tourner les énergies contre nous.

Et qu'arrive-t-il en effet? Ces nations ne refont leurs

muscles que pour montrer le poing aux autres peuples. Voilà le beau résultat des avances prodiguées par la puissance spirituelle! Est-elle donc aveugle ou complice? Comment ne pas voir que, tandis qu'elle reçoit là-bas les hommages des foules qui chantent des hymnes à la guerre, ses sourires chez nous sont pour les partisans d'une politique de paix et de collaboration internationale? (1)

Ainsi, quand le Pape obtient de la dictature italienne ou allemande des garanties et des honneurs pour l'Église, nous devons être d'avis qu'elle bénit les mitrailleuses des *bersaglieri* ou les canons de M. Krupp! Si nous répondons que ce raisonnement est vraiment trop grossier, on nous somme d'expliquer pourquoi la Papauté, par un document officiel, n'a pas blâmé le nationalisme exaspéré des dictateurs. Il faudrait, paraît-il, qu'elle élevât la voix chaque fois qu'un État se refuse à suivre ses enseignements Elle a parlé déjà. Cela suffit. Ce qui est écrit est écrit.

A qui fera-t-on croire que c'est en France seulement que le nationalisme intempérant et l'opposition à l'esprit de paix ont été condamnés? Les encycliques de Benoît XV et de Pie XI s'adressent à l'univers entier, et nous ne pensons pas qu'on veuille nous persuader qu'une nation quelconque a reçu dispense d'en tenir compte.

Si pour avoir, en effet, conformé sa conduite à l'esprit des Encycliques, la France laïque a reçu de Rome des encouragements et des félicitations, aucun homme de bonne foi ne saurait s'en étonner. La France, par sa posi-

(1) L'article 29 du Concordat accordant certains avantages aux minorités étrangères catholiques sur le territoire de l'Allemagne (usage de la langue maternelle dans le culte, dans l'enseignement religieux, etc.). Hitler a demandé que le Saint-Siège s'engageât à faire insérer dans les futurs concordats des dispositions aussi favorables pour les minorités allemandes séjournant en dehors du Reich. Des publicistes se sont indignés contre une exigence si naturelle. Pourquoi?

tion dominante après la guerre, était la pièce centrale de l'échiquier politique, et il ne pouvait être jugé de minime importance qu'elle tendit à l'organisation pacifique du monde. Concevrait-on que, pour le plaisir d'un nationalisme exalté, la Papauté eût alors contemplé d'un regard indifférent le très noble effort de notre pays, et les sacrifices qu'il a consentis au bien général? Quel langage auraient alors tenu ceux qui lui font aujourd'hui un procès de tendance, et la rappellent au respect de la conscience chrétienne?

L'Église n'a rien à retirer et ne retirera jamais rien de l'idéal qu'elle a posé devant les hommes, quand elle les a engagés à nouer des relations empreintes d'amitié, à recourir au règlement de leurs conflits par des institutions juridiques, et à travailler efficacement pour la paix au moyen d'un désarmement général, progressif et contrôlé. Les catholiques italiens et allemands, tout autant que les catholiques français, sont tenus par un devoir strict d'orienter dans ce sens les événements, en faisant pression sur les gouvernements et en usant de leur influence sur l'opinion. Nulle part ils ne sont au pouvoir, et il est injuste de les tenir pour responsables de ce qui est arrivé. Et qui donc oserait affirmer qu'une politique moins conciliante et de caractère plus brutal aurait conjuré l'inimitié de l'Italie et la frénésie de l'Allemagne? Quant à cette dernière, qu'on n'oublie pas que c'est l'occupation de la Ruhr qui a provoqué la naissance de l'Hitlérisme et le premier soubresaut de son peuple.

Mais alors quel moyen de concilier l'attitude de la Papauté en France avec les Concordats italiens et allemands?

Pardon. Tenons d'abord pour acquis le fait que l'action de l'Église en France fut selon le plus pur esprit du christianisme. Examinons maintenant si elle l'a trahi en signant

un pacte de bon accord avec l'Italie et l'Allemagne.

Il est effrayant d'entendre dire que la signature d'un Concordat équivaut à un blanc-seing donné à toutes les erreurs de doctrine et à toutes les aberrations pratiques de l'État co-signataire. S'il ne s'agissait pas du Pape et des nations ennemies, la seule crainte du ridicule retiendrait d'avancer pareille affirmation. Mais la passion se délecte à l'accusation portée contre Pie XI d'avoir acquiescé, par le fait même du traité, à toutes les erreurs de l'Italie fasciste, et à toutes les exagérations criminelles de l'Allemagne d'Hitler. Il approuve donc l'expulsion des Juifs, et la loi sur la stérilisation. Il bénit les sabres avec lesquels les étudiants se taillent le visage. Il applaudit aux camps de concentration.

Est-ce sérieux ?

Demain le Pape traiterait avec un roi nègre, dirait-on qu'il accepte la polygamie, et si ce roi gouvernait une nation de cannibales, entendrions-nous déclarer que le Vatican est converti à l'anthropophagie ?

Si demain Pie XI signait un concordat avec la France, l'accuserait-on de pactiser avec le laïcisme officiel, de reconnaître les pillages et les exactions qui ont accompagné la loi de séparation, d'approuver le divorce et le service obligatoire des clercs ?

Lui ferait-on grief d'oublier si promptement que ce pays est le seul où son ambassadeur soit pris à parti chaque jour et traîné dans la boue (1)?

Est-il donc si malaisé de comprendre que la Papauté est toujours préoccupée, et davantage encore sous un

(1) En 1922, au moment de la Conférence de Gênes, le Vatican tenta de se rapprocher des Soviets. S'il avait réussi, il eût été absurde de regarder le Concordat comme un acquiescement de sa part aux théories abominables de l'Etat bolchevique.

régime nouveau réputé peu favorable au catholicisme, d'assurer ses relations avec le pouvoir civil et la situation de ses fidèles au sein de l'État ? Il faut régler la condition légale du clergé et des congrégations religieuses, la limite des circonscriptions ecclésiastiques, les difficultés concernant le patrimoine de l'Église, le régime de l'enseignement public et libre. Il y a la question du mariage civil. Il y a surtout les modalités à prévoir pour l'action catholique qu'il importe à tout prix de faire adopter au moins dans son principe qui tient à la mission même du christianisme. Et c'est le point le plus délicat, ainsi qu'il est apparu en Italie. L'action catholique heurte de front la prétention des États qui s'érigent en bien suprême, et manifestent leur volonté d'annexer les consciences avec les corps. Ils ne se contentent pas d'un semblant d'amour. Ils veulent être aimés du fond du cœur, religieusement.

Le Pape l'a dit et répété plusieurs fois. Il traiterait au besoin avec le diable, s'il espérait y trouver l'avantage du catholicisme. Et, en fait, c'est le sort de l'Église de traiter avec le diable. Feuilletez donc les pages de vos historiens !

Elle sait donc qu'elle sera dupée. Ceux-là sont bien bons qui lui offrent le secours de leur perspicacité pour discerner ce qu'il y a de précaire dans les Concordats, et la volonté suspecte de ceux qui les concluent. Pense-t-on que Pie XI se fasse illusion sur les hommes et ne sache pas ce qui se passe ? Croit-on qu'il ignore les sévices dont les prêtres ont souffert et la muselière des journaux catholiques ? Nous le savons bien, nous, malgré le silence intéressé des agences et de la presse, malgré le déluge de fausses nouvelles dont nous sommes submergés. N'avez-vous point lu le discours récent du Saint-Père aux pèlerins allemands ? Il n'a pas caché son inquiétude. Et après ? Quand même Hitler, rusant avec ses engagements, ou les rompant d'un seul coup, livrerait les catholiques à la

haine provisoirement contenue de la majorité protestante, il n'en resterait pas moins que l'acte de la diplomatie Pontificale eût été marqué d'une haute sagesse et que rien n'était plus capable de contribuer utilement à la paix publique, à la modération du parti victorieux, au salut de tout ce qui pouvait être sauvé dans le moment où le salut était encore possible.

Pauvres critiques, aveuglés par la fureur partisane, qui veulent en remontrer à la très vieille institution demeurée sans changement parmi l'effondrement des nations et des États!

Il faut encore répondre à un autre argument de polémique.

Les évêques allemands, sur qui l'influence du Saint-Siège est manifeste, ont avec empressement prosterné leur mitre devant Hitler. Ils ont adoré précipitamment ce qu'ils avaient brûlé la veille.

Les lecteurs de cette revue savent que l'adhésion de l'Épiscopat au nouveau pouvoir établi ne s'est faite ni sans dignité, ni sans de graves réserves que la presse ardente à la critique a soigneusement dissimulées. Pour en saisir tout le mérite courageux, il n'est que de penser à la susceptibilité d'un régime qui non seulement n'admet pas la moindre censure, mais qui juge criminelle et digne de châtiment la moindre tiédeur dans l'enthousiasme à son égard. Sur les limites de l'autorité, sur l'erreur du racisme, sur le devoir de la bienveillance civique, sur l'indépendance nécessaire du catholicisme, les évêques ont dit ce qui devait être dit, et leur voix a jeté dans le tumulte des frénésies et des fanfares une note qui fait grand honneur à l'homme. Nous recommandons aux censeurs pressés de juger la noble lettre des Évêques de Bavière du mois de mai 1933, et la pastorale de l'Épiscopat réuni à Fulda qui a été lue dans toutes les églises le

10 juin de la même année (1). Il est toujours facile de couper dans un document de plusieurs pages quelques lignes détachées de leur contexte et de les faire grimacer au gré de la passion politique. Mais nous non plus ne serions pas à court de belles citations.

Le relèvement du peuple et de l'État ne peut avoir pour fondement que les lois éternelles et intangibles de la foi, de la morale, de la justice chrétienne et de la paix sociale. Une ingérence de l'État, si bien intentionné soit-il, sur le terrain réservé à l'Église, ne peut mener qu'à un désastre... Un vieux proverbe dit que la justice est le fondement des États. Ce n'est pas le principe païen de la force, mais le principe chrétien de la justice et de la charité qui doit régler les rapports des États entre eux et les rapports mutuels de leurs membres. Un État doit garantir à tous ses ressortissants l'égalité devant la loi. (Lettre des évêques de Bavière.)

Il est vrai que les évêques, en invitant les fidèles à faire adhésion au nouveau régime, ont loué Hitler de se proposer l'unité de la patrie, et l'assainissement des mœurs publiques. Ils se sont félicités que la lutte des classes fût condamnée. Ils ont manifesté leur volonté de collaborer avec le pouvoir sur ce terrain. Où voit-on rien de blâmable en cela? Allons-nous méconnaître le soulagement que devait éprouver tout citoyen catholique après avoir vécu pendant quinze ans sous la menace du bolchevisme et de la révolution socialiste, dans des bagarres meurtrières, et sous le flot d'immoralité qui montait dans la rue, au théâtre, au cinéma, dans les librairies et dans la presse?

Mais voilà quelques lignes empruntées au manifeste de Fulda que l'*Écho de Paris* cite, il nous semble, en se voilant la face :

Nous, évêques allemands, nous sommes bien loin de vouloir sous-estimer ou empêcher ce réveil national. Nous voyons au contraire,

(1) Cf. sur toute cette question la note de CHRISTIANUS du 10 juillet et du 25 septembre et celle de CIVIS du 10 septembre dernier.

dans la nation et dans la patrie, des biens naturels magnifiques, et dans un patriotisme ordonné, une force créatrice, donnée par Dieu, qui a inspiré non seulement les héros de l'Ancien Testament mais aussi Notre Divin Sauveur.

Vous pensez peut-être qu'il n'y a rien là que de naturel et de conforme à la dignité épiscopale?

Vous vous trompez. Ces paroles sont abominables. Elles bouleversent Mme Suzanne Sailly, qui s'écrie dans l'*Information sociale* après les avoir citées :

« Voilà donc le « Divin Sauveur » lui-même déclaré parfait nazi, inspiré par « le patriotisme ordonné » qui fait triompher le bel Adolf! »

Tels sont les procédés employés pour donner tort au Pape et l'atteindre à travers les évêques allemands, mais on a passé sous silence le message adressé par le Cardinal Bertram, à son retour de Rome, parce qu'il exprime son regret que sur des points importants, relatifs aux Associations de jeunesse et à la liberté de la presse catholique, le gouvernement hitlérien ait déjà manqué à ses engagements. On dira sans doute qu'on ne sait rien de la lettre du Cardinal Schulte (en date du 10 octobre) où il rappelle aux pouvoirs publics leur promesse d'une protection spéciale accordée à ces associations de jeunesse, et qu'on ignore également les paroles de Mgr Berning, évêque d'Osnabrück, réclamant au cours du Congrès de Brême la liberté promise à l'école et aux journaux catholiques. Nous le voulons bien. Mais pourquoi donc alors intervenir avec tant de parti pris dans un procès dont les éléments sont si mal connus?

***

Nous n'aurions pas tout dit si nous négligions d'exprimer nos regrets touchant l'excessive indulgence témoi-

gnée par certains milieux catholiques aux attaques dirigées contre le Souverain Pontife. Pourquoi faut-il constater que nombre d'oreilles sont restées complaisamment ouvertes aux propos des chefs de l'école maurrassienne qui s'évertuent, contre toute évidence, à se poser en victimes de la fidélité et de la clairvoyance patriotiques? Leurs graves erreurs avaient trop de racines dans l'opinion moyenne des catholiques pour qu'une bonne volonté, que nous supposons sincère, ait eu le pouvoir de les arracher sans douleur. Le souvenir reste-t-il trop vif de la main qui a fait souffrir? Ou bien faut-il croire que, mal extirpées, ces erreurs, toujours vivaces, entretiennent une coalition de sympathies dissimulées, qui ferme la bouche de notre presse, et réussit à recruter dans l'autre des complicités singulières?

On sait le thème odieux répandu à force d'insistance. Sa faiblesse même lui procure l'audience des esprits inclinés au moindre effort. On feint de s'indigner que le Pape ait condamné chez Maurras la politique qu'il tolère pratiquée par Mussolini et par Hitler.

Ce rapprochement offense la vérité et la raison.

D'abord, il est faux, quelque profit que les intéressés escomptent de l'affirmation contraire, que Maurras ait été censuré pour un motif politique et que sa condamnation ait visé spécialement son nationalisme. L'Église a frappé un groupement presque uniquement composé de catholiques qui s'abandonnaient, les yeux fermés, aux directions d'un chef incroyant dont l'idéologie s'inspire du naturalisme le plus cru, et qui n'a jamais dissimulé son aversion pour la personne de Notre-Seigneur et l'esprit de l'Évangile. Certes ni son nationalisme immodéré, ni son éloignement pour une politique d'entente internationale juridiquement organisée ne pouvaient plaire à la Papauté, pas plus qu'elle n'en voit avec satisfaction les

éclats dans l'Italie fasciste ou l'Allemagne hitlérienne. Mais ces coupables inclinations ne sont qu'un des aspects pratiques de l'erreur doctrinale censurée qui, si elle inclut la séparation, affichée ouvertement, de la politique et de la morale, retentit en réalité bien au delà, mettant en péril l'essence même du catholicisme et toute la doctrine de l'ordre social chrétien.

Secondement, il est affligeant pour l'intelligence qu'on prétende lier aux mêmes règles, quand il s'agit d'actes de son magistère, l'Église s'adressant à un chef d'État ou bien à l'auteur d'un système de philosophie politique. Lorsque celui-ci entend s'égaler à celui-là, c'est par une illusion que la diplomatie pontificale ne saurait évidemment partager. Les intérêts spirituels en jeu ne sont pas de même importance, et il serait puéril d'exiger dans les deux cas, supposés identiques, une égalité de traitement. Mais l'argument polémique dont font usage les disciples de M. Maurras n'a même pas, redisons-le, l'excuse d'une similitude de cas. Au reste, la doctrine du fascisme a été condamnée par l'Encyclique *Non abbiamo bisogno*, et la doctrine d'Hitler a été frappé par les évêques allemands d'un blâme qui demeure valable dans la mesure où cette doctrine reste sans changement. Les catholiques fascistes et hitlériens sont tenus de rejeter, en leur âme et conscience, ce qui a été condamné et demeurera condamnable dans le fascisme et l'hitlérisme, tout en donnant leur adhésion aux parties saines de ces doctrines d'État. Mais ces doctrines seraient entièrement erronées que l'Église ferait encore aux citoyens catholiques une obligation de l'obéissance à l'autorité, leur enjoignant de tenir pour mauvais dans leur cœur et de travailler à réformer, s'il leur était possible, le vice des institutions et des lois.

Vous demandez pourquoi l'Église a prêté la main à la dissolution du Centre. Nous pourrions répondre que, le

Centre ayant longtemps lié partie avec le régime vaincu, il était difficile qu'il ne partageât pas les responsabilités de sa chute. Un autre motif serait plus exact. Créé naguère dans la bataille pour défendre le catholicisme contre le pouvoir hostile, il perdait avec le Concordat sa principale raison d'être. Mais la vérité est peut-être encore différente. Malgré sa bonne volonté et de grands services rendus, le Centre, par son impuissance à grouper désormais tous les catholiques, par le porte-à-faux de sa situation au pouvoir, par ses alliances forcées et ses marchandages inévitables, a démontré l'inconvénient des partis politiques religieux. Rome ne leur a jamais été très favorable. Elle les subit plus qu'elle ne les encourage. Il ne serait pas invraisemblable que la Papauté eût saisi sans déplaisir l'occasion de licencier une milice plus compromettante qu'utile. Point de doute que la décision n'ait dû paraître aux soldats pleine d'amertume. Elle leur a offert un dernier moyen de servir et de mourir avec honneur, la mort était inéluctable.

Nous ne nous flattons pas que cette sagesse de l'Église soit comprise des incroyants, mais il nous semble qu'aucun catholique n'y devrait être insensible. Cependant nous en voyons qui font chorus avec leurs adversaires pour crier à l'abomination. L'Église ne respecterait que la force, et devant la force elle inclinerait toute sa rigueur doctrinale. Et M. Maurras ne craint pas d'affirmer sérieusement que s'il eût été seulement académicien, jamais la Papauté n'aurait osé se mesurer avec une puissance aussi formidable.

Nous ne croyons pas que l'Église soit prise de tremblement devant une épée d'académicien, mais nous voulons examiner s'il est vrai qu'elle ait à tenir compte de la force représentée par les États. C'est une autre question.

L'Église a pour destin de vivre au sein d'États qui le

plus souvent la considèrent avec un peu de faveur. Beaucoup tiennent pour insupportable son empire sur les consciences. Leur secret désir est de l'éliminer, ou s'ils y sont impuissants, de la détruire. Sa mission cependant l'oblige à demeurer, à sauver sa vie en allant jusqu'au bout des concessions qui n'entament pas, à son jugement, l'essentiel de sa doctrine, et les droits imprescriptibles de Celui qui l'a mandatée. Nous disons « à son jugement », car nul autre qu'elle n'a qualité pour décider des conditions nécessaires à sa propre vie.

Est-il aujourd'hui dans tout l'Univers un État dont l'idéologie politique puisse être entièrement acceptée par l'Église? A part peut-être quelque petit État de l'Amérique du Sud, nous avouons n'en pas connaître. Parmi les grands États, il n'en est pas un seul qui soit véritablement chrétien. Voudrait-on que partout elle rompît avec les gouvernements, qu'elle jetât, comme au temps de la Chrétienté, l'anathème justifié par leur doctrine, et fît aux citoyens catholiques une obligation de déserter la vie de la Cité? Isolée dans le Vatican, elle ne tarderait pas à mourir comme un organe qui ne répond plus à sa fonction. Elle a pris son parti de ne respirer que dans une atmosphère empoisonnée d'erreurs. Elle y est accoutumée. Que dis-je? Elle y est née et elle est constituée spécialement pour y vivre. C'est son climat.

Votre indignation la touche peu. Non pas qu'elle n'en reconnaisse parfois le bien fondé, mais elle a trop d'expérience pour ne pas apercevoir que le mal qui vous inspire tant d'aversion est surtout le mal commis par un adversaire. Qu'on ne se leurre pas. A ses yeux, le laïcisme, qui nie Dieu et le bannit de son Royaume, n'est pas moins monstrueux que la divinisation de l'État ou la stérilisation. Quant aux actes de persécution et d'injustice qui marquent l'avènement des pouvoirs révolutionnaires, elle

est habituée à en subir l'horreur. Elle la contemple depuis vingt siècles. Hélas! elle a même le sentiment d'avoir subi la contagion de cette violence.

Qu'a-t-elle demandé dans les multiples concordats qu'elle vient de signer? Qu'on lui laissât l'exercice de sa mission. « Allez, enseignez. » Elle exige la liberté d'enseigner le Royaume de Dieu dans ses églises, dans ses écoles. Moyennant quoi elle dit à ses fils : Servez fidèlement. Et dans sa bouche cela signifie : Donnez l'exemple du respect de l'autorité, maintenez la liberté de la conscience chrétienne selon la prudence conciliable avec les exigences du régime. Appuyez le pouvoir dans toutes ses tendances et initiatives salutaires. Pour les autres, marquez par votre réserve que le catholicisme ne saurait aller jusque-là.

L'Église pactise en apparence avec le monde païen pour le transformer à son insu. Il est la pâte lourde, massive. Elle est le levain. Il faut d'abord mélanger le levain à la pâte.

Vous dites que vous craignez qu'au contact de la corruption le levain ne perde sa vertu.

Ce sentiment part d'un bon naturel, mais souffrez que sur ce point nous fassions confiance à l'Église de préférence à vous-mêmes. Elle a des titres anciens comme gardienne du spirituel. Nous récusons des juges improvisés et dont l'impartialité reste douteuse.

Je ne puis me défendre de l'idée que, dans cette grande colère contre le Concordat, il entre une part de dépit. Nos voisins nous donnent une leçon qu'il nous est déplaisant d'entendre, et que nous avons décidé de ne pas suivre. Le Concordat est un acte de haute sagesse humaine et qui honore le sens politique des États signataires. La politique, en effet, est l'art de composer avec les résistances qui ne sont pas réductibles. Le catholicisme est de

celles-là. Elle est aussi l'art de discerner et d'utiliser les forces utiles à l'État. Le catholicisme est de celles-là. Vous tenez au contraire pour certain que se buter indéfiniment sur le même obstacle, en y épuisant les énergies de l'État, c'est de la bonne politique. Cela vous regarde. Mais ne faites pas grief aux autres de traiter politiquement les choses de la politique.

Il vous plaît d'affirmer que le pouvoir spirituel s'est incliné devant la force du pouvoir temporel. Je soutiens que la puissance temporelle s'est inclinée devant la faiblesse de la puissance spirituelle.

Le temps fera voir les résultats. Nous n'y serons peut-être plus. Mais le Pape sera toujours là.

★ ★ ★

Nous voudrions ajouter un mot à l'étude de notre collaborateur : il ne faudrait pas imaginer que toutes les critiques sont inspirées par une volonté de dénigrement ou par méconnaissance complète de la réalité surnaturelle de l'Église. Mais cette réalité n'est pas au premier plan, d'autres préoccupations la font perdre de vue et peuvent à la longue l'oblitérer. Il est bon nombre d'esprits qui se figurent, de très bonne foi, que l'on fait à Rome une politique anti-française. Ils en souffrent, et peu à peu se détachent du Centre de l'Église et passent aux partis nationalistes, mettant ainsi leur amour de la France au-dessus de l'amour de l'Église. A ceux-là nous voulons redire, en toute sérénité, qu'il ne saurait y avoir de contradiction entre ces deux amours et que les apparences les égarent. Nous leur rappellerons, en tout cas, ces paroles que Léon XIII prononçait voici près d'un demi-siècle : « Si

nous devons aimer et défendre la patrie, c'est un devoir beaucoup plus grand pour les chrétiens de garder toujours à l'Église leur affection... Il faut aimer la patrie de qui nous avons reçu la vie mortelle ; mais il est nécessaire d'aimer davantage l'Église, à qui nous devons la vie éternelle de l'âme. Nos devoirs envers Dieu sont beaucoup plus sacrés que nos devoirs envers les hommes. » Et il ajoutait : « L'ordre de ces devoirs est parfois interverti, soit par le malheur des temps, soit par la volonté plus mauvaise des hommes. »

Ce temps malheureux n'est-il pas venu? Et certains catholiques ne sont-ils pas induits en cette tentation? Si oui, nous leur demandons de lire et de méditer ce que *Christianus* a écrit plus haut et qui s'adresse surtout à eux. Qu'ils laissent un moment le fatras des commentaires de presse et s'efforcent de considérer l'Église non à travers les calomnies des hommes mais dans la vérité de Dieu. Si tous ceux que scandalise l'activité, qu'ils disent politique, de l'Église, se retiraient ainsi dans leur cœur auprès de Dieu, ils comprendraient. Ce n'est pas affaire de discussion publique, c'est affaire de pureté de l'âme.

N. D. L. R.

NOTES ET RÉFLEXIONS

Le Cardinal Faulhaber

De tous les évêques allemands le Cardinal-archevêque de Munich et Freising est le grand prédicateur. Ses paroles sont un écho des rythmes sonores et de la beauté millénaire des psaumes ainsi que de la fermeté catégorique et de l'audace sacrée des prophètes. Il avait été la gloire de la faculté de théologie de Strasbourg, où il tint huit ans durant la chaire de l'Ancien Testament.

Pendant la guerre, aumônier général de l'armée bavaroise, il fut, hélas, le théologien apologiste de la guerre allemande, qu'il déclarait fièrement l'exemple classique du *bellum justum* pour son pays. Mais en même temps il insistait sur la nécessité absolue de ne point déformer la cause juste par des méthodes indignes et immorales dans la conduite de la guerre et dans la tenue en pays ennemi. Ayant appris des faits certains sur des brutalités commises par des soldats allemands, il protesta de la manière la plus énergique. Aussi, l'état-major demanda-t-il sa démission d'aumônier général. Mais il ne céda pas. « C'est le Saint-Père qui m'a confié ma mission, c'est le Saint-Père seul qui peut me rappeler. » Avec cette attitude ferme, il resta vainqueur.

Ces dernières années, le Cardinal devint un grand héraut de la paix. Ses sermons hardis sur la révision des conceptions de la guerre moderne ont retenti à travers le monde entier. Sa lutte contre les forces nationalistes, en dépit de toutes les attaques et de toutes les calomnies, a retenu l'attention générale. Dans les heures tragiques de la « révolution nationale », il n'a pas changé de conviction. Son attitude

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY

est restée tranquille et ferme. Pour ceux qui la connaissent c'est une grande consolation. Malheureusement, il n'est guère permis, pour l'instant, de la faire connaître. Les circonstances exigent que les diplomates aient la parole, et il est le moins diplomate des évêques allemands...

Or précisément un livre sur le Cardinal Faulhaber vient de paraître. Il est l'œuvre de l'abbé Georg Moenius, directeur de la revue hebdomadaire *Allgemeine Rundschau*, et actuellement réfugié à l'étranger, tandis que sa revue a été supprimée par les nazis. L'abbé Moenius, auteur de *Italienische Reise* et de *Paris, Frankreichs Herz*, nous a donné dans ce petit volume (1) une étude pleine d'intérêt et de force attirante. L'*Imprimatur* de l'archevêché viennois date du 13 février, l'ouvrage semble donc avoir été écrit aux derniers jours de « l'ancien régime ».

Georg Moenius est un grand admirateur du Cardinal, ce qui ne veut pas dire qu'il a été toujours d'accord avec lui sur tous les détails. Et le Cardinal, bien qu'il fît probablement certaines réserves sur quelques idées de l'écrivain, a témoigné beaucoup de sympathie au prêtre qui est devenu son biographe : il le protégea souvent contre des adversaires puissants (il y en avait jusque dans le gouvernement du Reich), qui demandaient l'éloignement de l'homme dont les idées sur le nationalisme et le patriotisme ne s'accordaient pas avec les conceptions généralement acceptées en Allemagne.

L'étude de Moenius s'attache surtout à une époque de la vie du Cardinal : celle qui va de la guerre à la paix, — de l'apologiste de la « guerre juste » de 1914 au sermon de 1932 « sur le chemin d'une nouvelle morale de guerre », — de l'époque où Mgr Faulhaber, évêque de Spire, « demandait la bénédiction pour les armes terrestres et les armes de mer », jusqu'en 1930, où le Cardinal Faulhaber, Légat du

(1) *Kardinal Faulhaber*, von Georg Moenius, Kleine Historische Monographien. Nr. 38, 84 S., Mit farbigem Titelbild, Rm. 1.50, Wien 1933, Reinhold-Verlag.

pape aux fêtes du neuvième centenaire de la cathédrale de Spire, y prononça ce « *Requiem* auprès des tombes d'empereurs » où il s'écria : « Aujourd'hui, il n'y a plus de guerres saintes. Aujourd'hui, il n'y a plus de glaives bénits. Les guerres, aujourd'hui, sont devenues chose impie, diabolique, inhumaine... »

Pendant la guerre, Mgr Faulhaber, évêque et aumônier général, forgeait « les armes de lumière » et « le glaive de l'esprit (1) ». Des paroles de la Sainte Écriture, il faisait des arguments pour soutenir la « cause juste » et pour confirmer, consoler et encourager les soldats, les veuves et les orphelins. Il travaillait à « réconcilier notre conscience, non pas notre sentiment, avec la guerre », il cherchait à résoudre l'opposition entre la justification de la guerre et les graves paroles de l'Évangile « qui semblent prononcer l'anathème contre les armes et arracher des mains des peuples les lances et les fusils ». Il écrivait : « Pour la victoire finale, il est aussi nécessaire de marcher avec de bonnes consciences qu'avec de bons fusils. » Mais il se rendait souvent compte du drame tragique de la conscience devant la guerre. Où est l'homme ou la nation qui pourrait prétendre avoir une conscience si pure qu'elle puisse porter la lourde responsabilité de la guerre ? Tout en croyant à la cause juste de l'Allemagne, Mgr Faulhaber dénonce l'orgueil pharisien : « Prions plutôt que Dieu ait pitié de nous ! Ces temps de guerre sont des temps de pénitence, et seule la prière humble pénètre à travers les nuages. »

Parfois il tremble devant l'immense tragédie de la catastrophe sanglante : « Il ne faut pas cacher la réalité terrible de la guerre. Elle est et elle reste une partie de cette ivraie que l'ennemi a semée au milieu du froment, dans l'ombre de la nuit — un champ de sang dans lequel le précieux sang humain est abondamment versé comme de l'eau... un cimetière de cadavres, où les bonheurs des familles et leurs

(1) *Waffen des Lichtes* (1915) et *Das Schwert des Geistes* (1917) sont les livres contenant les principales homélies de guerre de Mgr Faulhaber.

espoirs sont enterrés — une colline de débris, où d'innombrables valeurs matérielles sont consumées, où d'innombrables valeurs culturelles de sciences, d'arts et de techniques sont détruites. » — « La guerre mondiale reste un amas gigantesque de misères et de maux et un immense cri de détresse : Délivrez-nous du mal ! Dans cette époque de guerre, la dernière demande du « *Notre Père* » est une prière pour la paix. »

C'était une souffrance pour lui de voir la guerre menacer la fraternité religieuse de la chrétienté, et il écrivit ces nobles paroles à l'adresse des catholiques français : « Au moins sur les montagnes de la culture religieuse, saluons les messagers de la paix. Il y a un temps de guerre et un temps de paix. Les missionnaires de la vérité religieuse ont la vocation première de servir les œuvres de la paix et de préparer la construction des ponts du rapprochement international, au lieu d'élargir la guerre par un nouveau front et la haine par un nouvel abîme au nom de la religion... Car les peuples existent pour s'aimer les uns les autres, et non pour se haïr. »

La défaite de son pays et l'écroulement des trônes furent de dures épreuves pour l'aumônier général de l'armée bavaroise et l'ami sincère du roi Louis III. La victoire, pour laquelle il avait prié et mobilisé les forces religieuses, n'était pas avec l'Allemagne. La loyauté envers « le trône et l'autel », que l'Église avait toujours prêchée en Bavière, était devenue illusoire. Le trône étant tombé, il fallait défendre l'autel. L'entr'acte de la République Soviétique Bavaroise qui se fonda dans le sang et fut exterminée dans le sang, les mouvements nationalistes naissants avec leur propagande farouche, enfin la misère économique, posaient de graves problèmes à l'archevêque de Munich, revêtu en 1921 de la pourpre des princes de l'Église. Il était le véritable père de ses fidèles. Il élevait sa voix en faveur des enfants innocents qui avaient faim. Il protestait contre l'inflation et demandait pour ses victimes une réparation selon les principes de la justice et de l'équité. Il parcourait les États-Unis pour faire appel à la charité américaine...

La nouvelle période de l'activité du Cardinal Faulhaber

en faveur de la paix commence par une apologie de Benoît XV dans sa lettre pastorale du carême de 1920. Il y défend le grand « pape de la paix et de la charité », contre le double reproche de germanophobie et de germanophilie et lui applique les mots de l'Ecclésiastique (XLIV, 17) : « Au temps de la colère, il fut la rançon de l'humanité. » A la séance de clôture du Katholikentag de 1922 à Munich, le Cardinal s'écria : « Nous n'avons pas le droit de laisser farder les tableaux horribles de la dernière guerre par des poèmes et des fêtes militaires. Il nous faut garder vivant le souvenir de cette détresse terrible. Disons : Qu'il n'y ait plus de guerre ! Tant que les plaies de la dernière guerre saignent encore, il nous faut donner aux peuples l'ambition de gagner la paix plutôt que de gagner la guerre. »

Au Congrès Catholique américain de Springfield, le 26 juin 1926, le Cardinal prononça ces paroles qui sonnent comme l'avertissement des grands sermons pacifiques ultérieurs : « On a reproché à l'Église, depuis sa liaison avec l'État, de n'avoir pas tenu compte du caractère antichrétien de la guerre et d'avoir composé avec elle pour plaire à l'État. Dans sa généralité, ce reproche est une fausseté historique. Cependant il est bien probable que certains moralistes, sous l'impression de la collaboration pacifique entre l'Église et l'État, ont introduit dans leur enseignement moral trop de conceptions étatistes sur la guerre. » Dans la même allocution, le Cardinal nomme le nationalisme exalté « la véritable hérésie du vingtième siècle », il se plaint que « bien des gens n'aient pas le courage de s'engager dans le mouvement de paix, parce qu'ils ont peur de paraître moins bons patriotes », et enfin il qualifie de criminelle la presse qui empoisonne l'opinion publique et détruit par ses mensonges la confiance entre les peuples...

Depuis ce temps, le Cardinal n'a jamais cessé de prêcher la paix. Il a saisi toutes les occasions possibles pour encourager le mouvement de paix et pour se prononcer contre l'esprit de haine et de méfiance entre les nations. Il ne s'est pas laissé intimider par des attaques fréquentes, dont quelques-

unes émanaient même de vieux militaires catholiques, ni par la lutte systématique menée par le journal d'Hitler, le *Völkischer Beobachter*, qui à présent s'appelle fièrement le « journal officiel quotidien du peuple allemand ».

Les deux allocutions qui couronnent son activité en faveur de la paix sont les sermons du 31 décembre 1928 (« De la paix sur la terre ») et du 7 février 1932 (« Sur le chemin d'une nouvelle morale de guerre ») (1).

« Nous, les contemporains de la guerre, sommes doublement obligés de cultiver les sentiments de la paix. Nous avons vu le fleuve de larmes de la guerre. Nous avons entendu les chants funèbres et les malédictions. Nous avons respiré l'odeur des cadavres et avons vu les listes des morts, comblées de l'écriture des douleurs à l'intérieur comme à l'extérieur... Avec la distance des années, les couleurs horribles de la guerre vont pâlir, et les premières impressions vont passer. Mais nous autres, contemporains de la guerre de quatre ans, nous sommes doublement tenus de lever notre voix contre la guerre. » Faulhaber demande que la presse parle impartialement des autres pays, que les enfants jouent moins aux soldats, que l'enseignement de l'histoire ne mette plus au premier plan les guerres et les généraux, que les tableaux de guerre disparaissent de nos maisons, que les chants de guerre de mauvais goût soient remplacés par des chants populaires pacifiques. « Une importante partie de la jeunesse est fortement saisie par l'idée de paix. La jeunesse le sait : Il y a aussi un glaive de l'esprit, il y a un héroïsme de la pureté, il y a des batailles et des victoires morales. Vous avez entendu dire : Il est doux et honorable de mourir pour la patrie. Moi, je vous dis : Il est doux et honorable de vivre pour la patrie. La flamme sacrée

(1) On trouve le texte intégral des sermons de paix et la plupart des sermons, conférences, lettres pastorales, etc., d'après-guerre du cardinal Faulhaber dans les deux volumes : *Rufende Stimmen in der Wüste der Gegenwart* (1931) et *Zeitrufe Gottes* (1932), parus aux éditions Herder, Freiburg i. Br. La même maison d'édition a publié de lui un grand nombre d'ouvrages exégétiques et homilétiques.

ne brûle pas seulement là où des glaives sont forgés. Elle brûle aussi là où les glaives sont convertis en socs de charrue et en instruments de la culture. »

Il faut être reconnaissant au Cardinal Faulhaber de ce qu'il a dit sur la révision des conceptions morales sur la guerre : « Nous vivons dans une époque de changement, et, comme en d'autres questions, il se réalisera une transformation des esprits dans la question : paix ou guerre. Il faut que l'opinion publique se modifie et apprenne des choses nouvelles, bien que cela ne soit pas possible sans des contre-coups. Le désarmement militaire doit être précédé du désarmement moral. L'auréole de l'uniforme et de la parade militaire pâlit. Que les vieux chants de guerres soient simplement jetés à la ferraille dans les musées militaires. L'héroïsme des armes n'est pas la seule forme d'une vie héroïque. Même la théologie morale parlera un nouveau langage à propos de la guerre. Elle restera fidèle à ses vieux principes, mais dans la question de la légitimité de la guerre elle se rendra compte des nouveaux faits. » Faulhaber cite trois faits qui exigent et justifient cette nouvelle morale de guerre : La technique moderne des moyens de communication, la technique moderne de la guerre, et enfin les conséquences d'une guerre moderne. A la question : « Pourquoi votre morale a-t-elle plus facilement déclaré la guerre licite en d'autres temps? », il répond : « Parce que ces faits, ces bases de la nouvelle morale de guerre n'existaient pas autrefois. Il n'était pas possible, comme il l'est aujourd'hui, de tenter à la dernière heure avant la guerre un arrangement pacifique. La technique destructrice de la guerre n'avait aucunement la même extension qu'aujourd'hui... » Moenius voit dans ce sermon un grand acte, un monument de paix, *aere perennius*. Il a bien raison...

Dr Kurt Türmer.

Jésus d'après le Juif errant (1)

Une fois que le Juif errant s'est mis à conter, comment se détacher de lui? Si tragique est sa personne, si vastes ses connaissances, si palpitants ses récits! C'est lui — dit M. Fleg — que l'on a descendu un jour, par la toiture d'une maison, en présence du Maître qui le guérit... Pour voisin, dans l'échoppe d'en face, il avait un ciseleur : Judas... Les deux larrons, crucifiés avec Jésus, Baruch et Ruben, étaient ses cousins et amis... Bref, tout ce qu'ont dit les Évangélistes l'a touché de près, il l'a *vu*, il l'a vécu, et il en parle comme tel.

Étrange et combien attachante figure! Voyez-le, d'abord, tout au regret de ne pouvoir — étant sur un grabat — sonder la Loi de Dieu. « Si chaque maladie punit un péché, duquel suis-je puni, mon Dieu? Je suis un ignorant? Je néglige ta Tora? Mais, en me paralysant, c'est toi qui m'empêches de l'apprendre et de la pratiquer! Que t'ai-je fait, Roi du monde, pour que tu me prives de la Tora? » (p. 25). Quelle ardeur aussi à questionner infiniment sur le Messie! « La tante Séphora n'expliquait pas le Messie, elle l'attendait... Il viendra bientôt, mon chéri, disait-elle... Il n'y aura plus de malades, il n'y aura plus d'aveugles... J'interrompais, je balbutiais : Et des paralytiques, il y en aura encore? Elle répondait : Non, mon chéri, il n'y en aura plus! Je m'endormais, je rêvais; et, dans mon rêve, moi aussi, j'attendais le Messie! » (p. 27).

Quand la guérison tant de fois souhaitée est obtenue,

(1) Edmond Fleg, *Jésus raconté par le Juif errant*. Gallimard, Paris.

quel élan vers le Maître! Voulez-vous savoir tout à la fois ce qu'une âme juive attendait de Jésus — la véritable révolution des esprits qu'Il souleva — les multiples réactions que provoqua le bruit ou la vue de ses miracles, la révélation progressive de son message? Nul ne peut vous le dire mieux que le Juif errant. « Vous voyez, Monsieur, tous ces problèmes que vous posez aujourd'hui, vous autres qui vous croyez des savants, à propos de Jésus, on se les posait déjà quand Jésus était là!... Je n'essaie même pas de vous expliquer Jésus : il faudrait d'abord que je le comprenne! Je vous raconte tout simplement l'effet qu'il faisait sur moi, sur les autres, sur celui-ci, sur celui-là, sur ses ennemis, sur ses amis. Expliquez-le avec ça, si vous pouvez... » (p. 177).

Il faudrait que je le comprenne : l'effort constant et le péché du Juif errant! « Tu ne doutes pas : tu essaies de comprendre, c'est toujours ton péché! » (p. 176). Aussi quelle émotion de l'entendre raconter l'Évangile sans passer un iota, de le voir assister aux manifestations les plus frappantes de la divinité de Jésus (voire la Transfiguration!...) sans qu'il puisse accomplir — plus malheureux que Thomas l'Apôtre — un acte de foi. C'est que, s'il sait l'histoire de Jésus telle que les Évangélistes nous l'ont narrée, s'il est comme subjugué par la personne du Maître, le Juif errant a aussi une vision à laquelle il tient par dessus tout. « Et je voyais le Royaume qu'ont rêvé nos Prophètes : la connaissance couvrant la terre, comme l'eau recouvre le fond des mers; l'équité ceignant les reins, la justice ceignant les flancs; le loup broutant près de l'agneau, la brebis près du léopard; la pique changée en serpe, et l'épée en charrue... » (p. 320). Et comme une malédiction du Christ pèse sur lui depuis qu'il a refusé à Jésus de l'aider à porter sa Croix : *Jusqu'à ce que je revienne, tu marcheras...* il attend, pour trouver la paix et la stabilité, l'établissement du Royaume, la réalisation du grand rêve prophétique.

Un moment, il croit avoir trouvé. « Tu ne marcheras

pas jusqu'à la fin du monde!... Il est revenu ! Il est ressuscité ! » (p. 308). Mais non. Pourquoi — dit-il — cette mort ferait-elle, seule, le Royaume? « Regardez Jérusalem : ces ténèbres qui se battent avec ces ténèbres! Église contre Mosquée, Mosquée contre Église; Église et Mosquée contre Synagogue, etc... Et tout autour, sur tous les continents, usines à canons, à mitrailles, à torpilles ! Usines à microbes, à gaz asphyxiants ! C'était pour cela qu'il montait au Calvaire ! pour ce salut du monde, pour cette paix du monde! »... « Et je disais : Où est ton Royaume? Dans l'autre monde?... Alors mieux vaut que je ne voie pas, et que les autres voient! Qu'ils fassent de toi leur Dieu ! Qu'ils fassent d'un homme un Dieu !... » (295, 320).

Tu marcheras, jusqu'à ce que je revienne. Le juif errant, son récit terminé, s'est remis en route. « Crie! Crie ! Pour que le Messie arrive, crie avec moi : Heureux ceux qui jetteront les armes... *Et j'entendis son cri, qui criait dans la ville* : Heureux ceux qui mourront pour la paix : ils verront Dieu ! » (p. 326). A cause de cette mission qu'il s'est donnée, à cause de cette vie poignante de Jésus qu'il a fait revivre sous nos yeux, nous négligerons ici, Monsieur Fleg, de relever les points où le Juif errant blesse notre âme catholique.

Disons seulement qu'en ce livre étrange le meilleur voisine avec le pire. On le referme et on ne sait qu'en penser, tant il y a de souplesse qui ne se laisse pas saisir. La figure du Christ revit avec un réalisme étonnant. Chaque mot de l'Évangile est encastré dans un récit si vivant, si dru, que les formules sacrées en prennent un relief nouveau. A cet égard, ce livre peut être bon pour certains : il est une voie très humaine pour approcher de Jésus-Christ. Mais de quel Jésus-Christ? C'est ici que j'hésite. D'un Christ vu par un Juif et qui ne demande qu'à croire, et qui ne peut pas croire. De sorte qu'il y a, parsemés à travers tout le récit, tant de doutes légèrement exprimés, tant de problèmes irrésolus, tant de réflexions profanes et peut-être, sous le voile élégant et fugitif de la

forme littéraire, tant de négations, que ce livre peut faire aussi beaucoup de mal.

Aux âmes parfaitement incroyantes, il révélera peut-être la personne et les paroles de Jésus-Christ. Pour les âmes parfaitement croyantes, il donnera au milieu évangélique une nouveauté et une originalité curieuses.

Quant aux âmes dont la foi est traversée d'incertitudes — et il y en a tant de nos jours — il leur sera sans doute un poison subtil.

Nous ne parlons pourtant de ce livre qu'avec mesure et discrétion, parce qu'il nous semble que l'auteur cherche lui-même la vérité et que les angoisses de son héros en face du Christ sont les siennes. A ce titre, son essai est fort respectable et digne d'être encouragé par la prière des chrétiens.

H.-M. Maréchal, O. P.

DOCUMENTS

Allocution de S. Em. le Cardinal Bertram, archevêque de Breslau, sur « La fête du Christ-Roi et sa signification à notre époque »

Cette allocution, dont nous extrayons les passages les plus significatifs, a été prononcée à Breslau, le dimanche 29 octobre, dans la grande salle du Centenaire, devant une assemblée de 15.000 personnes, parmi les uniformes et les drapeaux nationaux-socialistes, devant le clergé de la ville et le chapitre de la cathédrale, au cours d'une grande fête solennelle consacrée au Christ-Roi.

... Son royaume n'est pas de ce monde, mais dans tout royaume terrestre il y a un royaume divin... C'est un mystère qui est éternellement vrai et éternellement nouveau, selon la parole de l'Apôtre : « Le Christ est le même hier qu'aujourd'hui, et dans l'éternité » (Hébr., XIII, 8).

Que cela soit dit spécialement à ceux qui rêvent aujourd'hui d'instituer une nouvelle religion nordique-germanique. La fête du Christ-Roi est le mystère qui, embrassant l'univers, passe victorieusement sur de telles révolutions dans la lutte des esprits. Nul autre que notre Roi n'a pu dire : « Toute puissance m'est donnée dans le ciel et sur la terre. » Le Maître dit : « Toute puissance. » Voilà pourquoi son Église marche avec tant de calme et de confiance à travers tous les troubles et toutes les époques de bouleversement.

... La vérité du Christ, telle qu'elle est déposée dans les Évangiles, et telle qu'elle brille dans les lettres de l'Apôtre des peuples, la vérité du Christ, pour laquelle les martyrs ont versé leur sang à l'époque des catacombes, les trésors

de la vérité, que le Christ a déposés dans le cœur de sa Fiancée, l'Église catholique : voilà quel est le fondement de la royauté du Christ.

Ce trésor de la couronne de notre Roi est-il, de nos jours, si sûrement gardé que nous puissions être hors de souci? Nul ne le pensera parmi ceux qui observent bien les signes du temps. On entend si souvent parler d'un christianisme commun! Des centaines de milliers d'hommes pensent à une sorte d'harmonisation de toutes les confessions. En face de tout cela, la « vérité », trésor de la couronne, devra faire l'épreuve de son importance actuelle. Il ne suffit pas du mot général de « christianisme ». De différentes parties de l'Allemagne, notamment de certains milieux de laïcs catholiques à l'esprit pénétrant et vigilant, j'entends retentir des voix disant que dans le peuple on manque souvent de vigilance, et qu'il faudrait un sens plus délicat de la pureté de la foi, et de la netteté de la pensée religieuse et du sentiment catholique. Il y a lieu de recommander à beaucoup de nos journalistes et de nos éducateurs d'acquérir cette délicatesse et ce don d'observation aigu, que déploya jadis Clemens Hofbauer dans les mouvements religieux à Vienne. Pensez à la portée actuelle des exhortations de saint Paul. Rien n'était plus sacré pour l'Apôtre des peuples que de protéger son élève Timothée des périls suscités par des innovations dans les conceptions et les formules religieuses...

L'éducation religieuse de la jeunesse est pour nous chose sacrée. Je regarde la formation de la jeunesse de nos jours, et je me réjouis que l'on cultive avec énergie l'entraînement physique, la virilité, le dressage rigoureux et la camaraderie. Mais autant, dans la conception du Christ notre Roi, la valeur de l'âme dépasse celle du corps, autant la culture de l'esprit dépasse la culture physique. Les signes de notre époque n'indiquent-ils pas que ce principe, cette précieuse vérité, cet héritage du peuple allemand chrétien, court risque de se perdre?

Et voici une seconde exhortation : Je regarde les choses qu'on organise le dimanche. Déjà, il y a quelques dizaines

d'années, avait retenti cet avertissement : « Nous traitons trop à la légère la loi du dimanche. » C'est là une exhortation particulièrement actuelle cette année. C'est aujourd'hui la plainte de centaines de milliers de parents catholiques raisonnables. Vous tous qui voulez conduire le peuple allemand vers une culture supérieure, écoutez ceci : la sanctification chrétienne du dimanche est la mesure de la civilisation chrétienne. Que la conscience du peuple tout entier veuille bien s'examiner et se demander si, parmi tous les exercices physiques et les fêtes qu'on organise, notre sanctification du dimanche répond vraiment à l'esprit du Christ, notre Roi? Ce n'est pas de la bigoterie, quand des parents catholiques, depuis bien des mois, éprouvent la nostalgie de la vraie sanctification chrétienne du dimanche par l'assistance aux offices, et la fête dominicale dans la famille, entre parents et enfants, et quand les plus nobles de nos jeunes gens et jeunes filles demandent que le dimanche matin soit pleinement et entièrement consacré à l'élévation de l'âme, à la participation profonde à l'office divin, et à la réception des sacrements, ainsi qu'à la méditation religieuse...

Mon regard se tourne aussi vers les camps de travail. Je connais et je loue les nobles intentions de ceux qui en ont conçu le projet. Nous tous savons que ces intentions ne se réaliseront que si l'esprit religieux et le souci de la chasteté du corps et de l'âme entourent d'une sainte clôture cette vie commune. Or cela ne peut être l'œuvre de la contrainte extérieure. « C'est l'esprit qui vivifie. » J'agis dans l'esprit des parents et aussi dans l'esprit des chefs du Reich et de l'État, quand je crie aux plus nobles d'entre ces jeunes qui sont dans les camps de travail : « Tenez ensemble, afin que règnent dans votre camaraderie la chasteté de l'esprit et la formation religieuse du caractère. Rien n'est aujourd'hui plus actuel que cette exhortation. Et vous, parents, faites valoir vos droits de parents! Il ne peut pas vous être indifférent de savoir comment vos enfants reviendront des camps de travail. » ...

(*Koelnische Volkszeitung*, 1er novembre 1933.)

A TRAVERS LES REVUES

L'Argent

La revue **Esprit** a consacré tout son numéro d'octobre à la question de l'argent. Elle l'examine, ainsi qu'elle en a coutume, sous ses aspects multiples et dans ses relations avec toute chose : religion, vie privée, culture (lettres, art, démocratie), professions libérales (médecine, barreau), travail, sport... Cette confrontation se termine par un *Appel aux riches* :

Jamais une société d'individualistes égoïstes ne soulagera la conscience du riche laïc ou chrétien. Elle ne sera tranquille que lorsqu'il aura accepté de sortir du système qui l'emprisonne et le pauvre avec lui.

Alors seulement le riche ne sera plus écartelé, le pauvre ne sera plus aigri. Car il ne s'agit pas pour l'homme d'être riche ou pauvre, il s'agit pour lui de vivre la vraie vie, la vie pleine : non la vie limitée de la bête, non la vie artificielle de l'idolâtre, non la vie sclérosée des abstractions et des évidences positives, mais la vie totale, profonde et mystérieuse qui est en Dieu.

Un article de Georges Viance : *Les enfantements monstrueux de l'argent*, introduit aux études plus spéciales. C'est un excellent exposé, précis et vigoureux, de la doctrine catholique, telle qu'elle s'exprime dans les encycliques et qu'elle fut systématisée par saint Thomas d'Aquin.

Monstruosité de l'usure, car l'argent, par nature et à lui seul, n'enfante pas :

Sans doute l'argent possédé est une richesse, mais inutile en soi, utile seulement par son aptitude à procurer toute chose, dans un régime de consentement mutuel. Il est une pure valeur d'échange, l'intermédiaire entre ce blé que je récolte et ce vin dont j'ai besoin. *Bien de consommation, donc absolument stérile*, inapte à donner aucun fruit, comme l'arbre ou la maison, un bien dont la possession ne se sépare pas de l'usage.

Notez bien que l'usurier entend prémunir son argent contre tout risque. Au contraire, telle est la loi de tout agent de production dans notre monde : qu'il s'expose en travaillant. La maison ou le champ ou la mine, dont les rapports sont évidents, peuvent voir leur valeur diminuer subitement en fonction de circonstances multiples dont ils sont dépendants. Et l'argent seul aurait ce privilège de produire toujours et de ne jamais risquer !... S'il veut travailler, qu'il prenne part aux déboires comme aux bénéfices : et ce sera le *contrat d'association*, le seul qui soit juste. Mais la justice n'est pas de notre temps, et le règne de l'usure ne peut durer qu'en assujettissant le travail, activité de l'homme, à l'argent, signe royal de la matière. Telle est la plaie de notre époque.

Quels insensés parlent de « diriger » les économies modernes sans guérir d'abord le cancer qui les ronge? Qui dépeint les apparences du désordre actuel sans oser dire mot de ses causes cachées, crainte de déplaire aux puissances du jour? Et qu'est-ce que l'homme qui fait de Mammon son roi?

« Quoi de plus déraisonnable, disait saint Jean Chrysostome qui n'avait rien vu, que de vouloir semer et recueillir sans terre, sans pluie et sans charrue? Tous ceux qui se donnent à cette agriculture de damnation n'en moissonnent que l'ivraie qui sera jetée dans les flammes éternelles. Retranchons donc les enfantements monstrueux de l'or et de l'argent. Étouffons cette exécrable fécondité... »

Mais où est le Chrysostome de ce temps?

M. Pierre-Henri Simon traite des rapports entre *Argent et religion*. Croyez bien qu'il a saisi combien le problème était complexe :

La religion, dans un monde où tout se vend et s'achète, ne peut échapper à la loi de l'argent. Toute la question est que la nécessité d'acquérir cet indispensable instrument temporel ne tourne jamais au sacrifice des valeurs éternelles.

Si l'on raisonnait dans l'absolu, la réponse serait simple : plutôt renoncer aux œuvres qu'à l'esprit... Mais nous vivons dans le relatif, et il importe que l'Église sauve ses œuvres, son culte, sa hiérarchie, tout le support matériel de sa vérité.

Mais M. Simon a décidé de parler avec franchise, et nous aimons sa liberté de ton. Au surplus, il sait que « ce n'est pas seulement des catholiques que l'idolâtrie moderne du billet de banque a touchés » ; mais que chacun batte sa pro-

pre coulpe : pour lui, chrétien fervent, il est jaloux de la pureté de sa maison :

Qui croit à l'institution divine de l'Église y supporte plus malaisément qu'ailleurs le scandale.

M. Simon signale tout ce qui le scandalise : depuis les quêtes indiscrètes et répétées qui viennent déranger la prière par un obsédant bruit de sous, jusqu'aux profiteurs éhontés des lieux de pèlerinage, sans oublier les sourires reconnaissants aux « bienfaiteurs » qui enlaidissent l'église par leurs cadeaux de mauvais goût, ni les mariages tapageurs où la mondanité se donne carrière jusque dans le « discours d'usage ».

Mais ce sont là encore griefs de seconde zone.

Le mal n'est point dans le contact inévitable de la Religion et de l'Argent : le mal commence quand le poids de l'Argent tend à infléchir l'esprit même des Églises et à fausser les consciences religieuses.

Or les riches croient pouvoir acheter la religion.

Car il reste entendu pour le bourgeois bien pensant qu'un prêtre du Christ ne peut servir que le parti des possédants. Le paradoxe est devenu loi. Qu'un évêque, en période de grève, fasse un geste, même de charité, en faveur des ouvriers sans travail, ce n'est pas seulement le clan des patrons qui crie au scandale, — car, disent-ils, nous ne donnons pas notre argent à l'Église pour qu'elle en use contre nous, — mais l'opinion moyenne est déconcertée : cela semble inconvenant.

Pour justifier l'usurpation, par les valeurs d'argent, de cette religion qui magnifiait la pauvreté, il ne restait plus qu'à *altérer* la doctrine traditionnelle, la remplaçant par une « théologie bourgeoise ». M. Simon dit bien : *altérer*, car l'enseignement catholique, l'enseignement de l'Église comme telle, est resté immuable.

Et c'est précisément pour rendre la pratique en tout point conforme à cet enseignement authentique, que M. Simon, en plus du vrai remède qui serait un ordre économique plus humain, propose des « suggestions » : mise en commun des biens entre paroisses, voire entre diocèses ou groupes de diocèses dont les revenus seraient par trop inégaux; — éco-

nomies sur les « embellissements » si souvent d'un goût douteux et bien étrangers à la liturgie; — conseils de prudence aux ecclésiastiques que leur ministère et leurs œuvres obligent à gérer des budgets. Tout cela est bon à dire et les suggestions sont heureuses. Peut-être cependant M. Simon a-t-il quelque illusion quand il suppose qu'il suffirait aux ornements d'église d'être liturgiques et de bon goût pour être en même temps bon marché. Et certainement, sa proposition de ralentir *un peu* notre zèle pour les missions est à rejeter, même à ne tenir compte que des intérêts de l'Église en France : car la vie de l'Église, en tout lieu, est avant tout l'œuvre de Dieu, et, en nous, de la foi, de l'espérance et de la charité; or n'est-ce pas dans ses missions, et dans sa générosité à les soutenir, que la France vit au maximum sa vie théologale? Mais n'insistons pas : M. Simon avait posé sa question avec trop de restrictions pour n'être pas déjà de notre avis.

Je sais bien que certains, en lisant cet article, ne seront pas contents : ils penseront qu'un fils respectueux ne doit pas dévoiler les faiblesses de sa mère. Et nous leur concéderons que, même lorsqu'il déclare défendre les catholiques, M. Simon leur administre, en vérité, une volée de coups de bâton... Mais nous ne le regrettons pas : nous prendrons notre part de ces coups, comme M. Simon a pris aussi la sienne. Il n'est là rien qui offense la piété filiale : l'Église est toujours aussi pure que le Christ; c'est nous qui ne savons pas vivre de son esprit. C'est signe de vitalité quand l'un de nous a le courage de parler le premier afin que tous s'amendent.

Au surplus, le faisant, ce n'est pas hors de chez nous qu'il va chercher l'esprit nouveau pour nous l'insuffler; c'est à Rome qu'il le trouve :

> Car il y a eu tout de même, parmi tant de démissions affligeantes, ce fait qui rassure et que l'histoire notera comme considérable : à l'heure même où l'Église, privée de ses biens et grevée de charges, tombait plus étroitement que jamais sous le contrôle des riches, des papes, ayant mesuré le péril, ont eu assez d'indépendance et de courage pour affirmer solennellement des thèses de la théologie traditionnelle qui condamnaient dans ses excès et parfois dans ses principes la morale capitaliste. Ainsi les consciences chrétiennes furent mises en garde contre un syncrétisme dangereux, et là où la leçon fut comprise, la Religion cessa de prêter main-forte à la cause l'Argent.

Memento des revues

Foi et Vie, juillet-août. — Pierre Maury. *L'Évangélisation des intellectuels.* — Roland de Pury. *La crise de l'Église allemande et la révolution nationale-socialiste.*

Dossiers de l'Action Populaire, 25 octobre. — *Le groupe Saint-André des officiers de la Marine marchande.*

Revue Apologétique, novembre. — Karl Adam. *Ce que Jésus nous dit sur lui-même*, II.

La Documentation catholique, 11 novembre. — *Dispense de l'enseignement religieux en Alsace-Lorraine.*

Revue biblique, 1er octobre 1933. — R. P. Lagrange. *Projet de critique textuelle rationnelle du N. T.* — R. P. de Vaux. *Le « Reste d'Israël » d'après les prophètes.*

Recherches de science religieuse, octobre 1933. — Joseph Lecler. *Qu'est-ce que les libertés de l'Église anglicane?* — René Cadiou. *Le développement d'une théologie : pression et aspiration.*

Études, 5 novembre. — André Mabille de Poncheville. *Vie et survie de saint Martin.*

PHILOSOPHIE

A. MAYDIEU, O.P. *Primum vivere, deinde...*

Mais si l'on ne peut bien vivre sans philosopher?

YVES SIMON. *Pour la notion de science politique. Programme.*

Il est urgent d'affirmer, contre l'amoralisme courant, la vraie notion chrétienne de science politique. L'auteur fournit sur ce sujet des précisions dont l'aridité ne doit pas décourager le lecteur.

J.-T. DELOS. *L'Institut international de philosophie du droit et de sociologie juridique.*

Une nouvelle fondation scientifique, dont le nom même souligne une heureuse alliance.

A travers les revues.

Philosophie et mathématiques.

Primum vivere, deinde.....

Il faut le dire : certains trouveront notre souci de traiter de questions philosophiques bien peu en rapport avec les inquiétudes du temps présent, auxquelles veut répondre notre revue.

« Comment ne pas sourire ou plutôt s'indigner, diront-ils, quand on voit un homme dans la force de l'âge, et qui paraît sensé, remettre éternellement en question les principes sur lesquels tout le monde est d'accord, ou s'attarder à tant de problèmes inutiles ? C'est de bien autre chose vraiment qu'il s'agit à notre époque : il s'agit de vivre, *et jamais les forces de mort n'ont été si puissantes. Ne rencontrez-vous pas chaque jour des chômeurs sur votre chemin et n'entendez-vous pas le bruit des guerres qui se préparent ? Comment pouvez-vous vous enfermer dans votre réflexion abstraite ? »*

Nous répondrons qu'en vérité jamais ne fut plus pressante l'œuvre de la philosophie : disons plutôt de la sagesse.

*
* *

L'angoisse actuelle, je ne songe pas à la nier.

Je ne pense pas non plus que nul ait le droit de se refuser à la tâche commune pour venir à bout des maux que vous me signalez.

Mais croyez-vous qu'il ne faille que du travail et non point, avant tout, de la réflexion ? La crise que nous traversons est trop grave : le vaisseau fait eau par tous les bords ; il ne s'agit point de porter remède aux avaries de la coque en utilisant le gréement : c'est le bâtiment tout entier qu'il faut reconstruire. Tout est remis en question : il ne suffit pas d'accepter les techniques admises et restant dans leur champ d'application, de leur faire confiance en attendant le salut de leur fonctionnement normal. Non, ce sont désormais ces techniques elles-mêmes qu'il faut juger. Avant tout dans leurs buts, dans les fins qu'elles se proposent : ces fins servent-elles, oui ou non, la vie de l'homme et l'épanouissement

de sa personnalité ? Et dans quelle mesure ? La réponse commandera leur rejet ou leur acceptation et déterminera la place qu'elles doivent tenir dans notre monde.

Mais, pour juger, il faut dominer ; nous ne le répéterons jamais assez : Si l'homme veut vivre, il doit, à certains moments de son existence, abstraire de sa vie courante afin de la juger et de la diriger.

Or telle est bien l'œuvre de la Sagesse.

*
* *

C'est sa plus humble tâche, mais non point son unique préoccupation. Nous répugnons, d'instinct, à réduire l'intelligence à cette seule activité pratique. Au surplus, comment, même, pourrait-elle l'exercer, si elle restait liée à l'étroit souci de pourvoir à nos besoins journaliers, et si sa vie propre n'était pas plus haute ? La mission du chef ne consiste pas seulement à imprimer une bonne direction, ou même à en tracer les règles, mais avant tout à saisir le principe d'où toute loi particulière tient sa valeur : le but que nous nous proposons d'atteindre est toute la raison des moyens que nous mettons en œuvre.

Je l'avoue : je ne vois pas l'intérêt qu'il y aurait à travailler à faire vivre un monde d'où serait absente la joie parfaite. Certains me diront la douceur de répandre le bien autour de soi. Loin de moi la pensée d'en méconnaître le prix et la grandeur, et je m'incline très bas devant la générosité qu'elle suppose. Mais je maintiens que le dévouement du cœur serait sans fruit réel s'il n'avait pour résultat que de prolonger l'existence ou d'adoucir les jours d'hommes dont le front serait uniquement penché vers les besognes terrestres.

Aussi, notre monde où toute activité est passagère, où toute naissance est suivie de la mort, ne peut-il avoir sa raison d'être que dans la vie de la pensée, qui transcende le temps et seule peut rattacher notre durée et notre pauvre misère aux raisons éternelles qui ouvriront nos yeux à la lumière. Le premier rôle de l'intelligence est de donner à l'homme cette vie bienheureuse. Toute notre grandeur consiste donc dans la pensée.

*
* *

Voilà qui va bien, me dira-t-on : mais ce que vous justifiez, ce dont vous affirmez la primauté, c'est la vie spirituelle, avant tout la vie religieuse, et non point le travail de votre philosophie.

— Oh ! je sais bien que, depuis que notre Maître est venu sur la terre, la Sagesse est désormais chrétienne. L'Évangile, seul, peut satisfaire pleinement ce besoin d'une pensée totalement claire et qui ne cesse pas. Je sais également que, depuis le Calvaire, cette vie, plus achevée que ne l'avaient rêvée Platon et Aristote, n'est plus l'apanage de rares privilégiés, de ceux qui ont le temps et les moyens d'apprendre : elle est offerte à chacun et d'abord au plus humble, si son âme est pure. Le Christ ne loue-t-il pas son Père de l'avoir révélée aux petits et de l'avoir cachée aux prudents ? Et son Apôtre n'oppose-t-il pas sa sagesse à celle des mondains ? La parole de Dieu peut mieux se faire entendre à l'humble femme qui prie qu'à l'ambitieux savant.

Mais la Providence accorde, le plus souvent, la vie surnaturelle au pas de notre nature, et dans l'homme Dieu mit l'intelligence afin qu'il s'en servît. Afin que le Corps de l'Église grandisse, certains ont reçu mission d'aimer Dieu non seulement de tout leur cœur et de toute leur force, mais encore de toute leur pensée. Ils apprendront de la sorte pour eux et pour tous leurs frères à mieux saisir la grandeur du Don qui nous fut fait, par la grâce divine.

Lorsque Albert le Grand ou Thomas d'Aquin avaient longtemps scruté les lois de la nature, depuis les réalités les plus humbles jusqu'à la voûte étoilée, lorsqu'ils avaient vécu ces instants rares où l'âme se voit connaissant et entrevoit la joie de la clarté, lorsqu'ils avaient saisi combien il est déjà doux de balbutier la grandeur spirituelle et la beauté divine, croyez-vous que l'annonce d'une vision plénière ne prenait pas à leurs yeux une splendeur unique ? Car ils entrevoyaient déjà ce que c'est que de voir...

Mais il n'est pas seulement des moments de joie dans la recherche intellectuelle. Il y a aussi l'angoisse de la pensée qui n'ira pas plus loin parce que le temps lui est refusé ou qu'elle a vraiment touché aux limites des possibilités humaines. Quel baume souverain, alors, apporte la promesse certaine qui nous est répétée : tu verras, *et :* tu verras ton Dieu !

Grandeur et misère de l'homme. C'est la double vérité que le sage — et surtout le sage du Christ — a la mission de redire sans cesse à ceux qui sont courbés sous le poids des travaux, afin qu'ils puissent, eux aussi, relever quelquefois le front.

Grandeur et misère de l'homme ! Est-il, de notre temps, message plus urgent que de rappeler la source de notre grandeur et la réparation de notre misère ?

A. Maydieu, O. P.

Pour la notion de science politique

Programme

L'action s'exerce dans le monde de l'existant ; aussi la pensée pratique, qui la règle, connaît-elle une souveraineté de l'individuel dont le monde de la spéculation ne présente aucune analogie. Toute science a pour objet l'universel ; mais, tandis que la science spéculative se suffit, et atteint sa perfection dans le jugement scientifique, portant sur l'universel, celui-ci n'est qu'une étape dans le mouvement du discours pratique qui s'achève en matière individuelle. Il en résulte qu'une théorie de la science pratique doit avoir en vue les conditions et caractères du jugement qui la prolonge dans l'individuel et communique directement avec l'action : la science politique ne saurait être connue dans ses déterminations si l'on ignore les caractères de la vertu de l'homme d'État, encore que toutes deux soient des réalités différentes.

Or parmi les formations pratiques qui assurent la vérité du jugement en matière individuelle, les arts et métiers (ordre du *faire*) ne visent que la production d'œuvres extérieures et ne requièrent en rien la bonté morale du vouloir, tandis que la prudence (ordre de l'*agir*) vise l'exercice d'actes moralement bons et nécessite une volonté humainement bonne : comment serais-je prudent, si je ne veux pas faire le bien?

Une science régulatrice d'une prudence (science morale)

diffère essentiellement d'une science régulatrice d'un art (science *poétique* dans la terminologie aristotélicienne, science intrinsèquement amorale). Puisque la première question à résoudre est de savoir si la science politique est ou n'est pas une science morale, il faut considérer si la sagesse de l'homme d'État est un art, quelque chose comme la qualité spécifique de l'architecte, du cultivateur, du cuisinier, qualité intellectuelle susceptible d'être pleinement possédée en l'absence de vertus morales —, ou bien une prudence, vertu intellectuelle intrinsèquement dépendante de la perfection morale du vouloir, de telle sorte qu'il soit impossible d'être un bon chef d'État si l'on n'est d'abord un homme de bien?

Le recours à l'expérience, tout opportun qu'il soit, sera insuffisant. Parmi les princes que l'histoire tient pour d'incontestables bienfaiteurs de leurs peuples, on rencontrera, à côté de personnages fort honnêtes ou fort saints, des débauchés et des voleurs, et cela ne prouvera nullement qu'un débauché ou un voleur puisse être un bon chef d'État. En effet, à supposer même que l'histoire s'inspire d'une juste conception du bien public, il est inévitable la plupart du temps qu'elle s'en tienne aux événements voyants, j'allais dire brillants, et ignore les événements intérieurs aux âmes; de telle sorte qu'il y aura lieu le plus souvent de se demander si tel bienfait éclatant, en raison duquel un prince passe pour grand, n'est pas compensé par un méfait invisible, ou si tel éclatant échec, en raison duquel un prince passe pour médiocre, n'est pas compensé par un invisible bienfait. En outre la causalité accidentelle joue dans les événements politiques un rôle trop considérable pour que d'événements heureux on puisse conclure que le chef qui paraît y avoir présidé possède toutes les qualités essentiellement requises à leur production. Parfois l'État prospère sans que son chef mérite d'être qualifié de bon chef d'État, comme il arrive que l'on atteigne un âge avancé malgré une excessive consommation d'alcool. C'est une rigoureuse analyse rationnelle du concept de *gouvernement politique* qui nous fera savoir s'il est essentiel au bon chef d'État d'être homme

de bien, si la sagesse politique est une prudence ou simplement un art.

Il est évident que le gouvernement politique se définit par son objet, et nul ne conteste que l'objet du gouvernement politique soit le bien commun. Le problème se ramène donc à savoir si le bien commun, objet du gouvernement politique, appartient ou n'appartient pas à l'ordre de l'agir humain. Dans l'affirmative, la sagesse de l'homme d'Etat est une prudence, et la science politique une partie de la morale; dans la négative, la sagesse politique est un art, et la science politique une science *poétique*, intrinsèquement indépendante de la morale comme l'architecture ou l'agronomie. Nous croyons que l'alternative est absolue et qu'il est impossible de concevoir sans incohérence la science politique comme à la fois formellement distincte et intrinsèquement dépendante de la morale.

On ne résoudra l'alternative qu'au prix d'une élaboration extrêmement vigilante de la notion de bien moral et de celle de bien commun. Mais avant tout de la notion de bien moral. Tant qu'il ne s'agit que de la conduite personnelle, l'ordre de l'agir se distingue de l'ordre du faire avec une aisance relative, et si les notions de ces deux ordres conservent quelque obscurité interne, du moins ne risque-t-on pas trop de les confondre l'un avec l'autre. Dès qu'on dépasse les problèmes de la vie personnelle, la confusion est toujours menaçante. Le salut est dans une *métaphysique de la moralité*; essayons d'en esquisser les traits principaux.

On pourrait observer en premier lieu que dans l'ordre des finalités morales, à la différence de ce qui se passe dans l'ordre des finalités naturelles, rien n'est intelligible que par rapport à la fin dernière de toutes choses, par rapport au bien transcendant et absolu, pour tout dire par rapport à Dieu. On peut définir le fonctionnement bon ou mauvais du foie et du pancréas, d'un chemin de fer ou d'un moulin, sans prendre en considération autre chose qu'un être fini. Impossible de définir une qualification morale de la volonté sans se rapporter au bien absolu, dont la nature elle-même ne sera correctement

désignée que si l'on reconnaît en lui l'illimité ontologique ou l'Être qui possède par identité la plénitude de l'être. Pour introduire un être dans le monde de la moralité, la possession de la connaissance et du désir ne suffit pas ; il y faut la faculté rationnelle, ouverte sur l'infini et capable de Dieu. Peu importe la multiplicité des finalités intermédiaires : le regard de l'intelligence traverse tous les biens limités pour atteindre le bien absolu, et c'est en fin de compte par rapport au bien absolu que se qualifie la liberté, quelle que soit la multiplicité des intermédiaires concevables entre l'objet immédiat du choix libre et la fin dernière de tout l'univers. Sans ce rapport à la fin dernière, pas de bien ou de mal moral, pas d'être moral ; partout où ce rapport intervient pour qualifier une liberté, nous sommes en présence d'un *être moral*, bon ou mauvais.

On pourrait observer en second lieu que, dans ses réalisations les plus claires, l'être moral ou la qualité morale est ce qu'il y a de plus intérieur à l'âme, ce qui touche le plus intimement au centre de la personnalité. Bien qu'il y ait, abstraitement parlant, plus d'intériorité dans la connaissance que dans le désir — car la connaissance introduit dans l'âme un objet qui devient sa perfection, tandis que le désir entraîne l'âme vers une perfection existant en dehors d'elle —, la qualification morale est chose plus intérieure à l'âme que la connaissance elle-même, parce que, dans l'acte moral, la causalité active, l'efficience de l'âme joue un rôle plus considérable que dans la connaissance. C'est seulement au titre de nature que l'âme est cause efficiente de la qualification que lui confère la connaissance ; elle est deux fois cause efficiente de sa qualification morale, une première fois au titre de nature, une seconde fois au titre de sa liberté.

Observons encore que, de toutes les réalités qui à un titre quelconque pourront appartenir à l'ordre de la moralité, la première en soi et dans la genèse de nos connaissances a le caractère d'un acte *terminal* ou d'une action ; on ne recherche les conditions de vie favorables à la vertu que pour acquérir la vertu, et l'on n'acquiert la vertu que pour exercer l'ac-

tion vertueuse qui définit la vertu. En résumé, *la réalisation typique de la notion d'être moral, c'est l'acte terminal par lequel la volonté libre se qualifie intérieurement en établissant en elle un rapport défini à sa fin dernière.*

Après avoir ainsi précisé la notion de l'être moral et dégagé la première de ses réalisations, on se demandera si le bien commun poursuivi par la société humaine présente les caractères métaphysiques du bien moral. La question revient à demander si c'est une sorte de bien que l'on puisse définir en dehors du rapport de la liberté humaine à la fin dernière ou si l'idée de la fin dernière intervient nécessairement dans la définition de ce bien. L'expérience nous fournit ici un signe d'importance capitale : tandis qu'un ingénieur peut livrer le dernier mot de sa pensée sur la manière de construire un pont sans faire connaître sa religion, on peut toujours déceler la religion d'un homme à ses idées sur les fonctions de la cité; une métaphysique de la fin dernière de l'homme est impliquée dans toute conception politique. Sans doute une même idée de la fin dernière est-elle compatible avec des opinions différentes sur la manière d'organiser la société; la nation hypostasiée en fin dernière peut être servie par les voies différentes d'un fascisme révolutionnaire ou d'un monarchisme conservateur, ou le vrai Dieu par les voies de la république ou de la royauté; mais toujours la fin dernière vraie ou fausse est là, qui commande, sinon le détail des moyens, du moins l'intention animatrice de tout le système. D'où l'incohérence du libéralisme et ses contradictions pratiques : on déclare que les choses de la destinée humaine ressortissent exclusivement à la conscience personnelle et ne doivent nullement intervenir dans la structure et le fonctionnement de la cité, puis on met debout une cité dont toute l'organisation et le fonctionnement impliquent une réponse déterminée au problème de la fin dernière. Si l'on refuse de concevoir comme bien suprême de l'homme la liberté au sens où l'entendent les libéraux, on peut rester favorable, pour des raisons tirées des circonstances, à certaines pratiques libérales, on cesse d'être un libéral.

Cette nécessité où se trouve la politique de prendre parti bon gré, mal gré, à l'égard de la fin dernière est trop constante pour qu'on puisse supposer qu'elle résulte de contingences; il faut admettre qu'elle a son fondement dans la nature des choses. Œuvre spécifiquement humaine, née de l'intelligence, de la liberté, de la vertu, la société tend en effet à faire retour, dans l'ordre de la finalité, à ce qu'il y a de spécifiquement humain en nous. Ce n'est pas seulement pour le pain, le vêtement et le couvert que nous avons besoin de la société et que l'homme s'est mis en société. L'angoisse du solitaire exprimée dans le sonnet de Sully Prudhomme aurait autant de vérité, et ce serait une tout autre tragédie, si les personnages qui cessent leurs services, au lieu d'être le laboureur, le tisserand et le maçon, étaient le savant, l'historien, le poète : la menace pendante, pire que celle du lion sur le chemin, serait celle de la nudité de l'âme, réduite à entreprendre en vain la tâche de s'humaniser, tôt interrompue par la mort. La société vise le bien total de ses membres qui sont des hommes et dont le bien total, c'est l'évidence, est déterminé par leur fin dernière. Le bien commun poursuivi par la société, spécificateur de la pensée politique, est donc un bien moral, la vertu requise de l'homme politique est une prudence, la science politique une science pratique au sens propre du mot.

Mais cela n'est-il pas en contradiction avec ce que nous avons dit de l'intériorité, de l'incommunicabilité de la qualification morale? Ma qualification morale est mon acte à moi, mon efficience immanente procédant de la source d'activité la plus intime de mon être; ni M. le maire ni M. le chef du gouvernement ne pourront faire que ma liberté se trouve qualifiée de telle ou telle manière; si par impossible ils pouvaient produire en moi une qualification intérieure, cette qualification procédant d'eux et non de moi ne serait pas une qualification de ma liberté, ce ne serait pas une qualification morale. S. Thomas n'oppose-t-il pas l'*agibile interius* et le *factibile exterius*? Dès lors qu'il n'y a plus immanence absolue, on quitte l'agir pour le faire, et la prudence pour l'art.

Mais cette intériorité ou immanence absolue n'affecte que les réalisations les plus typiques et premièrement intelligibles de l'être moral. L'acte terminal de la volonté libre ne peut procéder que de la volonté qu'il qualifie, cet *agibile* par excellence est nécessairement au suprême degré intérieur. Cependant, s'il convient d'insister sur les caractères propres de la plus typique des réalisations de l'être moral en vue et de la comprendre pour elle-même et de comprendre tout le système de la moralité, ce serait une erreur évidente d'estimer que la moralité est absente partout où ne se rencontrent pas les caractères propres de l'être moral par excellence. *Le système de l'être moral ne comprend pas seulement la qualification immanente de la liberté en acte terminal de consentement bon ou mauvais, mais tout ce qui est essentiellement rapporté à cette qualification et à travers elle au bien absolu.* Soit un village de montagne dont les habitants, en raison de la difficulté des échanges, souffrent d'une misère et d'une ignorance qui rendent difficilement praticable la vertu; il appartient à la fonction de l'État de promouvoir, sinon d'exécuter directement, la construction de voies permettant à cette population d'acquérir, avec l'aisance matérielle, une honnête liberté de l'âme. L'intervention de l'État n'aura pas produit le *mérite* ou la bonne qualification morale des âmes, elle aura produit un ensemble de conditions favorables à l'épanouissement immanent des âmes dans le bien. Viser ces conditions, c'est viser en fin de compte le bien moral. Les conditions humaines de la moralité, si extérieures qu'elles soient ou qu'elles paraissent, appartiennent au système de l'être moral ou du bien moral parce qu'elles se définissent par rapport à lui, exigent d'être voulues à cause de lui, et par cette relation de finalité rejoignent son intériorité.

Si le bien moral comprend ainsi le bien commun des sociétés, et s'il est vrai d'autre part que le bien personnel, le bien de la famille et le bien de la cité constituent des biens spécifiquement distincts, il s'ensuit qu'il faudra distinguer diverses sortes de prudences et corrélativement diverses sortes de sciences morales. Outre la prudence per-

sonnelle il faudra définir une prudence familiale, ayant pour objet le bien commun de la société domestique, et une prudence politique, ayant pour objet le bien commun de la cité; outre la science morale personnelle, mais au dedans du système général de la science morale, une science économique et une science politique. Que si l'on demande à laquelle de ces prudences, dans l'ordre de la pensée absolument pratique, ou à laquelle de ces sciences, dans l'ordre de la pensée pratique universelle, revient la priorité, la réponse variera sans doute selon le point de vue adopté. Le bien commun de la multitude est en un certain sens et sous certaines conditions (dont la détermination précise ferait l'objet d'une étude fort utile mais aussi fort difficile) préférable au bien particulier, et tout n'est pas à rejeter de la notion aristotélicienne d'une subordination de l'éthique à la politique. Il semble cependant qu'*absolument parlant* le primat revienne à la prudence personnelle et à la morale personnelle, parce que la connaissance de la moralité, la connaissance des actes à accomplir dans l'ordre de l'agir humain, doit avoir pour objet premier ce qui est le bien moral par excellence et confère son intelligibilité à tout le système de la moralité. S'il est vrai que ce n'est pas dans le bien commun mais dans la qualité incommunicable de la personne que se trouve la première réalisation intelligible de la bonté morale, c'est par rapport au bien personnel que le bien commun se doit définir, et c'est le bien personnel qui détermine la ligne où les fins poursuivies en commun devront se tenir pour ne pas perdre leur nature de bien moral.

Dans cette conception, c'est une question assez fausse de demander si la science politique — et on pourrait en dire autant de l'économique — est une science autonome ou une science à régulation hétéronomique. Parler d'autonomie, c'est risquer d'oublier que la politique, visant un bien moral, est soumise aux principes établis par la science qui a pour objet le bien moral premièrement intelligible ou la qualification morale s'identifiant avec l'efficience personnelle; parler d'hétéronomie, c'est risquer de méconnaître le caractère

essentiellement et intrinsèquement moral de la fin poursuivie par la politique. La régulation morale ne serait pour la politique une régulation hétéronomique que si la politique était faite par essence pour viser autre chose que le bien moral. Son objet étant intrinsèquement moral, la régulation morale est sa *régulation à elle*. Nous croyons que ceux qui dans le dessein d'exclure l'amoralisme économique ou politique parlent d'une soumission hétéronomique de l'économique ou de la politique à la morale n'ont pas encore assez aperçu le caractère intimement moral de l'économique et de la politique.

Aussi conclurons-nous qu'un conflit entre les prescriptions de la morale personnelle et celles de la politique ne peut être qu'apparent. Certes les apparences seront quelquefois violentes, et le cas de conscience angoissant. Mais si le bien commun visé par la politique est essentiellement rapporté à la fin dernière de l'homme, il est impossible qu'il entre en contradiction insoluble avec les exigences du bien moral de la personne. Le bien moral ne peut être en contradiction avec le bien moral, car la fin dernière, par rapport à ce qui est bon tout ce qui est moralement bon, ne peut présenter d'exigences contradictoires. Une cité dût-elle choisir entre l'apostasie et la mort (1), que la politique elle-même prescrirait de choisir la mort, parce que le bien commun de la cité a pour raison dernière le salut de ses membres, de telle sorte qu'en choisissant, au prix du dernier des sacrifices, la voie du salut, on restera dans la ligne en dehors de laquelle le bien commun et la cité perdraient leur suprême raison d'être (2).

(1) Cf. G. de Broglie, *Réponse à une attaque. Recherches de science religieuse*, mars-avril 1932.

(2) Le salut éternel n'est pas la fin *directe* de la société politique, dont la fin, tout en étant *morale*, demeure temporelle; mais parce que le bien commun temporel est un bien moral, il est essentiellement *rapporté* au bien éternel au point de perdre sa nature et de cesser d'être un bien s'il cesse d'être rapporté au bien éternel. Ne pas conclure que le bien commun temporel est un pur moyen, une simple *utilité* : ni pur moyen ni fin dernière, mais fin véritable essentiellement subordonnée à une fin ultérieure.

On pourrait s'en tenir là si l'homme n'était destiné qu'à une fin dernière naturelle; dans l'état de pure nature, il n'y aurait eu sans doute qu'une seule société parfaite, l'État, et la science politique eût été suffisamment définie comme la science pratique qui vise le bien commun de la cité. Mais l'assignation faite à l'homme d'une destinée surnaturelle a donné naissance à l'institution d'une cité spirituelle, de telle sorte qu'une théorie complète de la science politique exigera une élucidation particulière de la notion de bien temporel, qu'il faudra se garder de concevoir comme un bien tout physique et matériel, par une assimilation trop facile du spirituel et du moral.

Et quand l'idée de bien commun temporel sera tirée au clair, il faudra encore se demander si la science politique telle qu'elle devra être pensée par le chrétien sera une espèce de savoir distincte dans sa raison scientifique. S'il est vrai que le bien commun même temporel soit un bien moral, que la sagesse politique soit une prudence et la science politique une science morale, il est impossible d'admettre que la science politique chrétienne puisse se constituer sans faire appel à la lumière de la théologie, seule science qui connaisse de la fin dernière à laquelle l'humanité est destinée de fait et des moyens établis par Dieu pour l'obtention de cette fin. Mais la théologie politique absorbe-t-elle toute sorte de science politique chrétienne, ou bien peut-on concevoir une philosophie politique chrétienne qui demeure d'essence philosophique et soit distincte de la théologie tout en lui étant subordonnée? Dans cette seconde hypothèse, proposée par M. Maritain (1), la politique chrétienne serait une espèce de savoir douée d'unité spécifique; dans la première hypothèse, ce serait simplement un chapitre d'une science infiniment plus vaste, car l'unité de la théologie n'est pas celle d'un genre comportant un pluralité interne d'espèces distinctes mais celle d'une espèce scientifique entièrement déterminée.

(1) J. Maritain, *De la philosophie chrétienne*, Annexe II (Desclée de Brouwer, Questions disputées).

Dans la seconde hypothèse il reste nécessaire, pour faire de la politique chrétienne, de posséder des connaissances théologiques, il n'est pas nécessaire de posséder purement et simplement l'habitus théologique; dans la première hypothèse le savant politique chrétien ne peut être qu'un théologien spécialisé et n'a aucune chance de remplir sa tâche s'il ne possède les qualités requises pour mériter purement et simplement le nom de théologien. La question est d'importance et mérite d'être sérieusement débattue; mais quelle que soit la solution qui doive en définitive prévaloir, ce qui ne saurait être mis en doute, c'est que le souverain jugement de la politique chrétienne appartient à la théologie.

Yves Simon.

NOTES ET RÉFLEXIONS

L'Institut International de philosophie du droit et de sociologie juridique (1)

La philosophie du droit devrait être, de toutes les disciplines juridiques, la plus internationale. Si un droit positif bien fait est déjà une *ratio scripta*, la philosophie du droit est, elle, le fruit de la raison juridique dans son activité la plus haute : par delà ce qui distingue les peuples et les races, elle recherche les principes généraux de leur vie commune et de la civilisation.

Par un paradoxe qui en dit long sur l'histoire spirituelle du XIX^e^ siècle, cette science a reçu, au cours de ces cent ans, une empreinte profondément nationale. Plus qu'aucune autre, elle porte témoignage de la rupture où a sombré l'unité spirituelle des peuples d'Occident.

Aurait-elle enfin compris le danger d'un isolement, d'autant plus grave qu'en transportant sur le plan juridique le plus élevé un cloisonnement politique funeste par lui-même, elle tend à le justifier, à le stabiliser et à le rendre irrémédiable? Il faut en tout cas saluer avec joie le fait qu'un besoin nouveau se soit fait jour, celui d'élargir les vues, de confronter les résultats des expériences tentées par les différents peuples dans l'aménagement de leur vie sociale, d'assurer enfin la collaboration des représentants de la philosophie du droit de tous les pays. Des

(1) L'institut a tenu sa première session à Paris, du 7 au 10 octobre 1933.

esprits avertis ont compris que cette nécessité, décisive peut-être pour le développement des sciences juridiques, devait se traduire par des actes : à leur clairvoyance active et courageuse est due une fondation nouvelle : l'*Institut International de Philosophie du Droit et de Sociologie juridique*.

Fondé au cours de l'année 1933, il vient de tenir sa 1re session, dans la Salle des Actes de la Faculté de Droit de Paris. Il se propose d'organiser la coopération la plus étendue possible entre les philosophes du droit de diverses nationalités, de les réunir dans des sessions où seront discutées les communications des membres sur les questions mises à l'ordre du jour, de publier leurs travaux, d'encourager enfin l'enseignement de la philosophie du droit. Dans les discours prononcés le 7 octobre pour l'ouverture de la Session, M. Charléty, recteur de l'Université de Paris, et M. Allix, doyen de l'hospitalière Faculté de Droit, se sont plu à souligner l'importance morale et scientifique de la nouvelle fondation, et les espérances qu'elle autorisait pour l'avancement des sciences juridiques. « Dans la période d'angoisse où se dérobent les grands principes qui éclairaient la conscience des peuples, disait M. le doyen Allix, il n'est pas d'étude plus nécessaire, et par conséquent pas d'œuvre plus importante que d'assurer la collaboration entre ceux qui s'y consacrent. »

Le but que se propose l'Institut répondait à un besoin trop vivement ressenti dans les milieux juridiques nationaux, pour que le projet de fondation ne trouvât pas un accueil favorable. — Mais que d'obstacles matériels, que de difficultés psychologiques à vaincre, pour grouper, dans une communauté de travail, sans aucune dépendance d'école, de doctrine et de nation, l'élite scientifique que réclame la bonne marche de l'Institut ! La réalisation eût été impossible, si l'idée n'avait trouvé le savant éminent, qui, par son autorité scientifique incontestable, par sa foi en l'idéal poursuivi, par son aménité bienveillante, prom-

pte à discerner ce qui unit et à écarter ce qui oppose, fut capable d'entreprendre pareille tâche et de la mener à bien. En élisant M. Le Fur comme Président le 10 octobre dernier, les membres de l'Institut ne s'acquittaient pas seulement d'une dette de gratitude ; ils ne reconnaissaient pas seulement les services rendus par l'éminent professeur de la Faculté de droit de Paris dans la fondation de l'Institut ; ils s'assuraient à eux-mêmes pour l'avenir les meilleurs chances de collaboration féconde, et à l'Institut, la meilleure garantie de vitalité scientifique (1).

*
* *

L'Institut, pour sa première Session, avait mis à l'étude le *Problème des Sources du droit.* Il fut traité dans une série de rapports, d'une très haute tenue philosophique et juridique, présentés par MM. del Vecchio (Rome), Godhardt (Oxford), Sinzheimer (Francfort-Amsterdam), Réglade (Bordeaux), Djuvara (Bucarest), Gurvitch (Paris), Horvath (Szeged), Ganeff (Sofia), Ross (Copenhague), Alexeieff (Moscou-Paris), et Kulischer (Petrograd-Paris). Les professeurs Kantorovicz (Kiel) et Tassitch (Belgrade), empêchés d'assister à la Session, se contentèrent d'envoyer leurs thèses.

Est-il possible de dégager des travaux de cette Session quelques idées dominantes, qui révèlent des tendances générales, communes à la philosophie du droit actuelle ? Des philosophies ne se laissent pas réduire à un commun

(1) L'Institut International de Philosophie du Droit et de Sociologie juridique est administré par un bureau, qui compte, avec M. Le Fur (Paris), président, MM. del Vecchio (Rome), Godhardt (Oxford), Kelsen (Genève-Cologne), Cornil (Belgique), Sinzheimer (Amsterdam), Djuvara (Bucarest). Secrétaire-Général, M. Gurvitch (Paris); secrétaire, M. Réglade (Bordeaux).

dénominateur. Chaque penseur résout par son effort propre les problèmes qu'il aborde, et ses expériences donnent une couleur personnelle à sa vue du monde juridique, politique et social. Il faut se garder d'établir un conformisme artificiel entre des positions intellectuelles qui, par la philosophie qu'elles impliquent, demeurent irréductibles. N'est-il pas permis néanmoins d'inscrire en marge des travaux de la 1re Session quelques remarques que leur caractère personnel ne privera pourtant pas, nous l'espérons, de toute valeur objective?

La première est suggérée par le nom même de l'Institut, qui au terme de Philosophie du droit ajoute celui de Sociologie juridique. Dès la première séance administrative, consacrée à la rédaction des Statuts, la discussion s'engagea pour eux contre cette double appellation. Puis, tout au long de la session, deux tendances se firent sentir, reflétant deux habitudes scientifiques : celle des sociologues, observateurs du fait social et juridique, poussant volontiers à l'absolu le caractère relatif, non seulement des institutions humaines, mais des idées qui président à leur fondation ; — et celle des philosophes du droit, qui trouvent profit assurément à connaître les expériences relatées par les sociologues, mais qui ont conscience de n'être point déterminés par elles et qui, dans la *lex ferenda* aussi bien que dans l'interprétation de la *lex lata*, se sentent bien davantage influencés par leurs jugements de valeur, appuyés à des raisons universelles et transcendantes.

Tous du reste reconnaissaient l'impossibilité de construire la philosophie du droit positif sans faire un large appel à la sociologie ; la dualité du titre donné à l'Institut a été maintenue à l'unanimité par les membres présents, et c'est un fait caractéristique. Mais en affirmant la liaison des deux disciplines, l'Institut a posé, — et non pas résolu, — le problème de leur distinction, de leur compétence, et de leur point de contact. Il y a là une question méthodologique, qui appelle de nouveaux tra-

vaux. Ils ne sauraient être que très importants, pour tenir compte à la fois de l'essor pris par la sociologie, et des besoins propres à la philosophie du droit. Les discussions de l'Institut, et l'attitude même de ceux qui se croient déjà en possession d'une solution, ont montré que celle-ci n'était point mûre encore.

La seconde observation se rattache, elle aussi, à une attitude unanime des membres de l'Institut. — Quelle est la source du droit positif, sinon l'État, créateur de la loi? Le droit positif, c'est essentiellement la loi, et la loi est l'expression de la volonté de l'État. De telles formules, que nul juriste, peut-être, en aucun temps, n'eût acceptées comme l'expression adéquate de sa philosophie des sources, traduisent cependant sous une forme vulgaire et simpliste une mentalité étatiste fort répandue. Or, si au cours de la Session les opinions les plus diverses ont été émises sur les sources du droit positif, on ne trouverait, en aucune, trace réelle d'un semblable étatisme. Au contraire il apparaissait en toutes que les sources du droit débordaient de partout l'État. Pour reprendre une comparaison du professeur Horvath, l'État est moins une source du droit que le point d'affleurement, l'orifice, d'une source plus profonde. Il n'est qu'une des institutions positives de la société. Loin d'être source du droit, il prend place parmi les institutions formelles dont une étude des sources doit expliquer la naissance. L'État hypostasié, l'État abstraction réalisée et munie de droits subjectifs, qui a hanté tant d'esprits, n'a même pas été mentionné; la philosophie du droit est débarrassée de ce mythe.

L'attention se porte bien plutôt vers le contenu de l'État, vers la société. Les règles de la vie sociale ont pour source le jeu infiniment complexe de la vie économique, morale, religieuse, culturelle du corps social; la loi et la jurisprudence ne sont que deux modes de création du

droit, les plus spécialisés, les plus « organisés », les plus « institutionnalisés ».

Mais en quoi consiste cette vie du corps social, créatrice du droit positif ? Quelle est sa réalité ? quelle force traduisent ses manifestations diverses ? — Ici encore, une réponse se dégage, sinon unanime, du moins générale, et l'expression qui lui donnait le doyen Del Vecchio aurait rallié l'assentiment d'un grand nombre. C'est l'esprit humain qui est la source des sources du droit. Il est dynamique, il est une force qui agit constamment et qui pour satisfaire des besoins ou réaliser des valeurs, engendre incessamment les formes et les règles de la vie sociale.

De celles-ci, aucune n'est négligeable ; mais aucune n'épuise une soif de justice, dont le moins qu'on puisse dire, en sociologue, c'est qu'elle est un fait. Les règles de conscience individuelle, dans leur réunion inter-individuelle, voilà, disait M. Del Vecchio, la source des sources du droit positif.

Si donc le philosophe du droit, dans la recherche des sources, rejoint le sociologue et adopte une attitude proche de la sienne, il est d'autre part très éloigné de toute forme de matérialisme sociologique ou de matérialisme historique. Qu'il parle d'une réunion des consciences inter-individuelles ou d'une conscience collective, la vie sociale lui semble toujours constituée, en son fond, par un ensemble de *représentations* ; si elle n'est pas esprit, elle est de l'esprit, et c'est à des phénomènes de conscience qu'il faut remonter pour trouver l'origine du droit positif.

Mais cette conscience est-elle guidée par des « valeurs » qui sont objectives, et par conséquent, permanentes, stables, « résistantes », capables de fonder un devoir universel ? et le droit a-t-il un fondement objectif ? — Ou bien les valeurs, et le devoir qu'elles fondent, sont-ils seulement des expériences subjectives, rationalisées et objec-

tivées par notre esprit? Au lieu de représenter à nos yeux des réalités objectives, ces valeurs qui nous guident ne seraient-elles pas seulement le signe ou l'écho de pures expériences dont notre moi est le théâtre, et notre esprit à la fois l'acteur et le spectateur?

Ces valeurs, enfin, sont-elles immuables, et par conséquent éternelles et supérieures à la durée? transcendent-elles le contingent historique qu'elles ont le droit de soumettre à leurs exigences? Ou à l'inverse, faut-il penser qu'il n'est rien d'immuable, que toute valeur morale, que tout principe normatif, que toute idée même comme celle de personne ou celle de droit, sont des créations historiques, qu'elles n'ont qu'une stabilité relative, et que leur contenu, variable, dépend de la société où elles prennent naissance?

Graves questions, qui posent tout le problème des valeurs. C'est à lui qu'aboutirent, par mille voies diverses, les discussions ouvertes à l'Institut sur les sources du droit. Elles ont montré que ce problème est lui-même dominé par une double opposition : celle du point de vue objectiviste et du point de vue subjectiviste-idéaliste, que seule la critique de la connaissance peut résoudre; — celle ensuite qui, à l'intellectualisme confiant en la raison pour saisir les valeurs ou lois essentielles de l'être, oppose un relativisme influencé par la sociologie durkheimienne. — Le problème des valeurs n'était pas à l'ordre du jour de la présente Session : les présidents successifs des séances de travail ne purent laisser les discussions gagner ce terrain difficile; mais il apparut, une fois de plus, que ce problème domine la philosophie du droit la plus consciente de son objet propre, la moins suspecte de le confondre avec celui de la morale.

Ce problème reparaîtra sans doute de façon plus visible encore à la prochaine Session de l'Institut. Celui-ci en effet se propose d'étudier en sa II[e] Session : « Les caractères essentiels de la règle de droit, en comparaison avec les autres normes sociales et les lois de la réalité ». Il fau-

dra bien alors distinguer la norme juridique des autres normes ou contraintes sociales : lois économiques, loi morale, conventions mondaines, ainsi que des lois des sciences naturelles. Comment le faire, sinon en abordant le problème de l'obligation ? car la force obligatoire de la règle juridique ne se confond pas avec la nécessité d'une loi physique, ni avec l'obligation morale, ni avec les contraintes de la courtoisie. La nature de la force obligatoire d'une règle ou d'une loi dépend du but que sert cette loi, de la « valeur » au nom de laquelle la conscience collective l'impose. — La Session de 1935 ne le cédera ni en importance ni en intérêt à celle de 1933.

Paris, 7-10 octobre 1933.

J.-T. Delos,
Professeur à la Faculté libre de Droit de Lille.

A TRAVERS LES REVUES

Philosophie et mathématiques

Le P. Guérard des Lauriers, qui avait donné dans notre revue (10 mars 1933) un compte-rendu du livre de M. Le Masson : *Philosophie des nombres*, reprend une analyse plus détaillée et une critique plus rigoureuse du même ouvrage dans le *Bulletin Thomiste* de juillet-septembre. Il rend compte en même temps d'un article de E. Bodewig paru dans *Archiv für Geschichte der Philosophie*, sur la position de saint Thomas d'Aquin en mathématiques.

De cet article, dont la portée dépasse celle d'un simple compte-rendu, extrayons quelques lignes, qui montrent de quelle façon la pensée mathématique moderne peut s'insérer dans une métaphysique traditionnelle. Il ne s'agit point d'aboutir à un concordisme artificiel, mais :

il faut cependant noter que si l'ordre et le transfini constituent la matière de développements nouveaux et importants, les problèmes qu'ils font surgir devant le philosophe ne sont pas tellement hétérogènes à ceux que remuait déjà Aristote. Nous ne prétendons certes pas trouver dans les Métaphysiques des principes éternels qu'une légère extrapolation transformerait en axiomes philosophico-mathématiques, nous voulons signifier qu'il y a déjà dans les apories aristotéliciennes concernant un nombre beaucoup plus modeste que notre transfini, des oscillations de pensée dont l'amplitude couvre implicitement tous nos problèmes modernes. Le nombre, nous dit le Stagirite, n'existerait pas si on ne le pensait, mais cette considération négative — à tendance idéaliste, dirions-nous — ne lui suffit pas et, ressaisi à l'instant par le génie de la *phusis*, il insiste sur le rôle fondamental de la matière, source de la réalité du nombre et « du nombre tel que le considèrent les mathématiciens », prend-t-il soin de souligner.

Et revenant sur cette constitution de la réalité mathématique par l'esprit :

Il est si simple et si reposant de penser que le deuxième degré est entre le premier et le troisième. Ce n'est certainement pas tout

à fait faux, et l'échelle prédicamentale se révèle assez robuste à l'analyse et à l'expérience pour ne pas être reléguée, mais force est d'observer que les bons esprits métaphysiques passent à côté de l'échelon intermédiaire avec une aisance parfaitement inconsciente : dire qu'ils le franchissent est un pur aphorisme. Du point de vue de la constitution des sciences, les degrés d'abstraction ne se ressemblent pas plus que les jours qui se suivent, et M. Maritain a déjà commencé de mettre en lumière fort heureusement cette différence d'espèce. Les êtres mathématiques réels sont bien en relation avec le deuxième degré d'abstraction métaphysique, mais ils connotent une activité originale de l'esprit qu'on ne retrouve pas équivalemment en ce qui concerne les entités métaphysiques.

On lira également avec profit la substantielle étude du même auteur dans la **Revue des Sciences philosophiques et théologiques** d'août 1933 : *Analyse de l'être mathématique.*

Une philosophie serait incomplète et insuffisante qui se priverait d'une enquête sur le champ mathématique... Et la mathématique serait partiellement inféconde qui, négligeant de se pousser au-delà de ses propres principes vers une réalité plus ample, demeurerait close sur elle-même...

Pour cette étude métaphysique de l'être mathématique, le P. Guérard des Lauriers préfère, à juste titre, à la méthode à priori l'analyse qui prend pour point de départ « la réalité mathématique telle qu'elle est ». Et de chercher d'abord les principes fondamentaux de cet être mathématique, c'est-à-dire de tenter une réduction de la réalité mathématique à un nombre minimum de notions simples, en commençant par l'étude des nombres entiers : fractionnaires, irrationnels, complexes, transfinis. De cette première analyse, qu'il complète par un bref regard sur le développement mathématique lui-même, le P. Guérard des Lauriers retient trois notions irréductibles entre elles et accompagnées nécessairement elles-mêmes d'une quatrième :

Nous sommes donc autorisés à retenir comme constitutifs essentiels de la réalité mathématique : le cardinal, l'ordinal, le limité, celle-ci impliquant le continu comme l'indivisible nécessité d'un support... Et ces trois notions ont un ordre, non plus l'ordre auquel pouvait faire songer le continu, mais un ordre plus dépouillé, dernière expression de l'essence.

Après avoir ainsi fixé les principes de l'être mathématique dans l'abstrait, il suffit de voir que le principe concret est le cardinal, et l'auteur passe à une seconde enquête : la recherche du fondement réel de l'être mathématique.

Que cet être ait un fondement et ne soit pas pure création de l'esprit, cela sera évident à qui voudra bien remarquer que sa constitution même, qui fait appel au moins à une dichotomie irréductible — cardinal et ordinal, ou continu et discontinu — s'oppose au mouvement naturel de la pensée vers l'unité. Pour la même raison, ce fondement sera multiple, et l'auteur voit dans l'être mathématique la rencontre de la multitude transcendantale, principe de multiplicité actuelle et d'ordre, avec le continu, principe d'homogénéité.

Il est bien évident qu'une analyse aussi rapide détruit tout l'intérêt de cette remarquable étude qu'il faut lire. Signalons particulièrement les pages où l'auteur distingue avec rigueur et netteté la multitude transcendantale et la multiplicité pensée, et celles où sont étudiés le fondement et l'origine du continu.

Ces deux passages feront mieux voir aux mathématiciens, et aussi aux métaphysiciens, l'intérêt d'une réflexion philosophique sur les mathématiques, et leur feront désirer que le distingué philosophe revienne sur ces réflexions et précise le rapport entre ce qu'il appelle multitude objective et multitude transcendantale. Les identifie-t-il ? Si non, comment définit-il la première? En outre, l'article du *Bulletin Thomiste* indique un progrès dans sa pensée; il suffit, pour s'en convaincre, de voir combien il y parle différemment de M. Le Masson. Aussi sommes-nous amené à demander au Père s'il serait toujours accueillant — même avec restriction — à une étude à priori de l'être mathématique, et corrélativement s'il exposerait de la même façon les rapports de la multiplicité pensée, d'une part avec la multitude transcendantale, et d'autre part avec l'homogénéité, fruit d'un travail généralisateur d'ordre sensible. Ces questions ne sont qu'un signe de l'intérêt que présente cette étude.

QUESTIONS POLITIQUES ET SOCIALES

CIVIS. *Examen.*

J.-T. DELOS. *L'Allemagne et la protection internationale des droits de l'homme.*

Il n'est pas trop tard pour commenter les débats de Genève, car ils eurent bien plus qu'une portée politique. En manifestant l'isolement de l'Allemagne, ils achevèrent la rupture de l'unité spirituelle des peuples : Heurt de deux civilisations...

ARSÈNE COUVREUR. *Morale d'affaires et affaires immorales.*

« Les affaires, c'est l'argent des autres », — et nul ne s'en étonne plus. Quelques faits précis viennent opportunément dénoncer cette immoralité flagrante.

A. DE MONTABERT. *Les élections allemandes.*

DANIEL-ROPS. *Patriotisme et nationalisme.*

Deux témoignages.

JOSEPH FOLLIET. *La renaissance de l'Inde.*

A travers les revues : Jeunesse française.

Billet de Civis

Examen

Au déclin de l'année 1933, la troisième depuis que les hommes s'efforcent à triompher, non pas d'une *crise économique, mais de crises multiples, sociales, politiques et économiques, est-il excessif de dire que, nulle issue n'apparaissant, le désordre et l'incertitude n'ont cessé de croître ? Bien pis, il semble que les actes accumulés par les gouvernements, librement ou par nécessité, n'ont fait qu'aggraver le mal. Réactions violentes des nationalismes, des racismes et des capitalismes, acharnement à demander au crédit la fin des troubles qu'il avait engendrés, repliement des économies nationales à l'abri d'un protectionnisme renforcé, manipulations arbitraires des monnaies, conférences internationales sans préparation, fossé maintenu entre les attitudes qui dictent les paroles et les intentions qui commandent aux actes, manque de clairvoyance et de franchise, verbiage et incertitude même chez les dictateurs, excès des régimes d'autorité et faiblesse des parlementarismes en décomposition... Où trouver une parole claire et ferme, qui montre la voie, avec assez de force pour y entraîner ?*

Ce n'est pas que la plupart des exigences résultant de la misère des cités modernes ne soient connues, la plupart sont marquées en creux sur ces déficiences même. Il n'est que trop facile de les formuler.

Ne donnons pas aux dictatures plus d'importance qu'elles ne méritent : chacune repose sur un homme, on ne connaîtra leurs fruits en certitude que lorsque cet homme ne sera plus. Sans doute, le temps de crise appelle un resserrement

de l'autorité civile qui doit alors intervenir sans répit ; on n'en sait pas moins que l'ordre normal requiert un équilibre de l'autorité et des libertés, qui laisse au gouvernement sa mission essentielle qui est de gouverner beaucoup plus que d'administrer, dans son domaine : la politique, non dans le champ de l'activité économique, propre aux initiatives privées et qui doit seulement être organisé et contrôlé.

On sait où conduit l'acharnement à maintenir l'acquisition des richesses comme fin unique de la vie humaine, et l'Amérique découvre aujourd'hui l'illusion que recouvrait la souveraineté du pouvoir d'achat ; le prêtre, le savant, l'inventeur, sont de piètres consommateurs et les plus importants des producteurs. De là, une nécessité de réformer le système capitaliste, régime de l'usine et de la liberté du travail, de réduire à la justice les sociétés de capitaux et de spéculation, en y substituant des sociétés de personnes. De là encore, l'impossibilité de conserver la liberté du machinisme, car on ne remettra la machine au service de l'homme qu'en tempérant sa puissance et en l'ajustant aux besoins. De là enfin, l'inutilité des manipulations monétaires qui ne créent aucune richesse nouvelle, déplacent seulement les anciennes, mais surtout au bénéfice des puissants, c'est-à-dire injustement ; la monnaie est un instrument délicat qui, mesurant les valeurs, comporte toujours une part de confiance humaine, mais, sous cette réserve, il est aussi vain d'attendre un renouveau de changements monétaires qu'il serait fou de vouloir guérir une crise de logement en réduisant la longueur du mètre.

Et si la répartition des biens produits par le travail des hommes, faussée par le système capitaliste, est devenue injuste, il est assuré que la hâte de ce monde qui n'a pas le temps ne réussira pas à corriger en quelques semaines le désordre accumulé par les erreurs continûment aggravées d'un siècle. Là apparaît la vanité des législations brutales réagissant contre le libéralisme, mais jusqu'à l'excès contraire, prétendant corriger arbitrairement les conséquences mesurables de l'activité économique, comme les prix, les salaires, les temps et les quantités, sans voir qu'elles résultent d'un désordre établi *et ne sauraient être corrigées que par le travail patient qui, à la base, aux sources, substitue, au désordre, un* ordre nouveau.

Sur tout cela, il manquera encore la paix. Observons toute-

fois qu'elle naîtrait sans doute du concert d'autorités civiles rendues stables, indépendantes et saines, et d'un travail humain animé d'une connaissance exacte de ses fins.

Autour de ces évidences peu à peu retrouvées, on réunirait à coup sûr d'innombrables adhésions. D'où vient alors que le monde tourne en cercle autour de sa misère ? La raison en est que le secret de sa vie est perdu, voilé ou détourné. Les hommes, derrière leurs conducteurs, poursuivent ces fins secondes, ces biens de grandeurs charnelles, qui ne sont pas à rejeter, mais à ordonner, tandis qu'ils les donnent comme fins dernières. La prospérité matérielle, la nation, la patrie, la race : biens respectables. Pourquoi en oublient-ils l'essentiel, le bien de leurs personnes qui remettrait en tout l'ordre et la vraie vie, si tout y était ordonné ? En sorte qu'il est vrai de dire que les hommes, au temps présent, et plus encore ceux qui, aveugles, les conduisent, courent après ce qu'ils n'ont pas et qu'ils perdront à la fin, même s'ils le gagnent un moment, sans égard à ce qu'ils ont, à ce qui ne peut leur manquer, à savoir eux-mêmes.

CIVIS.

Une phase d'un débat historique

L'Allemagne et la Protection Internationale des Droits de l'Homme

Ce débat, le seul qui ait animé la dernière session de l'Assemblée de la S.D.N., n'a guère intéressé le grand public, tourmenté par d'autres soucis. Parmi ceux dont il a retenu l'attention, plusieurs sans doute n'y ont vu que la répétition d'une discussion rituelle, ouverte chaque année par l'Allemagne sur les Minorités nationales, et volontiers taxée par eux de mauvaise querelle. — D'autres, faute de voir échanger de somptueux coups d'estoc et de taille, ont cru qu'il ne s'agissait que de coups d'épingle, et n'ont été sensibles qu'aux pointes dirigées contre l'Allemagne. — Combien ont compris que ces incidents précipiteraient la sortie de l'Allemagne de la S.D.N., et seraient au nombre des impondérables qui amèneraient cette manifestation publique du divorce des esprits ?

En fait, le débat a porté à l'extrême une opposition de doctrine qui met en question les bases de l'État et celles de l'ordre international : le conflit politique recouvre un conflit d'idées qui l'aggrave. Il n'est pas sans intérêt de revenir sur ses péripéties.

***

Pour en comprendre les diverses phases, il faut du reste replacer la discussion dans son cadre et la remettre, pour ainsi dire, sous son éclairage politique et juridique.

Le cadre est fourni par les traités d'après-guerre, dits : Traités de Minorités. — On sait que les auteurs des traités de paix, dans l'espoir de donner au monde une longue période de repos, se sont efforcés d'assurer une répartition des territoires « équitable », c'est-à-dire conforme au principe des nationalités et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Mais l'application intégrale de ces principes est impossible. La multiplicité des enclaves ethniques, l'enchevêtrement des populations, la nécessité de rendre politiquement et économiquement viables les nouveaux États, empêchèrent de faire coïncider rigoureusement la carte politique et la carte ethnique.

Pourtant, l'histoire de l'Europe centrale et des Balkans n'a que trop montré en quel péril le mécontentement chronique des minorités de race, de langue ou de religion, peut mettre la paix. Pour éviter que les changements de frontières ne créassent de nouvelles causes de troubles, un certain nombre de Traités ou d'actes juridiques passés devant la S.D.N. s'efforcèrent d'assurer aux Minorités un statut qui, en garantissant leurs droits, leur donnât des apaisements dont bénéficierait la paix du monde.

En même temps, ces traités stipulaient que les engagements pris par les États à l'égard de leurs Minorités seraient reconnus d'intérêt international, et mis sous la garantie de la Société des Nations. Non seulement leurs clauses ne peuvent être modifiées sans l'assentiment du Conseil, mais tout membre du Conseil a le droit de signa-

ler à l'attention de celui-ci les infractions ou dangers d'infractions aux stipulations relatives aux minorités. Le Conseil peut de même examiner les pétitions qui lui seraient adressées à titre informatif, et qui porteraient ces infractions à sa connaissance.

Ce système de protection, qui n'avait dans la pensée de ses auteurs qu'un caractère occasionnel et constituait un régime d'exception, a été le point de départ d'une action à longue portée, dont il faut marquer les divers aspects, pour faire comprendre le conflit actuel.

Il fut d'abord utilisé par les États vaincus qui voyaient des fractions de leur population passer sous la souveraineté politique d'États voisins, et qui étaient résolus à freiner de toutes leurs forces le processus d'assimilation auquel elles étaient exposées. Perpétuer dans les nouveaux États l'existence de noyaux inassimilés, — dans ce but, prendre fait et cause pour eux dans les conflits qui les mettraient aux prises avec leurs propres États, c'était réserver l'avenir, maintenir le sentiment d'allégeance de ces populations envers leur ancienne patrie, préparer de longue main de futures réannexions. — L'Allemagne, en particulier, vit tout de suite le parti que sa politique pouvait tirer des nouveaux traités, et se fit le défenseur ardent, encore que de peu de mémoire, des droits des Minorités nationales, — devant la Cour permanente de Justice, d'abord, puis devant le Conseil, quand celui-ci lui fut ouvert.

Cette attitude était du reste en harmonie avec les idées, les doctrines et les sentiments qui ont pétri l'âme de l'Allemagne et si fortement coloré chez elle le sentiment national. Le « *Volkstum* », conçu dans un sens ethnique et racial, est devenu, depuis la guerre surtout, l'objet d'une abondante littérature qui le dépeint comme une source de devoirs et de droits : droit pour une col-

lectivité de rassembler les rameaux épars qui appartiennent au même tronc racique, devoir pour l'individu de vivre selon son « *Volsktum* », d'en garder la pureté et de la défendre contre les contaminations, — bref, de résister à l'assimilation.

La pression intéressée de l'Allemagne et des États qui, comme la Hongrie, ont soutenu son action au sein de la S. D.N. n'a du reste pas été sans résultats positifs. Le Conseil, qui aurait pu laisser tomber en déshérence les prérogatives que lui attribuaient les traités, a été amené, en fait, à élaborer une procédure qui, perfectionnée à l'usage et réformée en 1929, constitue un intéressant exemple de contrôle international. Les discussions ouvertes chaque année lors de l'Assemblée, pour dangereux ou fielleux que soient souvent leurs dessous, ont agi dans le même sens.

Mais si la protection internationale des minorités est devenue une des fonctions absorbantes de la S.D.N., — et il n'y a pas lieu de s'en plaindre, car elle est liée à des problèmes humanitaires, — il est vrai aussi que cette action a été maintenue trop souvent sur un plan politique et intéressé. — C'est ce qui pouvait arriver de plus fatal aux vrais intérêts des minorités et au développement du droit.

Car, parallèlement à l'utilisation politique le Traité de Minorités, une évolution se poursuivait, dont l'importance peut être considérable. — De quoi s'agissait-il, en effet, dans les traités de minorités? De garantir des allogènes contre les vexations et les injustices d'un pouvoir qui, pour affermir l'unité de l'État, les priverait peut-être du bénéfice de leur culture et de la plénitude de leurs droits, resteindrait leurs libertés et leur influence sociale, en ferait des citoyens de seconde zone. Par la force des

choses ces traités se trouvaient ainsi amenés à garantir à tous ceux qui vivent dans les cadres d'un État donné la jouissance de *certains droits de l'homme et du citoyen* : droit à l'égalité devant la loi, droit à la vie, à la liberté individuelle, à la liberté des cultes, à la liberté scolaire, à la liberté d'association, à l'usage de la langue, à la nationalité... Ainsi ces traités marquent-ils un premier pas vers une *reconnaissance internationale des Droits de l'Homme.*

Ils ont provoqué une évolution, qui, si elle parvenait à son terme, ferait franchir au droit international un cap important, et à la protection des droits des minorités nationales substituerait la garantie internationale des droits de l'homme et du citoyen. Les États s'engageraient à respecter ces droits dans leurs rapports avec leurs propres sujets. Il s'agirait cette fois non plus de règles d'exception, s'imposant à certains États pour faire face à des situations spéciales, mais d'un régime de droit international, universel, — apolitique, parce que égal pour tous et ne servant l'intérêt particulier d'aucun État. Ce n'est pas le lieu de montrer ici la force croissante de ce mouvement, ni ses diverses manifestations ; il suffit de rappeler son existence, et l'écho grandissant qu'il trouve dans la conscience du monde civilisé. Grâce aux Traités de Minorités, ses protagonistes trouvent dans le droit international positif un point d'appui et un stimulant (1).

(1) Voir, sur cette question, André Mandelstam, *La Protection Internationale des Droits de l'Homme.* — Recueil des Cours de l'Académie de Droit International de la Haye, 1932. — Du même auteur, *La Protection Internationale des Minorités*, Sirey, 1931. — Dans *Les grandes activités de la Société des Nations devant la pensée chrétienne*, J. T. Delos, *Le Problème des Minorités nationales*, Spes, 1932.

*
* *

On ne se demandait pas sans quelque curiosité, ni sans quelque réserve d'ironie, quelle serait à la S.D.N. l'attitude de l'Allemagne, en cette année 1933. Les mesures prises par elle contre les Juifs semblaient donner un démenti à son zèle passé pour la défense des minorités, noyaux inassimilés, en butte aux vexations d'une communauté politique intolérante. Chaque année, pour introduire le débat, l'Allemagne recourt au même artifice de procédure : elle demande que, du Rapport général sur l'Activité de la S.D.N. présenté à l'Assemblée, la partie relative aux minorités soit disjointe et renvoyée à la VI[e] Commission. Un débat s'ouvre alors devant celle-ci, et l'écho en revient à l'Assemblée, lorsque la Commission lui soumet le Rapport par lequel elle termine ses travaux. — Dès le 25 octobre, date de l'ouverture de l'Assemblée, l'Allemagne présentait son projet de résolution habituel : elle n'esquivait donc pas le débat, elle le provoquait.

Mais, simultanément, d'autres Projets de Résolution s'annonçaient. Le sens de la justice et la conscience des peuples avaient été trop émus par les mesures qui, établissant en Allemagne une discrimination sur la base de la race, avaient contraint des citoyens paisibles à s'expatrier, abandonnant situation, relations sociales et gagne-pain. La S.D.N. s'est toujours considérée comme chargée des causes humanitaires et responsable des misères dont le soulagement exige une collaboration internationale. Pouvait-elle se taire sans manquer à sa mission ? Son activité s'est exercée de façon utile en faveur des réfugiés arméniens, russes, grecs, bulgares, assyriens... N'était-elle pas désignée pour entreprendre une action analogue en

faveur des ressortissants allemands réfugiés en divers pays au cours de ces derniers mois ?

D'autre part, suffisait-il de soulager ces misères, et pouvait-on en oublier la cause ? Elles étaient le fruit de l'application intégrale du principe raciste. Il établit une discrimination entre les races qui forment une même communauté politique, et aboutit à priver les membres de certaines d'entre elles de la jouissance des droits reconnus à la majorité. C'est précisément ce qu'avaient voulu empêcher les Traités de Minorités et la garantie internationale créée à leur occasion. La Société des Nations pouvait-elle rester impassible devant des abus qu'elle n'avait cessé de combattre, moins criants, chez des puissances moindres ? C'eût été une abdication morale plus dangereuse que les difficultés auxquelles elle s'exposait en suivant l'autre voie.

Il devint vite évident que ces sentiments flottants se concrétiseraient en propositions formelles.

La Délégation des Pays-Bas, la première, avec autant de tact que de courage, prit l'initiative d'une « Proposition visant l'organisation, sur une base internationale, de l'assistance aux réfugiés (israélites et autres) provenant d'Allemagne ». Pour éviter toute apparence d'hostilité à l'égard de cette dernière, qui eût fait échouer le projet, celui-ci fut renvoyé à la II[e] Commission (1), chargée des organisations techniques, et non à la VI[e], chargée des questions politiques, ou même à la V[e], qui traite des questions sociales ou humanitaires. Grâce à ces précautions, on put aboutir à un résultat pratique : un Haut-Commissaire sera nommé par le Conseil de la S.D.N.,

(1) Un lapsus nous a fait écrire : II[e] Commission, au lieu de V[e], dans *La Vie Intellectuelle* du 25 oct. 1933, p. 232. Nous saisissons l'occasion qui s'offre de rectifier, et de nous excuser.

avec mission de négocier et diriger la collaboration internationale sans laquelle ne pourraient être résolus les problèmes d'ordre économique, financier et social soulevés par les expatriations récentes d'Israélites ou d'autres venant d'Allemagne (1).

Quoique dépouillée de toute pointe politique, la proposition hollandaise et l'accueil qu'elle trouvait créaient une atmosphère rien moins que légère à l'Allemagne : des misères qu'on s'ingéniait à soulager, quelle était la cause? Comment, en n'en parlant jamais, n'y pas penser toujours?

A la VI[e] Commission, devant laquelle l'Allemagne avait spontanément porté le débat sur le traitement des Minorités, la discussion fut vive.

Les partisans de l'extension du régime des minorités et ceux qui voient dans la création d'un système de protection internationale des droits de l'homme un progrès

(1) Il eût été normal que l'activité du Haut-Commissaire fût contrôlée par le Conseil de la S. D. N., qui le nomme. De même eût-il été souhaitable que le contrôle s'étendît au Conseil d'Administration. L'Allemagne, dont on connaît la médiocre sympathie pour le contrôle international, s'y opposa. Pour aboutir, la Commission se rallia à un système transactionnel. Le Haut-Commissaire, quoique nommé par le Conseil, est responsable devant le Conseil d'administration, c'est à celui-ci qu'il adressera ses rapports périodiques sur l'accomplissement de son œuvre, y compris sa gestion financière. Le Conseil d'administration fera parvenir ces rapports aux Etats qui collaborent à l'œuvre internationale de secours. Ainsi sont, dans une certaine mesure, éliminés le Conseil ou l'Assemblée, organes qui prennent facilement aux yeux de l'opinion une valeur superétatique. — Transaction nécessaire, mais significative.

On sait que, depuis la clôture de la Session de la S. D. N., le Conseil a désigné un Haut-Commissaire, en la personne de M. James Mac Donald, de New-York. Les Puissances représentées au Conseil d'administration de l'Office des réfugiés allemands sont : les Pays-Bas, la Pologne, la France, la Tchécoslovaquie, la Belgique, la Suisse, le Danemark, l'Italie, le Royaume-Uni, la Suède, l'Espagne, les Etats-Unis, l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay.

important du droit des gens, saisirent simultanément l'occasion pour faire un pas en avant dans cette voie. De là deux propositions, dues l'une à M. Frangulis (1), l'autre à la Délégation polonaise.

La première exprimait le vœu qu'une « convention mondiale soit établie sous les auspices de la Société des Nations, assurant la protection et le respect des droits de l'homme et du citoyen ». La proposition polonaise, plus réaliste, demandait la nomination d'une Commission d'études qui « examinerait le problème de la généralisation du système de protection des minorités, et présenterait à la prochaine Session de l'Assemblée un projet de Convention générale sur la protection des minorités, comportant mêmes engagements pour tous les États membres de la S.D.N. ».

On ne saurait, à notre avis, que saluer avec sympathie de pareilles propositions, la première surtout. Mais on devine qu'elles demandent à être soigneusement mûries, pour ne pas offrir plus d'inconvénients que d'avantages. Surtout, dans l'état présent des affaires internationales et de l'échiquier politique, elles n'ont guère de chances de forcer l'attention des grandes Puissances et de vaincre leurs résistances. Après d'intéressants débats en Commission, les Délégations consentirent à ne pas demander que leurs propositions respectives fussent soumises au vote (2).

(1) Secrétaire de l'Académie Diplomatique Internationale, et membre de la Délégation de Haïti à la Société des Nations.

(2) Non sans que « certaines Délégations aient exprimé le vif regret qu'il n'ait pas été possible de faire mettre dès maintenant à l'étude la question de la généralisation du régime de protection des minorités de race, de langue ou de religion, au moins dans le continent européen, ainsi que des droits de l'homme et du citoyen, et elles ont tenu à déclarer que cette généralisation, qui est, à leur avis, imposée par le principe même de l'égalité juridique, ne sau-

Ce fut l'intervention de l'Allemagne, qui noua, si l'on peut dire, le drame de ces journées. Il devait se dénouer, on le sait, par le baisser de rideau du 14 octobre, qui vit le départ de l'Allemagne et l'abandon de la S. D. N.

Le discours de M. von Keller, le 3 octobre, n'offrit d'abord qu'un rappel de la position bien connue de l'Allemagne : point de vue essentiellement politique, où les traités apparaissent comme des moyens de perpétuer l'existence de minorités inassimilées. Il n'y avait rien là que la répétition, rituelle sinon offensive, d'affirmations connues.

Mais à cette partie de son discours, M. von Keller joignit bientôt une justification doctrinale et théorique, sorte de déclaration des principes de Droit public à base de racisme, qui semble devoir guider la politique de son pays. « L'essence du problème, dit-il, réside dans des raisons beaucoup plus profondes. Il s'agit d'une controverse des esprits, sur le principe du problème des nationalités, dont le monde se préoccupe à l'heure actuelle. C'est pourquoi j'estime qu'il est nécessaire de se décider à s'attaquer à la racine du problème. »

Or, ajoutait-il, après avoir ainsi souligné l'importance et la portée de son exposé, ce qui domine de nos jours, c'est la conscience d'appartenir à sa nationalité ethnique. Celle-ci lie tous ceux qui ont même sang et même langue. La race, selon la doctrine allemande, est le lien de l'unité nationale. Les conséquences se devinent : « Du fait d'appartenir à une nation, il résulte en même temps que cette nation a le *droit naturel et moralement bien fondé* d'esti-

rait être définitivement ajournée sans gravement compromettre la valeur des traités actuellement en vigueur dans la matière ». Rapport de M. Holsti à l'Assemblée, A. 52, 1933, I. — La pression persévérante de certains Etats déjà liés par les traités peut devenir une cause de progrès réel du droit.

mer que tous ses membres, même si ces derniers sont séparés de la nation-mère par des frontières d'État, constituent une unité morale et culturelle. » Tel est le principe que professe l'Allemagne entière, en union avec son Chancelier : « Le peuple allemand reste fidèlement attaché à sa propre nationalité ethnique, et il est conscient des indissolubles liens qui le rattachent à tous les Allemands établis n'importe où dans le monde. »

Ce principe de droit public est, on le voit, à double détente. A l'intérieur, il fournit une base d'organisation de la nation et de l'État, fondés sur l'unité et la pureté de la race. Mais à l'extérieur, il donne à l'État, qui personnifie la nation-mère, le droit d'intervenir dans tous les pays où il compte des groupes de sa race.

Cette déclaration, qui mettait en question le statut actuel de l'Europe et les fondements du droit international public, donnait au débat une ampleur inattendue. Elle forçait les puissances à se compter sur cette profession de foi.

M. Ormsby Gore, au nom de la Grande-Bretagne, fut le premier à opposer avec vigueur et humour une conception spirituelle de la nation, à la conception raciste et, bon gré, mal gré, matérialiste de l'Allemagne (1). Ce n'est

(1) La conception raciste de la nation mérite-t-elle vraiment l'épithète de *matérialiste*? Il faut expliquer en quel sens ce terme doit être pris, si l'on veut éviter le reproche de n'avoir pas « compris » une doctrine qui se croit une revanche de l'esprit contre le matérialisme bourgeois, et qui a conscience d'être « *von starkem Ethos getragen* », soutenue par un fort sentiment moral.

Une simple note ne nous permet pas de traiter à fond ce problème. Mais deux citations, cueillies parmi beaucoup d'autres, permettront d'éclairer suffisamment le débat.

La première est extraite de la communication faite par le Prof. Poppelreuter-Bonn, au Congrès de la *Société de Psychologie* (*Gesellschaft für Psychologie*), récemment tenu à Leipzig. C'est la première session de la « Société de Psychologie devenue allemande », comme

pas, dit-il, le Royaume-Uni qui pourra jamais croire au bien fondé d'une conception des États basée sur l'homogénéité des races. Il lui suffit de se regarder lui-même.

le disait, dans son discours de bienvenue, le Dr Harnacke, ministre des cultes de Saxe. La « psychologie politique », on le pense bien, y tint une place considérable. Le rapport du Prof. Poppelreuter illustre ce mot de Hitler : les événements politiques ont leur source déterminante dans les âmes. La psychologie politique, comme science, est dominée, dit-il, par ce fait essentiel : *le sort d'un peuple est décidé par des forces psychiques, qui, déterminées par la race, fournissent à ses actes une motivation idéale.*

Prédominance des causes psychiques sur les causes économiques : la réaction est nette contre le matérialisme marxiste. Mais les forces psychiques qui mènent un peuple et lui fournissent son idéal sont déterminées par la race, — et voilà réintroduit un matérialisme spécial, celui du sang et de l'hérédité. « L'histoire montrera certainement, un jour, que le siècle de la Psychologie, à qui l'on a si souvent prédit la succession du siècle de la physique, de la chimie et de la technique, a commencé avec le mouvement d'Adolf Hitler. » Soit, mais quelle psychologie?

La seconde citation que nous retiendrons met en relief un autre aspect du matérialisme racique, qui lui est commun avec d'autres doctrines totalitaires. C'est ce qu'on pourrait appeler un *matérialisme sociologique*, qui, dans l'ordre des valeurs, reconnaît au groupe une supériorité sur la personne humaine. Il a pour effet de subordonner l'individu au groupe, de l'y absorber et de le lui sacrifier s'il le faut. Or l'esprit est individuel; la seule substance spirituelle, c'est la personne humaine. La sacrifier à la collectivité, c'est subordonner, absorber et sacrifier l'esprit. C'est à quoi le racisme conduit nécessairement.

Ce « matérialisme sociologique » se manifeste, comme en son lieu propre, sur le terrain de la réforme du droit, annoncée par le régime nouveau. En attendant le résultat des travaux des Commissions nommées à cet effet, le *Reichsjustizkommissar* Dr Franck a fait le 26 octobre une intéressante communication sur les principes qui guident les réformateurs. En ce qui concerne, par exemple, la réforme du *droit pénal*, il faut, dit-il, « assurer l'identité de la morale et du droit, se débarrasser de l'opposition *undeutsh* entre morale d'une part et sentiment du droit d'autre part ». Mais cette morale est une pure morale sociale, — pas même, une morale de l'intérêt collectif. « Le point central du droit pénal, ce n'est pas le criminel, considéré comme un membre de la société qui pourrait être digne de quelque ménagement, mais *la société comme telle*. Le

Il ne peut non plus concevoir un État qui ne soit fondé sur la liberté et l'égalité de tous ses habitants. Et, faisant allusion au droit d'intervention proclamé par la doctrine raciste, il ajoutait un argument qui, pour un Anglais insulaire et libéral, est la meilleure des réfutations par l'absurde : si la communauté d'origine ethnique donne à la nation-mère un droit de regard chez les autres, la Grande-Bretagne sera-t-elle autorisée à se souvenir qu'elle a, de l'autre côté de l'eau, des cousins, et admettra-t-on qu'elle intervienne dans les affaires des États-Unis ?

La Suisse, qui parle l'allemand, le français et l'italien, et qui pourtant est aussi sûre que fière de son unité nationale, est un démenti vivant infligé au nationalisme racique. Elle répliqua avec une vivacité où perçait le souvenir de certains appels récents, adressés par-dessus sa frontière, à ses deux millions et demi de Suisses allemands. « L'idée nationale suisse est avant tout d'essence spirituelle », déclara M. Rappart, et s'il faut tenir compte de la nationalité ethnique, pourquoi oublier la géographie, l'histoire, et « surtout, la volonté populaire » ?

D'autres pays vinrent apporter leur témoignage. Mais c'est de la France, le pays dont l'unité nationale est la plus forte et d'essence la plus spirituelle, c'est du « gou-

droit pénal doit être construit sur la base d'une protection de la partie forte, saine, capable, du peuple allemand, contre les éléments malades et indignes, produits de sous-humanité et d'une décadence sociale... L'idée de *protection de la race doit être inscrite dans le droit pénal,* et avec elle, — comme la loi l'a déjà fait partiellement, — celle *de la stérilisation des criminels.* » Il est impossible d'imaginer opposition plus radicale entre la doctrine, humaine et chrétienne, qui dans le délinquant voit une personne, responsable de sa faute, qu'il faut châtier et, si possible, amender, — et le matérialisme sociologique, pour qui le fondement du droit, c'est l'intérêt d'une société dont il faut protéger à tout prix la partie « forte, saine, capable ».

vernement de la République, héritière d'une révolution qui a proclamé les droits de l'homme et du citoyen sans distinction de race, de religion ou d'origine », qu'on attendait la protestation la plus motivée. Elle n'apporta, il faut le dire, ni arguments nouveaux, ni vigueur nouvelle aux arguments déjà produits. Mais elle ajouta, aux discussions verbales, un acte : le dépôt d'une proposition concrète, qui devait résumer le débat et permettre à l'Assemblée de prendre position.

La conscience du monde civilisé s'élevait contre la lésion des droits de l'homme et du citoyen, commise par la révolution allemande au nom de ses principes directeurs. Il fallait donc assurer à ces droits le maximum de garantie internationale compatible avec le développement actuel du droit positif. Les propositions polonaise et haïtienne visaient trop haut et trop loin pour atteindre leur but. Un pas en avant devait être fait, mais celui-là seulement que permettaient la situation politique d'octobre 1933 et le peu de temps dont l'Assemblée disposait pour ses travaux.

Une Résolution adoptée en 1922 par l'Assemblée fournissait le moyen propice. Les Puissances liées par les Traités de Minorités ont toujours ressenti comme une gêne, sinon une injure, le fait d'être soumises à un régime d'exception. Si les stipulations en faveur des minorités donnent des garanties sérieuses aux droits de l'homme, pourquoi les autres États, les grandes puissances surtout qui s'en font le champion chez autrui, n'acceptent-elles pas de se lier, eux aussi, par des obligations analogues? Si elles sont contraires au principe de la souveraineté, pourquoi les imposer aux petits États? C'est là l'un des arguments les plus sérieux en faveur de la « généralisation des traités de Minorités », dont les États déjà liés, — et au premier rang, la Pologne,

toujours désireuse d'affirmer sa qualité de grande Puissance, — se sont faits les protagonistes.

Leur désir a reçu une satisfaction, juridiquement très imparfaite, moralement digne d'intérêt, dans la Recommandation adoptée par l'Assemblée le 21 septembre 1922. Elle « exprime l'espoir que les États qui ne sont liés envers la Société des Nations par aucune obligation légale en ce qui concerne les minorités, observeront cependant dans le traitement de leurs minorités de race, de religion ou de langue, au moins le degré de justice et de tolérance qui est exigé par les traités et selon l'action permanente du Conseil ».

La proposition française du 5 octobre 1933 demandait donc de réaffirmer solennellement la recommandation acceptée jadis par tous les États membres de la S. D. N. L'Allemagne en était alors absente : cette réaffirmation l'engagerait moralement à son tour, et l'alignerait sur les autres Puissances. En même temps on ajouterait à l'ancienne recommandation un texte stipulant que ces principes « devront s'appliquer sans exception à toutes les catégories de citoyens qui diffèrent de la majorité de la population par la race, la langue ou la religion ». C'était, pour le présent, appliquer formellement ces principes de justice et de tolérance aux Israélites d'Allemagne, et, pour l'avenir, aux membres de toute confession religieuse des pays non liés par les traités de minorités. C'était, enfin, en réprouvant les discriminations raciales, faire condamner le principe même du racisme.

L'opposition allemande fut tenace et énergique. Laissant de côté le principe de l'inégalité des races, difficile à soutenir dans un milieu qui groupe sur un pied d'égalité juridique les représentants de tous les pays du monde, elle fit valoir que les Israélites ne constituaient pas en Allemagne une minorité. Ils sont citoyens allemands

comme les autres ressortissants du Reich. Le problème qui se pose aujourd'hui à leur sujet « est un problème démographique et social, aggravé par la migration de Juifs de l'Europe orientale vers l'Ouest », — un problème intérieur dont la solution est réservée à la compétence exclusive du Reich.

Réponse qui eût été pertinente jusqu'à ces dernières années, riposta M. Bérenger ; les Juifs allemands étaient alors des citoyens égaux aux autres, comme ils le sont aujourd'hui en France. Mais l'application du principe raciste a fait de ces citoyens une communauté discriminée à cause de sa race, — une minorité : « La minorité juive pouvait ne pas exister comme telle en Allemagne. Cette minorité, on la crée, si l'on institue à l'égard des Juifs un régime de discrimination. C'est un dilemme inévitable. » Dès lors il faut appliquer à cette minorité les principes de justice et d'égalité que l'Allemagne réclame pour les autres groupes minoritaires.

Au vote par lequel le Sous-comité compétent se prononça, le projet de résolution fut adopté par 11 voix sur 12 votants, l'Allemagne ayant voté contre. Le 10 octobre, la résolution vint devant l'Assemblée. La partie du texte qui visait l'application, à tous les citoyens d'un État, du même degré de justice et de tolérance exigé par les traités de minorités, recueillit tous les suffrages, sauf celui de l'Allemagne, qui vota contre. L'Assemblée est soumise à la règle de l'unanimité : la proposition était repoussée, et l'Allemagne l'emportait. Mais avoir raison seul contre tous est la plus cruelle façon d'avoir tort, et l'Allemagne y fut sensible. Elle ajouta cette « humiliation » au nombre de celles dont elle se croyait victime de la part de la S.D.N. devenue l'asile et le protecteur « d'un ramassis de Juifs ».

*
* *

Est-il possible de tirer de ce débat quelques conclusions, ou plus simplement de grouper quelques-unes des impressions qu'il laisse ?

Elles sont d'ordre très différent et d'importance inégale.

La première garde, même aujourd'hui, plus qu'un intérêt rétrospectif. A ceux qui ont connu l'atmosphère créée par ces discussions, le départ de l'Allemagne, quittant la S.D.N., n'aura plus semblé psychologiquement déroutant (1). L'Allemagne actuelle est trop fière de ses principes nouveaux, trop sûre de leur valeur, trop consciente de son messianisme et trop sensible au prestige, pour ne s'être pas sentie profondément atteinte par ces débats. Elle était moralement trop isolée au sein de la S.D.N. pour se libérer par un éclat ; il lui restait, pour sortir de cette atmosphère qu'elle trouvait irrespirable, à quitter la salle... On ne vit pas à l'encontre de son milieu : on s'adapte, on se soumet ou on s'en va.

Peut-on espérer que ces débats aient fait faire un progrès appréciable à la cause de la protection internationale des droits de l'homme ? Aucun résultat positif n'a été obtenu, aucun texte mis au point, aucune obligation contractée. Il faut reconnaître cependant que l'organisation de l'assistance aux réfugiés, israélites ou non, provenant d'Allemagne n'est pas seulement une œuvre humanitaire : le mouvement d'opinion dont elle est l'aboutissant contient à la fois une leçon, une réprimande et un avertissement pour l'avenir. Un sentiment commun de justice et d'égalité s'est manifesté par une réalisation concrète ; il

(1) Voir l'article particulièrement autorisé de Fabien France dans le journal *L'Aube*, du 22-23 octobre 1933.

se trouve par là renforcé, et avec lui, la conviction qu'il y a des violations des droits de l'homme que la communauté internationale ne peut laisser commettre.

Les propositions polonaise et haïtienne, malgré leur échec prévu, la proposition française, malgré son insuccès final, nous semblent avoir permis à la même cause de marquer un point. La question qui jusqu'à présent avait surtout retenu la doctrine, a été posée et largement étudiée sur le plan international pratique. Le projet français a montré comment, de textes anciens qui ont une valeur morale, on pouvait tirer des applications nouvelles. Pour la première fois, les États-membres se sont trouvés placés en face d'une application pratique de l'égalité civique, et l'ont reconnue comme une des normes de la vie politique interne des États.

La discussion enfin a jeté une lumière crue sur la rupture, hélas ! trop visible, de l'unité spirituelle des peuples et plus encore de leurs gouvernements au sein de la Société des Nations. La position adoptée par l'Allemagne dans la question des minorités et dans celle des Juifs est en liaison directe avec les principes racistes qu'elle veut mettre à la base de la culture. C'est contre cette doctrine et ses conséquences politiques que l'unanimité s'est affirmée. De cette unanimité nous nous réjouirons parce que nous croyons à la valeur des principes de civilisation sur lesquels elle s'est faite. Mais nous constatons sans joie l'isolement non seulement politique, mais spirituel, de l'Allemagne, car les divergences fondamentales dont il est l'effet rendent impossibles les collabotions futures, pourtant indispensables à l'ordre, à la sécurité, à la paix. Comment organiser solidement la communauté internationale, s'il n'y a pas entre ses membres un minimum de principes communs dont ils reconnaissent

la valeur humaine et la force obligatoire? L'isolement spirituel où semble se complaire un peuple de haute culture, qui plante au cœur de l'Europe ses soixante-cinq millions d'habitants, n'est pas seulement un danger pour lui, c'est un malheur et un péril pour la civilisation. — Et la question revient, inéluctable, à l'esprit : Comment un grand peuple a-t-il pu se laisser gagner à une interprétation de son « originalité », qui semble une mystification, — et c'est le moins qu'on en puisse dire? dans quelle mesure y croient ceux de ses citoyens que leur culture humaniste, leur raison, leurs relations, leur science, les idées universalistes incluses dans leurs convictions chrétiennes et surtout catholiques, élèvent au-dessus des étroitesses d'un racisme dont l'appareil scientifique ne dissimule pas la vanité? De leur nombre, mais plus encore de leur valeur sociale et de leur persévérance, dépendent en partie nos espoirs de reconstruction de l'Occident, où ils ont une fonction historique à remplir.

J.-T. Delos.

Morale d'affaires et affaires immorales

Les Banques, le monde des affaires, sont très particulièrement à l'ordre du jour depuis les effondrements qui ont fait tant de victimes dans les diverses parties du monde.

A vrai dire, les banques et les affaires ont, de tout temps, comporté dans leur activité des risques importants. Elles ont subi les vicissitudes des temps ; et l'étude de l'histoire apprend, à qui veut s'y adonner, que la recherche et le maniement des richesses, et plus spécialement des richesses circulantes ou de leurs signes représentatifs, ont toujours été accompagnés des plus grands périls moraux et matériels.

Nous n'étudierons pas l'étendue des désastres qui se sont succédé dans toutes les nations, chez tous les peuples, depuis trois ans.

Mais nous voudrions faire ressortir en quelques constatations d'expérience comment ces désastres étaient devenus inévitables avec la mentalité et les méthodes qui ont envahi les milieux bancaires et les milieux financiers ces dernières années, jusqu'à empêcher toute réaction de salut chez ceux qui, submergés par l'immoralité ou, plus exactement, par l'amoralité grandissante, n'ont

pu qu'en subir la vile tyrannie puis s'en faire les complices par leur passivité.

Nous ne saurions, évidemment, oublier les responsabilités des « clients » dans notre examen.

Ils ont, dans une large mesure, favorisé les excès qui ont été commis pour satisfaire leur désir de gros revenus, de bénéfices importants et rapides.

Il faut dire que les propositions dont ils étaient l'objet, et qui devaient ruiner tant de personnes et de familles, répondaient à leur attente. Il semblait qu'il n'y avait plus de risques à courir avec des revenus de 15 et 20 o/o ou des multiplications du capital par 3, par 5, par 10 même.

Un matin, je reçus la visite d'un de mes collaborateurs qui venait de recevoir des renseignements précis sur la bonne situation d'une société coloniale de culture. Les plantations caoutchoutières de l'entreprise allaient donner les plus beaux résultats. Il me montrait les renseignements les plus probants ; si bien que je décidai d'acquérir quelques parts bénéficiaires et d'inciter mes amis à en faire autant. Nous gardions les parts quelques semaines, puis nous les vendions avec une plus-value de quelques dizaines de francs par titre, plus-value correspondant aux avantages que les porteurs plus patients devaient encaisser en fin d'exercice.

Un an après, autre visite d'une dame, à laquelle j'avais parlé de la société en question et qui avait suivi l'affaire sans toutefois s'y intéresser. La part que j'avais vendue dans les 150 francs cotait... 10.000 ! Nous étions, mes amis et moi, passés à côté de la fortune. Aujourd'hui, le même titre cote 120 francs.

Comment une hausse pareille avait-elle pu s'accomplir ?

Le mécanisme en est assez simple : de bonnes nouvel-

les bien distribuées, répétées des uns aux autres et appuyées par des « communiqués » à la presse, en même temps que par une cotation à la Bourse de Paris tous les jours en progression. Très probablement l'action d'un syndicat détenteur d'un gros paquet de parts acquises à des prix très bas, entre 50 et 80 francs vraisemblablement, avant la période des bonnes nouvelles, mais, déjà, avec la connaissance de la valeur de l'affaire ; ce syndicat soutenant les cours par des ordres quotidiens et les « communiqués » encourageants ; la constitution de couches incessantes d'acheteurs ayant foi dans le journal financier qui arrivait à domicile, jusque dans les villages les plus éloignés, avec des conseils d'achat ; et ceci jusqu'à ce que le syndicat ait vendu le paquet de titres sur lequel il agissait, réalisant sans doute un bénéfice de plusieurs millions de francs avec un capital d'origine qui n'avait peut être pas dépassé 100.000 francs.

Après, les porteurs, qui avaient payé leurs titres 10.000 francs chacun, se « débrouillèrent » comme ils purent dans un marché abandonné.

Convenons que leur « naïveté » avait largement facilité l'opération.

Mais ne quittons pas les milieux bancaires et financiers qui ont, à nos yeux, avec le concours bienveillant des pouvoirs publics, la responsabilité de l'organisation de ce régime d'amoralité dont les peuples portent le fardeau.

***

Nous ne parlerons pas des banques d'émission, telle la Banque de France, qui ne touchent au monde des affaires que pour en combattre ou du moins en réfréner les excès ; ou pour venir à son secours, comme cela est arrivé

récemment lors des difficultés de la Banque Nationale de Crédit.

Le champ d'études est assez vaste avec les autres : les banques d'affaires proprement dites et les banques de dépôts ; ces dernières souvent devenues, d'ailleurs, à la fois banques d'affaires et banques de dépôts sous la poussée des circonstances et sous la conduite de conseils d'administration et de directions plus préoccupés de trouver de gros profits que d'assurer la sécurité des capitaux à eux confiés.

*
* *

A ce propos, nous accuserions volontiers le régime de concentration développé à l'extrême d'avoir favorisé de nombreux méfaits.

Nous croyons qu'un régime fédéraliste et coopératif en eût évité beaucoup.

Nous avons conservé le souvenir de ces banques locales et régionales dirigées par des professionnels expérimentés, prudents, connus, dont le Gouverneur de la Banque de France de 1909, M. Georges Pallain, faisait l'éloge mérité ; et que soutenait alors de ses meilleurs conseils et de son action personnelle l'éminent directeur de l'escompte, M. Georges Robineau. M. Georges Robineau, celui-là même qui devint Gouverneur à la mort de M. Pallain et qui connut les amertumes de l'honnête homme sacrifié au service de la patrie.

Les banques régionales et locales ont été les premières victimes des hommes d'affaires après qu'ils eurent pris possession des conseils d'administration.

Faute de s'être organisées coopérativement, de s'être fédérées pour se défendre et, en même temps, défendre la vie économique des régions, les banques locales ont sombré ou ont été condamnées à être absorbées.

Nous n'avons pas l'impression que leur disparition a été un événement heureux.

J'ai vu, dans ma carrière, disparaître plusieurs banques locales, et toujours faute d'avoir recherché un appui, en temps utile, dans une bienfaisante coopération avec leurs voisines.

On m'excusera de ne pas citer les noms de deux banques de Normandie dont la disparition apporta bien des regrets après quatre-vingts ans de services rendus.

L'une travaillait dans un port secondaire ; l'autre dans une ville voisine, agricole et industrielle. La prospérité de ces centres et celle des deux banques semblaient liées à jamais. Vint l'établissement de succursales de grandes banques de Paris. Celles-ci, au bout de vingt ans de concurrence, avaient tari la source des dépôts de nos banques locales, submergeant au surplus le pays de fonds d'États étrangers et développant sans cesse l'attrait des spéculations boursières dans toutes les classes de la population.

La disparition des dépôts de fonds gêna de plus en plus les banques locales. Bientôt elles furent dans l'obligation de restreindre leurs opérations d'escompte et de crédit.

Les industries locales en souffrirent et s'adressèrent aux concurrents dont les intérêts, représentés par des agents sans tradition dans la contrée, n'étaient pas solidaires des intérêts locaux.

C'est à l'origine de l'établissement des tentacules des grands établissements centralisés que les banques locales auraient dû comprendre leur devoir de s'unir pour se fortifier. L'excessif esprit d'indépendance de leurs gérants, l'individualisme pernicieux, les empêchèrent de se rapprocher.

Sans dépôts suffisants, avec une clientèle réduite et

surtout avec des crédits immobilisés trop lourds ; conséquence d'une politique facile de beaux profits à long terme — profits recherchés pour compenser les anciens bénéfices disparus —, la première banque locale sombra, laissant la place vide ; la seconde se vendit à l'un de ses grands concurrents parisiens.

Ainsi finit l'histoire de deux maisons qui manquent, incontestablement, à la vie régionale du port secondaire et de la petite cité provinciale qui les avaient suscitées.

Sans doute, il y a eu la Société centrale des banques de province, mais cette institution n'était pas l'organisme fédéraliste qu'il aurait fallu. N'a-t-elle pas, d'ailleurs, suivi la voie des grands établissements centralisateurs jusqu'à leurs erreurs, finissant sous le poids des fautes les plus lourdes en matière de crédit ; s'écroulant pour avoir laissé pénétrer dans sa direction des hommes dont le moins que l'on puisse dire c'est qu'ils avaient perdu de vue les obligations rigoureuses auxquelles leurs fonctions les astreignaient ? (1)

Autrefois, la profession de banquier, dans nos provinces françaises, s'exerçait de père en fils. Le banquier vivait dans son pays. Ce pays il le connaissait à fond avec toutes ses ressources. Une industrie, une entreprise commerciale, avaient-elles besoin de capitaux pour se fonder,

(1) D'après des renseignements dignes de foi, la seconde et dernière chute de la Société centrale des banques de province est attribuée au retrait de nombreux dépôts de fonds faisant suite à des ouvertures de crédit pour un total dépassant très sensiblement le capital : ces crédits étaient accordés à une affaire dans laquelle des administrateurs possédaient d'importants intérêts.

On sait le rôle que jouèrent les ouvertures de crédit du même genre, consenties sur des rapports de hauts collaborateurs secrètement intéressés, dans la première suspension des paiements et aussi dans la chute de la Banque industrielle de Chine et dans celle, plus récente, de la Banque Nationale de Crédit.

pour se développer, le banquier savait y intéresser les gens disposant des moyens nécessaires. C'est lui qui les rapprochait. C'est lui qui, ensuite, exerçait discrètement la surveillance, le contrôle indispensable et permanent. Des cités, des régions bien connues ont dû leur richesse économique à la valeur morale et professionnelle de leurs banquiers.

Nous croyons qu'il faudra reconstituer la profession de banquier sur les traditions d'honneur, de simplicité et de prudence d'autrefois.

Nous avons connu l'époque où la Banque de France — il faut tout de même en parler à titre d'exemple — retirait leurs fonctions de responsabilités à ses employés qui s'étaient laissé entraîner à parier aux courses et à fréquenter les maisons de jeu ; elle interdisait au surplus les spéculations à terme sur les valeurs de bourses à l'ensemble de son personnel. Il doit en être de même aujourd'hui. Il y a là un exemple qui pourrait servir de base à la réglementation de la profession de banquier dont il est parlé depuis les dernières aventures et que le Parlement n'arrive pas à mettre en chantier sérieusement (1).

Nous croyons aussi qu'il faudra favoriser, en tenant compte du temps qui marche, la résurrection des conseils

(1) Un sénateur de nos amis auquel nous demandions récemment où en sont les projets législatifs concernant la profession de banquier nous répondait : Oui, il y a déjà longtemps que nous avons été saisis de projets ; mais je ne sache pas qu'ils aient été étudiés activement ; ils dorment ; les Gouvernements sont trop occupés par ailleurs et puis... il ne semble pas qu'ils soient pressés de les voir rapporter. Et pourtant, il y a intérêt à protéger l'Epargne publique contre les sollicitations et les procédés équivoques dont elle continue à être l'objet. Il semble bien, à nos yeux, que l'un des premiers articles d'une loi de protection devrait avoir pour objet d'obliger le banquier, le professionnel de la Banque, à appartenir à un groupement qui se porterait caution de ses capacités et de sa moralité — groupement libre mais agréé par les Pouvoirs publics.

régionaux et locaux en matière de crédit. Et dans ce sens la Banque de France, encore, nous donne l'exemple de ses conseils d'administration de succursales départementales ; les banques populaires aussi ; les caisses de crédit mutuel qui se multiplient avantageusement à la campagne et à la ville, nous apportent les mêmes sécurités de conseils locaux et régionaux responsables (1).

***

La réglementation et le contrôle de la profession de banquier s'imposent.

Nous avons vu un homme qui présidait il n'y a pas encore longtemps aux destinées d'un grand établissement de crédit, arrivé à la fortune après une rapide carrière dans les affaires, que les histoires de ses débuts dans la vie auraient dû écarter à tout jamais de pareilles fonctions comportant la gestion de plusieurs milliards de francs de dépôts.

Jeune homme, ayant économisé 30.000 francs, il les avait perdus en une soirée, au jeu.

Le directeur général du même établissement perdait lui-même au baccarat des sommes considérables pendant l'exercice de ses fonctions.

(1) Chaque succursale de la Banque de France possède un conseil d'administration et un comité de censure dont les membres, nommés par le Gouverneur, parmi les industriels et commerçants de la place, assistent chaque jour le directeur dans les décisions qu'il a à prendre et surtout dans l'examen des affaires comportant du crédit. Des inspections mobiles vérifient en outre les risques, constamment.

Les Banques populaires fonctionnent de même. Quant aux caisses de crédit mutuel, elles n'accordent aucun crédit qui n'ait été étudié au préalable par leurs conseils; chacun de leurs membres engageant leur responsabilité personnelle et solidaire (Caisses Raiffaisen-Durand).

*
* *

Nous avons, dans le même temps, connu des opérations syndicales qui étaient pour la plupart des établissements bancaires la source de bénéfices invraisemblables.

Il était devenu classique, pour la plupart des banques, de procéder, par syndicat ou directement, au « ramassage » de titres sur le marché et, après quelques mois, voire même quelques semaines, de faire absorber lesdits titres par leurs clients ; ou bien, à l'aide de communiqués bien rédigés, dans la presse, par la clientèle de la bourse, à des prix suffisamment majorés, pour qu'une seule opération de cette nature, sur certaines actions d'une compagnie de chemins de fer, ait pu rapporter un bénéfice de 35 millions de francs. Nous avons vu déjà le mécanisme des opérations syndicales et des hausses de cours concertées.

Il ne vient pas dans ma pensée de condamner en bloc, toutes les opérations financières ayant pour objet la cotation des valeurs mobilières et le soutien des cours à des prix normaux.

Toutefois, il n'échappera pas au lecteur tant soit peu au courant de la question que le prix normal est quelque chose de bien complexe et qu'en matière de cours les excès sont faciles à atteindre et ont été, de fait, fréquemment atteints.

Telle grande action qui a coté il y a trois ans aux environs de 30.000 fr. ne cote plus aujourd'hui que 12.000 fr. Telle part bénéficiaire qui a atteint le cours de 13.000 fr. cote maintenant 1100 fr. Telle autre est tombée de 12.000 à 700 fr. Il y a mieux : une action de puissante société étrangère qui a valu 60.000 fr. et qui se négocie à présent 800 fr. Des écarts semblables ne sont pas justifiés par la crise des affaires. Il faut en revenir, pour les comprendre,

au mécanisme des opérations syndicales. Dans les cas que je viens de remémorer, les syndicats ont, visiblement, cessé de fonctionner, abandonnant les porteurs à leur pénible destin.

Je ne parle que des titres de sociétés ayant fait leurs preuves. S'il me fallait parler d'affaires moins sérieuses et même douteuses, je pourrais faire défiler des histoires à peine croyables.

Il y a eu ce que la Banque sérieuse et honorable a appelé les fabricants de papier.

Des chevaliers d'industrie fondaient une société anonyme pour l'exploitation d'un soi-disant procédé quelconque, mécanique ou chimique, ou l'exploitation d'une mine abandonnée sans valeur. Rapports d'ingénieurs. Rapports de commissaires aux apports. Conseil d'administration avec des noms faisant autorité. Rien ne manquait. Ces messieurs imprimaient un journal qu'on lançait à 100.000 exemplaires à travers toute la France. C'était, bien entendu, un journal financier qui renseignait abondamment et dont l'abonnement ne coûtait pas cher. On donnait des conseils d'achats et on dosait ces conseils de mélanges de rentes, de bonnes obligations et... du papier de la société dont ceci, dont cela, enfin qui devait apporter le beau bénéfice après la hausse qui ne s'arrêtait pas. Nous savons comment la hausse s'opérait. Quand tous les titres étaient placés à 100 fr., 200 fr., 300 fr., le journal cessait de paraître. Personne ne parlait plus du papier en question. La société était dissoute. Les acheteurs avaient été escroqués. L'affaire Rochette n'a pas été oubliée.

Depuis quelques mois, les capitaux inquiets, apeurés, ne permettent plus guère les exploits de ces financiers sans scrupules. Mais il n'y a pas longtemps encore les épargnants faisaient l'objet d'une chasse savamment organisée.

*
* *

A tel point qu'il semblait difficile d'obtenir, à un guichet de banque et dans l'ensemble de la presse, des conseils de placements qui fussent désintéressés.

J'ai toujours conservé, depuis 1910, ce souvenir d'une circulaire d'un de nos établissements de crédit qui prescrivait à ses directeurs d'agences en province de faire visiter par leurs démarcheurs la clientèle des dames âgées, des officiers, des gens en principe non prévenus, pour leur faire vendre les obligations des chemins de fer français qu'ils avaient en portefeuille et leur faire acheter d'autres valeurs, que le dit établissement avait à placer. Comme l'un des démarcheurs répugnait à la besogne, il eut à choisir entre l'obéissance et la porte. Quelques mois après l'événement il démissionnait de ses fonctions et une petite ville avisée en faisait son receveur municipal.

Plus près de nous, c'est une autre grande maison qui invitait ses directeurs à placer une action d'une société de navigation dont l'un de ses directeurs principaux était dans le conseil et dont le bilan était moins qu'encourageant. Là, il était spécifié que le titre ne s'appliquait qu'aux clients en mesure de courir un risque. Un an après la société était en faillite.

Encore un fait. Toujours une grande maison qui a consenti à une société industrielle des ouvertures de crédit inconsidérées — d'autant plus que le conseil d'administration ne jouissait pas d'une réputation de choix. Elle arrive à posséder un solde débiteur considérable contre son client. Solution : on émet des obligations jusqu'à concurrence du solde débiteur et on place lesdites obligations dans le public. Le débiteur, comme il fallait s'y attendre, ayant mal fini, c'est le public souscripteur des obligations qui perdit, et non pas le banquier. Cette opération, elle

aussi, était devenue classique. Elle se justifiait par le raisonnement suivant :

Les banques sont faites pour donner des crédits et faciliter les affaires. En principe, elles étudient les affaires avant de leur accorder du crédit. Oui. Mais le crédit qu'elles accordent ne saurait entrainer la ruine des banques. Le public doit les suppléer. S'il perd, cela importe peu ; le risque est réparti. Si ce sont les banques, il n'y a plus de crédit possible. Et c'est sur ce raisonnement que le public a vu disparaître des milliards d'économies dans des placements recommandés par les banques ; alors que, trop souvent, les ouvertures de crédit furent consenties, depuis la guerre en particulier, sur des motifs que la conscience ne sanctionnait pas.

C'est le secret de polichinelle que certains administrateurs de maisons de banque et, en même temps, de grandes affaires, ont usé de leur influence et de leurs présences multiples en des conseils d'administration divers pour faire effectuer en faveur de leurs propres affaires des opérations de crédit, dont le trésor public fait aujourd'hui les frais, c'est-à-dire le contribuable lui-même.

Nous n'insisterons pas sur ce douloureux chapitre sur lequel nous sommes, toutefois, bien informés.

Et avec quel absolutisme agissaient ces administrateurs ! A telle enseigne que leurs collègues, qu'ils ruinaient, apprirent la catastrophe le jour même où elle se produisait !

L'absolutisme des administrateurs majoritaires. Cette phrase pourrait servir de titre à un ouvrage de psychologie et d'histoire des sociétés de capitaux.

La loi de 1867 sur les sociétés a abouti, dans son exercice, à la plus injuste domination du capital sur le travail et sur l'épargne.

Nous assistons, comme dans un spectacle sans cesse

recommencé, au gouvernement des sociétés anonymes par l'homme audacieux ou habile qui a su personnellement ou par coalition se procurer la majorité des voix aux assemblées générales. Quand ce n'est pas la dictature d'un homme, c'est celle d'un comité, souvent occulte, et alors malheur à la minorité! Le plus souvent, les administrateurs majoritaires n'en tiennent pas compte. Quand ils se croient obligés d'en tenir compte, c'est pour la juguler.

Parfois la prise de possession de la majorité est suivie de la révocation complète du conseil d'administration. Nous avons assisté, il y a quelques années, à une lutte épique entre le conseil en fonctions d'une compagnie thermale et la minorité des actionnaires mécontents de la gestion. La presse prit parti; un directeur de banque, soupçonné de pactiser avec les minoritaires, fut déplacé. Le conseil propriétaire du plus grand nombre de voix fut victorieux. Il comportait des personnalités éminentes du monde des affaires. Des intérêts considérables étaient en jeu. Aucune opposition ne put l'entamer.

Évidemment, il faut bien que la majorité gouverne. En régime démocratique c'est ainsi. Mais il faut bien dire que l'équité, comme la moralité, n'y trouvent pas toujours leur compte.

***

Aujourd'hui encore, on sait trop comment et par quels intermédiaires les demandeurs sont dans la quasi-obligation d'aborder les organismes financiers et combien il est difficile, quand on n'a pas d'amis bien placés, de faire valoir la qualité d'un dossier.

Le courtage, qui est la rémunération d'un travail, de démarches, d'efforts multiples, c'est un droit légitime.

La commission, qui est le prix d'une décision obtenue contre l'intérêt et les sécurités du prêteur, c'est un vol.

Que nous regardions de près du côté des banques où les comptes-courants débiteurs arrivent à rapporter à celles-ci jusqu'à 12 et 14 o/o sur la base d'un intérêt de 6 o/o et ceci grâce au régime des dates de valeur des opérations, aux commissions qui s'ajoutent les unes aux autres ; ou du côté du monde des affaires où le problème consiste à gagner le plus d'argent possible et par tous les moyens ; ou du côté du monde politique trop près du monde des affaires et des banques, nous ne pouvons que retirer des constatations peu encourageantes.

*
* *

Il est certain que s'il y avait moins de fraudes fiscales le budget de la France serait facile à équilibrer. J'ai vu, dans ma carrière, bien peu de bilans industriels ou commerciaux sincères. En matière de bilans, l'Administration est, neuf fois sur dix, trompée. Là, ce seront des réserves occultes, là des comptes d'ordre, là des achats d'immeubles soi-disant indispensables au développement du commerce ou de l'industrie, là des réserves pour créances plus ou moins douteuses, ailleurs des stocks dévalués. Nous connaissons des affaires qui n'ont cessé de prospérer depuis dix ans et qui n'accusent que des bénéfices insignifiants, et fréquemment des pertes. Que de bénéfices on fait aussi passer dans les frais généraux ! de tricheries sur le chiffre d'affaires ! C'est à qui ne paiera pas d'impôts ou en paiera le moins possible.

*
* *

En ce qui concerne les relations des affaires et de la politique, mieux vaudrait, peut-être, ne pas en parler, tellement c'est ténébreux. Là, c'est l'âpre lutte des grands intérêts et des grandes influences. Que de « pots-de-vin »

ont eu pour objet l'octroi des licences d'importation en pétrole, essences, charbons, bois, bestiaux, etc., autour des monopoles et des contingentements! Tous les intéressés savent parfaitement par quels personnages il faut passer pour obtenir la décision qui assurera les bénéfices escomptés, et ce que cela coûtera.

Tous les courtiers bien placés savent que pour obtenir la signature de certains marchés avec les Administrations publiques et même privées, il est indispensable de partager la commission avec tels directeurs, tels chefs de service, tels parlementaires, tels maires, tels conseillers généraux ou municipaux.

Le régime de la libre concurrence, qui est devenue un champ clos où les partenaires s'abordent dans le sentiment du « struggle for life » le plus brutal, est en grande partie cause de cet état de choses.

Il n'en reste pas moins que beaucoup d'hommes ne cessent de rechercher des fonctions administratives et surtout des mandats politiques avec l'idée bien arrêtée de les monnayer.

*
* *

Nous pourrions encore pénétrer dans les grands cartels bancaires, industriels et commerciaux, pour considérer à quel point ces cartels omnipotents sont devenus préjudiciables au bien commun, soit qu'ils aient créé des coalitions pour s'assurer des marges bénéficiaires extravagantes, soit qu'ils aient constitué des ententes pour la réduction des salaires, soit qu'ils aient concentré des intérêts identiques pour empêcher les concurrents isolés de prendre place sous le soleil de Mercure.

*
* *

Et tout cela se passe ou s'est passé avec la collaboration permanente d'une presse financière et politique qui n'est plus composée que de maisons de commerce sans indépendance.

Tout se paye en matière d'informations financières. La presque totalité des articles est tendancieuse. Les événements généraux ou particuliers ne sont plus étudiés ; ils sont commentés en vue d'orienter l'opinion des lecteurs dans le sens d'un ordre d'achat ou d'un ordre de vente favorable au syndicat à la hausse ou à la baisse qui attend le résultat de la parution de l'article inspiré, ou du communiqué rédigé au siège même de la banque ou du groupement industriel ou commercial.

Les journaux et les revues financiers, les chroniques financières dans les journaux politiques, voire même les informations des agences, ne sont plus rédigés par des publicistes mais par des publicitaires.

*
* *

En conclusion — nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de pousser plus loin cette étude pour mesurer toute l'étendue du mal moral qui atteint tous les domaines, — nous devons dire que tous ces excès ont le plus grand besoin d'être corrigés, si toutefois le Capitalisme lui-même ne doit pas céder la place à un régime économique moins âpre, plus juste, plus moral, plus humain.

Dans l'état d'anarchie où se débat la société moderne, les pouvoirs publics ont des devoirs.

Il y a une notion de l'autorité du pouvoir légitime qui

condamne la neutralité en matière de gouvernement. L'U. R. S. S. a pris parti avec violence contre l'Anarchie russe. Elle fait fausse route, c'est entendu. Mais, tout de même, il y a là un exemple à méditer.

Le vice fondamental de l'Économie actuelle et de ses méthodes, c'est l'absence du point de vue spirituel, celui des fins pour lesquelles l'homme a été créé.

Nous souhaitons que les nations de l'Occident et la France, en particulier, ne tardent pas à prendre parti pour l'ordre chrétien. Il suffirait qu'elles accordassent aux forces spirituelles toute la liberté et toute la sympathie dont elles ont besoin pour restaurer les consciences.

Arsène Couvreur.

Les Élections allemandes

Le 12 novembre, quinze ans après le début de la révolution, l'Allemagne s'est prononcée presque unanimement pour le National-Socialisme. En quelques mois, le pourcentage des électeurs qui se sont ralliés à Hitler est passé de 43 à 93 pour cent. Chiffre sans précédent dans l'histoire du suffrage universel et qui prouve par cela même qu'il s'agit non pas d'un mouvement politique, mais bien d'un mouvement national, d'un processus organique irrésistible et d'un régime nouveau.

On peut distinguer plusieurs facteurs qui ont permis à Hitler de briser toute résistance et de rallier à lui, ou du moins de mater la moitié de l'Allemagne qui lui était franchement hostile.

D'abord la prise en mains des chômeurs. Certes, il n'a pu détruire le chômage, mais il a tout de même réussi à le réduire d'un tiers, en employant entre deux et trois millions aux travaux publics, constructions de routes, assèchement de marais, etc. Et il l'a fait à un prix minime. Les employés par le « Arbeitsdienst » reçoivent une solde de 30 pfennigs par jour, leur entretien ne coûte guère que 1 mark par jour, tandis que la prime de chômage est environ de 1 mark 25 par jour.

Mais l'effet moral a été grand. Les autres 5 ou 6 millions des « Arbeitslose » ont conçu de l'espoir, leur tour viendra. Et qui leur a procuré cet allègement? — Hitler. Donc votons pour lui.

Les deux ou trois millions embrigadés n'apprécient peut-être pas énormément leur nouvelle situation ; le tra-

vail est dur et la paye insignifiante. Mais ils sont nourris, logés et surtout ils n'ont plus le sentiment d'être dans le vide. Et les salles de récréations et clubs qui sont mis à leur disposition sont abondamment fournis en matériel de propagande naziste...

Les autres électeurs sont aussi presque fatalement amenés à voter pour le Führer. D'ailleurs l'unique alternative serait de voter purement et simplement contre.

En effet, les élections du 12 novembre présentent une formule bien différente de ce qu'on a pu voir jusqu'à présent. Il n'y a pas plusieurs partis en présence, entre lesquels on puisse faire choix. Le plébiscite demandait si le pays approuvait la position prise par le gouvernement en politique étrangère et son intention de réclamer sans plus tarder le *Gleichberechtigung* et la révision des traités. Une réponse affirmative à cette question ne présentait aucun doute. En même temps le Reichstag était dissous, et le gouvernement conjurait le pays de voter pour la liste gouvernementale, afin de pouvoir accomplir son programme.

Aucun autre parti n'existe plus officiellement et ne peut donc faire de propagande, ni proposer ses candidats. Il est vrai que, dans le manifeste électoral, le gouvernement avait stipulé que, si 60.000 voix étaient données à un candidat libre, celui-ci serait élu personnellement. Mais en pratique la chose était irréalisable, car toute propagande électorale autre que celle du gouvernement tombait sous le coup de la loi du 4 juillet, qui stipule qu'une propagande politique autre que celle du parti National-Socialiste serait considérée comme tentative de reconstitution des partis politiques supprimés et interdits.

Les électeurs n'avaient donc qu'à répondre à la question posée par le régime : « Êtes-vous avec nous ou contre nous? »

Dans l'impossibilité de voter contre, on aurait encore pu s'abstenir ; mais cette éventualité avait été prévue.

Ceux qui représentaient le plus grave danger pour

Hitler depuis qu'il est au pouvoir n'étaient plus les partis de gauche : communistes, social-démocrates et autres, étouffés, terrorisés et dispersés. C'étaient plutôt les éléments du Centre et de la droite, tous ceux de l'ancien régime, de l'armée et l' « Intellegentzia » qui voyaient dans les nazis des « sans-culottes », et qui, tout en n'osant pas se prononcer ouvertement contre eux, leur opposaient une résistance passive.

Leur dernier espoir était le Maréchal Hindenburg, qui leur paraissait le dernier rempart de civilisation, d'ordre et de sagesse, le seul capable d'opposer une résistance au nouveau régime. De plus, l'aversion avouée du Président pour le Chancelier était connue et même volontiers exagérée. L'appel de Hindenbourg à la veille des élections, sec comme un ordre et convaincu comme une profession de foi, leur força la main. Et pour s'assurer que leurs scrupules ne reprendraient pas le dessus au moment décisif, les nazis organisèrent un service spécial de visite à domicile afin de contrôler si tous les électeurs avaient voté. La vente des insignes avec « Ja » aux portes des bureaux de vote n'avait pas une moindre portée persuasive. Ce sont certes des procédés de contrainte qui se concilient mal avec l'esprit du suffrage libre, mais qui n'en sont pas moins efficaces pour cela.

Pour créer l'impression de l'urgence et de la gravité de la situation et de la nécessité pour la nation entière de se prononcer, le gouvernement a eu recours de plus à des procédés inédits. Ainsi on a fait voter les malades dans les hôpitaux, et... jusqu'aux *détenus politiques*, adversaires du régime ! On se demande comment quelques détenus ont réussi à faire admettre leurs bulletins négatifs ! Pour sauver les apparences sans doute...

De toute façon le résultat est concluant.

Hitler a posé carrément la question. « Je réclame le réarmement, l'égalité des droits et la révision des traités. Et je suis décidé à les obtenir par n'importe quel moyen. Êtes-vous avec moi? » 93 o/o lui ont répondu « Ja ».

Le vote signifie certes que le pays est bien décidé à suivre Hitler. Mais il oblige également le Chancelier à agir. Le gouvernement le comprend, et à l'heure même où le scrutin fut connu, le Dr Goebbels déclara :

« Le gouvernement se considère comme obligé par ce triomphe électoral à travailler davantage encore pour le bonheur du peuple. »

Quatre charges pesaient sur l'Allemagne du fait du traité de Versailles : les réparations, le tribut, le désarmement et le changement des frontières au désavantage de l'Allemagne. Les deux premières, de fait sinon de droit, sont supprimées. Restent les deux dernières. Et c'est pour obtenir leur suppression que l'Allemagne vient de voter.

Les adversaires principaux qui s'opposent à cette révision sont la France, qui craint pour sa sécurité militaire, et les petits États, qui craignent pour leur existence même. En même temps, le retrait de l'Allemagne de la Société des Nations et de la Conférence du désarmement a détruit la seule possibilité de la révision légale de ces clauses, selon la procédure prévue par le traité de Versailles lui-même. Le seul organisme auquel on pourrait encore faire appel paraît être le Pacte à Quatre. Mais cette solution soulève des objections aussi bien de la France que de l'Allemagne, car toutes deux auraient des concessions à faire à l'Italie. L'intérêt de cette dernière à l'adoption de cette procédure a été bien montré par son retrait précipité de la Conférence de Genève au lendemain même du scrutin allemand.

Il faut s'attendre à ce que Hitler, fort de l'unanimité du pays, fasse une tentative d'entente directe avec la France. Il faut remarquer le souci que l'Allemagne prend en toute circonstance de ne pas s'aliéner l'opinion publique mondiale, en retombant dans ses procédés de 1914. Cela constitue une garantie contre toute tentative d'action belliqueuse précipitée, avant que les tentatives de solution pacifique aient été épuisées.

Il est à prévoir également que l'Angleterre, sur la demande de la France, participera à toutes les négociations et tentera d'exercer une action modératrice sur les exigences allemandes.

Mais tout ceci n'est que conjectures, et l'avenir seul pourra nous éclairer sur les formes que prendront ces « ultimes conversations ».

Ce qui paraît le plus frappant actuellement est l'état moral de l'Allemagne, surtout du fait de la tension qui existe sur divers points de la frontière : Autriche, quel sera le résultat des élections prochaines? Tchécoslovaquie, où la minorité allemande est fort importante, et surtout les territoires de la Prusse Orientale et du Corridor allemand.

Le pèlerinage de Tannenberg, les fréquentes visites de Hitler et la propagande anti-polonaise ont excité les passions, et il suffirait d'une allumette pour provoquer un autre « incendie du Reichstag ».

La formule des élections : « Oui ou non, voulez-vous sauver l'Allemagne? », et la réponse aussi affirmative du pays ont créé le sentiment que l'instant décisif approche.

L'absence de toute presse ou influence modératrice renforce la portée de la propagande chauviniste, et on est frappé par le caractère grave, mystique, qu'a pris la psychologie allemande. Le sentiment national, porté à son maximum d'acuité, a évincé tous les autres sentiments et devient une religion. Cet état de germanisme aigu et actif n'est plus le *Deutstum* des temps modernes, pratique, emporté et bruyant. Il ne paraît pas de notre ère et rappelle plutôt le temps de Thor et d'Odin.

Le désir des Allemands d'éviter la guerre est certain et évident, mais avant tout et par dessus tout, ils ont décidé de ressusciter l'Allemagne.

A. DE MONTABERT.

Patriotisme et nationalisme

Il n'y a pas longtemps que l'opposition est apparue manifeste entre ces deux termes, au sens voisin. Un Barrès, par exemple, voyait dans le nationalisme une affirmation plus catégorique d'un patriotisme que les circonstances et les hommes compromettaient. Maintenant, la différenciation est faite. Est-elle claire? On ne saurait l'affirmer. Les discussions violentes dont cette question de terminologie est l'occasion montrent assez que la définition n'est point parfaite encore. C'est qu'il est très malaisé de parler de ces sujets, qui touchent à ce qui, dans l'homme, est le plus fortement enraciné, sans provoquer ces réactions sentimentales qui faussent le jugement. Un des deux livres dont je vais parler a été, lorsqu'il fut connu du public sous la forme de conférences, l'objet de manifestations violentes. A le lire calmement, dans le silence, on demeure stupéfait que ces violences aient choisi une telle occasion de s'exercer. Tout y est si mesuré, si lucidement pesé : on voudrait qu'un adversaire même reconnût cette volonté d'impartialité et ce courage. Pourquoi faut-il qu'en de telles matières, où se joue ce qu'il y a en nous de plus précieux, se glisse la politique, cette infection?

Nationalisme ou patriotisme de M. Fortunat Strowski (1) est un tableau, alertement brossé plutôt que fortement construit, des divers nationalismes aujourd'hui déferlant sur le monde. *Le vrai et le faux patriotisme* du R. P. Ducattillon, O. P., une analyse critique, élaborée en toute connaissance de cause, et qui, comme il convient au caractère de son auteur, précise une doctrine, dans la dépendance stricte des textes de l'Église. L'un et

(1) Éditions Grasset.

l'autre me semblent se compléter, le premier ajoutant au second du pittoresque, présentant des aspects nombreux et contrastés d'un même phénomène; le second étant plus solide, plus affirmé. J'en parlerai avec d'autant plus d'indépendance que, pour grand que soit mon respect, je n'adopte pas la terminologie ni même absolument toutes les conclusions du P. Ducattillon, et que le livre de M. Fortunat Strowski, intéressant et sympathique, me paraît manquer de ces bases idéologiques sûres qui donnent à la critique son entière pertinence.

Ce problème veut être abordé avec sang-froid et raison. Il est un des aspects de ce problème plus vaste qui est celui de nos rapports avec le prochain. Il entre de plain-pied dans l'ordre de la charité. De tout le livre de M. Fortunat Strowski, ce qui m'a le plus frappé, c'est l'anecdote qu'il rapporte d'un curé du XVII^e^ siècle, inscrivant, sur le registre des morts, en face d'un nom : « Celui-là est vraiment mort pour la Patrie », parce qu'il s'agissait d'un homme qui avait succombé en soignant des pestiférés. On ne saurait mieux faire entendre que la première et la plus éminente justification du sentiment patriotique est dans la charité. Cette subordination de l'individu à la patrie, dont le P. Ducattillon a bien parlé, je la trouve ici tout entière manifestée. C'est par là que le vrai patriotisme accède au rang de vertu : il ne saurait être tout, c'est-à-dire absorber en soi toutes les forces de l'être, toute sa spiritualité (en ce sens, mettre la Patrie avant Dieu est une subversion inadmissible), mais il exprime légitimement cette spiritualité. Quand le P. Ducattillon condamne les anti-patriotismes, quand il condamne aussi l'objection de conscience, il renforce ce patriotisme véritable qui est une expression authentique de la *personne*, laquelle s'affirme jusque dans le sacrifice.

Où la critique du P. Ducattillon est particulièrement juste, c'est quand il dénonce l'opposition totale qui existe entre le patriotisme véritable, c'est-à-dire fondement légitime de la personne, et les diverses doctrines qui affir-

ment le primat absolu du groupe sur la personne. Hitlérisme ou fascisme, de ce point de vue, sont inadmissibles. (M. Strowski, qui a deviné cette critique fondamentale, *personnaliste*, a eu le tort de ne pas la pousser à fond.) Mais on pourrait souhaiter que le P. Ducattillon, de son côté, allât plus loin et montrât avec plus de force encore, — ce qu'il a indiqué —, combien l'étatisation progressive, manifeste dans tous les États, aboutit à fausser le jeu du sentiment patriotique, à y introduire des éléments suspects de rivalités économiques, féconds en autarchies meurtrières. Ce qu'on appelle le « prestige » est, neuf fois sur dix, un concept bâtard, issu d'une ambition économique. L'évolution actuelle, qui pousse le monde entier dans la voie du capitalisme d'État, ne peut aboutir qu'à renforcer cette exaspération du nationalisme, sous sa forme la plus dégradée, qui est l'économique.

En fait, il est indispensable de définir soigneusement ce qu'on entend par patriotisme et nationalisme. Quand on nous parle de « nationalisme économique », de « nationalisme racial », on brouille à plaisir les cartes. Je proposerai donc ici deux définitions. Le patriotisme, à mon sens, c'est un sentiment instinctif, qui lie l'homme au sol, à une tradition locale, à un climat, à un paysage. Spatialement limité, il ne saisit qu'un aspect *charnel*, dirait Péguy, qui l'a bien éprouvé et exprimé. Mais tous les hommes ne peuvent pas le connaître : il en est qui, même par choix, n'ont pas de « patrie charnelle ». Seront-ils exclus de la communauté patriotique ? Non. Ils entrent dans le cadre du nationalisme, un nationalisme épuré, dégagé de tous les éléments qui l'ont vicié. On entendra par là un ensemble de données moins sentimentales que spirituelles, qui dépendent de l'histoire, de la tradition, qui expriment la mission profonde de la collectivité nationale. Un tel nationalisme est légitime, il sert d'intermédiaire entre l'instinct patriotique et l'humain. Il ne peut que respecter les autres, car il dépend plus de sa propre valeur spirituelle que des conditions territoriales.

Entre le patriotisme et le nationalisme ainsi définis, il faut qu'existe une tension féconde, une accord harmonieux. Si le sentiment envahit la conception spirituelle nationale, tout se détraque : ce que le patriotisme a volontiers d'égoïste, parce que limité, se transpose sur le plan de la nation et se déchaîne en revendications. L'Hitlérisme met en jeu des facteurs charnels en un domaine où ils n'ont rien à faire : aussitôt les violences se déchaînent. Mais en sens inverse, un nationalisme qui nie les réalités charnelles (c'est le cas de tous les États modernes), qui ignore les différences et conçoit l'unité de la nation non plus dans l'harmonie mais dans l'uniformité, trahit en l'homme quelque chose d'essentiel, ce contact sentimental avec la terre même, une de nos plus pures réalités.

Comment, entre ces deux éléments, également féconds, le déséquilibre s'est-il produit? C'est là une des conséquences du mouvement rationaliste qui, depuis le XVI[e] siècle, a conduit, par une pente fatale, à miner la conception totalitaire de la personne humaine telle que le christianisme l'enseignait. Historiquement, le même mouvement qui aboutit à créer les démocraties, aboutit à créer les nationalismes. Le même aussi est responsable du matérialisme et du productivisme contemporain. De même qu'on isolait, dans le système démocratique, l'*homo politicus*, l'électeur, de toute la réalité profonde de son être social et familial ; de même on isolait la nation à la fois de toute réalité et de tout sentiment d'universalisme. Pour tout dire d'un mot, le nationalisme est, sur le plan où se meuvent les peuples, la même chose que l'individualisme démocratique sur le plan des individus. Si, d'autre part, l'on considère à quel point cet individualisme — je l'ai dit ailleurs (1) et n'y reviens pas — est responsable du matérialisme productiviste actuel, et à quel point aussi ce matérialisme, à son tour, est responsable de

(1) *Le Monde sans âme* (Plon, 1932).

l'étatisation croissante, de l'autarchie, c'est-à-dire d'une perversion nouvelle et plus grave du nationalisme, on comprendra pourquoi je n'accepte pas sans rire de voir les démocraties s'indigner contre les nationalismes. L'un et l'autre système procèdent de la même erreur (1).

La seule solution, en ce débat, est chrétienne. Le christianisme seul, parce qu'il se fonde sur la personne humaine tout entière, sur l'union indissoluble du charnel et du spirituel, peut permettre cette tension féconde entre le sentiment patriotique, forme matérielle de ce qui nous lie un instant à la terre, et le concept national, moyen terme entre la personne et la collectivité. Lui seul aussi réalise ce miracle que l'homme ne puisse être entièrement lui-même que dans le don de soi, l'offrande à un idéal qui nie l'égoïsme, dans la charité. Valable pour les peuples comme pour les individus, ce précepte est exactement celui de saint Louis, celui de Jeanne d'Arc. Il ne s'agit plus d'individualisme, mais de communion. C'est ce que le livre du P. Ducattillon nous rappelle expressément, et avec force, — c'est ce que celui de M. Strowski nous amène aussi bien à penser. Quelles que soient les discussions qui se poursuivent sur ces sujets — discussions auxquelles cette brève note ne prétend pas apporter autre chose qu'un élément, — c'est là la vérité qu'il convient de ne pas oublier.

DANIEL-ROPS.

(1) C'est pourquoi lorsque le P. Ducattillon nous conseille de voter, je me permets de lui demander respectueusement s'il ne faudrait pas, d'abord, poser la question de savoir ce que signifie, *réellement*, ce droit de vote, s'il n'est pas une simple parodie. Au surplus, voici un exemple. Un mien ami, aux dernières élections, avait le choix entre un radical faisandé et un « bien pensant » qui, à chaque occasion, « porte dans ses bras les enfants des autres ». Que fallait-il qu'il fît? Il resta chez lui.

La Renaissance de l'Inde (1)

Le docteur Zacharias est un curieux homme, bien sympathique. Il s'est révélé au public de langue française par ses beaux articles du *Bulletin des Missions,* remarquables pour l'étendue de l'information comme pour l'originalité de la pensée. L'ouvrage qu'il publie aujourd'hui, en anglais, *Renascent India*, ne dément pas les promesses que contenaient ses articles.

Le docteur Zacharias connaît admirablement l'Inde, où il a passé la plus grande partie de sa vie : 21 ans comme *sahib* et 9 ans comme un Indien parmi les autres, membre de la société des *Serviteurs de l'Inde.* Il a fondé le premier journal politique catholique de l'Inde : *The Week.* Sujet britannique, d'origine juive, ayant fait ses études dans les universités allemandes, résidant en France aujourd'hui, après un séjour de quelques années en Belgique, Zacharias pourrait se dire citoyen du monde ; il est avant tout, par choix et par adoption, Indien.

Et, par dessus tout, catholique : c'est à la lumière de son catholicisme qu'il jugera les événements, les doctrines et les hommes qu'il rencontrera dans l'histoire des relations anglo-indiennes.

Je considère comme d'un très grand prix que la première histoire complète du « *risorgimento* » indien ait été écrite par un catholique. Cela prouvera aux Indiens que les catholiques ne se désintéressent pas de leurs justes ambitions.

Car — même en anglais — c'est la première histoire

(1) *Renascent India.* From Ram Mohan Roy to Mohandas Gandhi, by H. C. E. Zacharias, Ph. D. Georges Allen et Unwin. Londres.

vraiment complète de la renaissance indienne. Ce gros volume de trois cents pages — fort bien présenté et imprimé, muni d'un index utile — suit la marche des faits depuis la fin du XVIII[e] siècle (époque de *Ram Mohan Roy*) jusqu'aux incidents les plus récents — il essaie même d'anticiper sur l'avenir ; il examine avec attention les deux mouvements, quelquefois parallèles, quelquefois confondus (c'est le cas pour M. Gandhi) de réforme sociale et de réforme politique.

Dois-je dire que le livre est impartial ? On sent M. Zacharias préoccupé de rendre justice à tout le monde, aux Anglais comme aux Indiens, et à chaque personnage en particulier. Je n'ai jamais rencontré de jugement aussi délicat et nuancé concernant M. Gandhi — ce signe de contradiction — que celui de Zacharias ; il met en pleine lumière les extraordinaires qualités du *leader* indien, mais ne cache pas les infirmités intellectuelles et morales qui proviennent d'un subjectivisme fondamental. Avouons d'ailleurs que l'impartialité n'était pas si difficile à Zacharias qu'à beaucoup d'autres ; elle sort naturellement d'une connaissance exacte et vivante des problèmes, d'une chrétienne sympathie pour les deux parties en présence.

Même un peu informé des choses orientales, un Français apprendra beaucoup à lire ce livre. Bien des mouvements et bien des personnes qu'il ignorait ou qu'il ne connaissait que par ouï-dire, lui apparaîtront avec la complexité et le relief de la vie ; notamment, la grande figure de Gopal Krishna Gokhalé, réformateur politique et social, fondateur du noble mouvement des Serviteurs de l'Inde, penseur audacieux et pondéré, dont le souvenir domine tout l'ouvrage. Bien des notions, acquises dans une presse mal informée, reprendront leur équitable valeur et leur vraie place. L'action de M. Gandhi ne se présentera plus comme un surgissement erratique dans un désert, mais se reliera aux forces du passé et du présent.

Deux grandes thèses servent de fils conducteurs : l'une

historique, l'autre politique. Zacharias montre comment, après la grande *Mutinerie*, les velléités libérales de la métropole se sont toujours heurtées à l'inertie malveillante de la bureaucratie anglo-indienne, devenue défiante, haineuse et malveillante à l'égard des Indiens, et pratiquent la politique de division soit en opposant les musulmans aux hindouistes, soit en opposant les États régis par les princes indiens au reste de l'Inde. En sorte que les réformes nécessaires, lorsqu'elles ont abouti, sont toujours venues trop tard, qu'elles fussent devenues sans objet ou qu'elles ne répondissent plus aux vœux de la multitude. En sorte aussi que les Indiens, partisans de la collaboration avec l'Angleterre, ont été peu à peu gagnés par le découragement, la méfiance, et ont préféré la révolte ouverte à la duperie d'une fallacieuse collaboration — ce qui explique l'évolution de M. Gandhi depuis la fin de la guerre jusqu'à la proclamation de la désobéissance civile. A l'heure actuelle, le temps presse et il n'y a plus lieu de tergiverser. Signalons, au passage, l'action pacificatrice d'un vice-roi catholique, Lord Ripon (1880-1883), qui a laissé des traces ineffaçables dans la mémoire des Indiens.

Une thèse politique. Comme son maître Gokhalé, Zacharias croit que, si la Providence a fait que l'Angleterre et l'Inde se rencontrassent, ce n'était pas en vain. Partisan d'une large autonomie pour l'Inde, il s'éloigne des nationalistes extrémistes, en ce qu'il souhaite le maintien de relations étroitement amicales entre les deux nations. Cette collaboration loyale, dans l'égalité, doit commencer par des contacts fréquents et une fusion des efforts entre les démocrates indiens et les démocrates anglais. Zacharias dénonce les erreurs politiques des *tories*, spécialement de Lord Curzon, dont la politique d' « efficience » a fait une piteuse faillite, embrouillant encore l'écheveau du problème et envenimant les ressentiments réciproques. Il conclut par ces deux simples mots : « *Quis separabit?* »

Ainsi atteint-il son but, qui était d'expliquer *pourquoi* et *comment* se pose la question indienne.

Pour les mérites littéraires, j'en puis juger difficilement, à travers l'écran d'une langue étrangère. L'anglais me paraît simple, clair, facile à comprendre (hormis quelques expressions techniques ou locales et un certain abus des initiales — au moins pour un lecteur français). La narration des faits coule avec limpidité et retient l'attention jusqu'au bout.

On a traduit le pamphlet de Katherine Mayo, l'autobiographie de Gandhi. Quelle librairie française s'honorera en donnant une traduction de *Renascent India*?

Joseph Folliet.

A TRAVERS LES REVUES

Jeunesse française

On ne perd jamais son temps à écouter des hommes de la trempe de Mussolini, même si les idées qu'ils expriment nous choquent. Ils sont vivants : il y a bien des chances pour qu'ils remuent en nous cet amas d'idées toutes faites, comme un tas de feuilles mortes, pour nous dévoiler la vérité du réel. M. Henri Massis, qui l'est allé, voici peu, interviewer, nous en fait le récit dans *1933* du 1er novembre (1). Inutile de dire que c'est avec admiration : son organe montre tant de sympathie aux gens et aux méthodes fascistes!... C'est une vraie leçon de spiritualité qui nous est donnée, et point si mauvaise au demeurant : La révolution fasciste, nous dit Mussolini, est d'abord une révolution morale et spirituelle, car elle intéresse tout l'homme.

S'il me fallait définir l'éthique fasciste, je la définirais comme on le faisait dans nos camps, en disant : *Le fascisme, c'est l'horreur de la vie commode.* Voyez-vous, il ne faut pas à l'homme trop de confort. Le confort amollit, détend, déprime... Je dirais aussi que le fascisme c'est le désintéressement; et voilà pourquoi il a conquis la jeunesse, car la jeunesse est l'instant le plus désintéressé de la vie.

Rien de plus vrai et, la misère des gouvernements actuels de la France, c'est d'écœurer la jeunesse, au lieu de la galvaniser.

(1) Mussolini a d'ailleurs démenti ce récit, qu'il estime exprimer la pensée de Massis plus que la sienne...

Le mouvement qui se dessine un peu partout le prouve, et Mauriac, me dit-on, vient à son tour d'affirmer qu'à sa connaissance il n'est pas de Français de vingt ans qui ne soit prêt à sacrifier allègrement le parlementarisme et ses tergiversations et ses hontes et ses amitiés louches et sa police suspecte qui n'arrête pas les assassins aux mœurs spéciales. Et M. Marcel Prévost, concluant la passionnante enquête que *Le Temps* depuis trois mois menait sur les jeunesses étrangères, définit, en face d'elles, la jeunesse française en ces termes :

Que la jeunesse française ne subisse pas l'angoisse de la jeunesse universelle par ce moment de crise, il serait contraire à l'évidence de le nier. La jeunesse française souffre des mêmes difficultés et connaît les mêmes soucis que les autres jeunesses du monde... Le jeune Français n'est pas encore effleuré par le désespoir qui déchaîne une action hasardeuse. Mais dire qu'il est rassuré sur l'avenir et qu'il a pleine confiance dans la génération qui gouverne encore ses destinées, non ! certes non !

... Depuis longtemps le scepticisme civique travaille la jeunesse : elle n'a plus de vraie confiance dans aucun parti... Elle souhaite que « cela change », sans savoir exactement le changement qu'elle désire ... Un meneur d'hommes déterminé ne la trouverait guère férue de légalité, et, d'autre part, jugeant la France bernée, elle ne croit plus à la sainte alliance lamartinienne de tous les peuples...

J'ai invoqué tout exprès des témoignages académiques. Je souhaite que les « anciens » se rendent compte du dégoût des « jeunes », et que, spécialement dans le catholicisme, ils ne ferment pas les yeux sur l'exigence chrétienne qui les anime et qui ne craint pas de briser avec des usages ou des modes de penser par trop désuets ou avec une certaine « commodité », pour reprendre le mot de Mussolini, commodité bourgeoise qui leur semble jurer avec l'ascétisme chrétien dont ils sentent obscurément l'attrait.

Il serait cruel d'insister sur la lettre ouverte que M. Bernard Sérampuy dans *Esprit* a adressée à Mauriac sous le titre « Adieu à Mauriac? ». Je n'en accepte pas tous les termes, mais je la crois juste dans le fond, et en tous cas fort symp-

tomatique d'un état d'esprit répandu chez les jeunes. Ce que j'y approuve sans réserves, c'est cet appel anxieux :

... J'avais cru pourtant que vous étiez d'une autre race, de ceux chez qui la vie religieuse est assez pure, assez dépouillée pour se détacher sans effort des formes sociales qui l'ont accompagnée. Je comptais sur vous pour aider à préserver, dans le monde à construire, ce qu'il y a d'éternel dans les principes de celui qui meurt — qui meurt précisément de leur avoir été infidèle.

L'amertume est que cela doive être dit au passé. Mais il ne le faut pas. Il faut, pour nous tous et pour le règne du Christ dans le monde, que cela puisse être dit de Mauriac au présent, encore aujourd'hui.

Je ne peux pas croire que mon amour, que mon respect de jadis se soient trompés. Les cadres de la vie d'un romancier à succès, les traditions de la bourgeoisie provinciale, peut-être l'âge que vous atteignez, le souci de l'avenir qui attend vos fils, ne peuvent à ce point vous rendre infidèle à vous-même. Dans votre lettre à Panaït Istrati nous avons retrouvé le Mauriac que nous aimons. Ne nous l'arrachez pas.

Nous sommes certains qu'il ne nous sera pas arraché et qu'il sera fidèle à lui-même, sans être pour autant infidèle à sa race et à son milieu parce qu'il y a en lui cette « petite flamme » dont il parlait naguère dans l'*Écho de Paris*, cette flamme que le Christ est venu jeter sur la terre, et que désire-t-il, sinon qu'elle brûle et qu'elle se répande? Qu'elle brûle les scories de nos infidélités, de nos commodités bourgeoises, de nos préjugés sociaux ou nationaux, afin de se répandre et de brûler le monde de l'amour de Dieu.

Nous le disons sans violence et sans rancœur, nous ne croyons pas bonne l'influence de l'*Écho de Paris* parce qu'il ne semble pas assez dévoré de cette flamme. Nous croyons par contre à l'apostolat splendide de Mauriac parce qu'il sait — et je le cite — que « la puissance du catholicisme ne réside pas dans le nombre, comme celle de la démocratie. C'est la sainteté qui fait sa force. »

Oserons-nous dire que les critiques d'*Esprit* contre le grand

chrétien qu'est Mauriac auraient plus de portée si *Esprit* lui-même était plus unanimement et plus humblement chrétien?...

D'ailleurs la réponse n'a pas tardé à venir. Dans *1933* du 15 novembre, le nouvel académicien évoque *le perpétuel malentendu* qui sépare presque inévitablement l'auteur de ses jeunes lecteurs :

De ce que mes personnages les plus misérables appartiennent tous à la bourgeoisie moyenne, ces garçons en avaient conclu que je condamnais ma classe, et que, plus ou moins consciemment, je frayais la route à la révolution sociale. Or je n'ai jamais eu d'autre souci que de peindre des hommes et des femmes tels qu'ils me sont apparus dans le milieu où je suis né.

Ce qui ne l'empêche pas de les aimer, et, très justement à notre sens, de penser que la classe moyenne n'a pas le privilège de la pourriture morale :

Apprenons à ne pas croire à une pourriture de classe, à une vertu de classe. Existe-t-il une sainteté de classe?

Tout cela est bien, mais ne répond pas encore au reproche qu'on lui fait de s'engager dans certaines directions politiques. Sur ce point, Mauriac donne en partie raison à ses jeunes censeurs, et ce nous est grande joie d'en prendre acte :

Parmi la trentaine d'articles que j'ai publiés cette année, quatre ou cinq touchaient à la politique. Je ne les renie pas, non plus que ceux où je m'en suis pris au fisc.

Glissons sur ce point. Il eût mieux valu, dans l'attaque, n'en pas parler. Ce sont procédés désobligeants, et un peu gros, ce que Mauriac lui-même appelle, avec une ironie hautaine, « certaines gentillesses un peu lourdes ». Il ne renie point ces articles, et c'est dommage; mais heureusement il ajoute :

J'accorde à mes jeunes contradicteurs que si j'ai, en politique, des opinions, de vives préférences, je n'ai de certitude qu'en méta-

physique. Là seulement je puis participer de tout mon être à ce que j'écris. Qu'est-ce qui m'intéresserait à fond, hors les divers mouvements de la nature et de la grâce?

A cette hauteur, nous sommes en plein accord. Pour nous aussi, la politique n'a d'intérêt que médiocre, en fonction du Christ à annoncer. Le reste, qu'importe?

Or cette vie du Christ, c'est elle que Mauriac a d'abord et toujours voulu affirmer. Il vient de faire entendre à l'Académie française des paroles purement chrétiennes :

Le dialogue cornélien qui s'échange jusqu'à la dernière heure entre la créature qui nie et le Créateur qui s'obstine : *Je ne vous connais plus.* — *Je vous connais encore...* « S'il faut être deux pour s'aimer, il faut être deux aussi pour ne plus s'aimer, et Celui qu'on croit ne plus aimer parce qu'on croit qu'il n'existe pas se dérobe pour avoir le bénéfice de notre amour... »

Retenons enfin la promesse qu'il disait récemment à un journaliste :

Pour moi, tout est fonction de la vérité catholique. Je veux, dans la seconde partie de ma vie — admettons que cette seconde partie commence avec mon entrée à l'Académie — je veux, autant et plus que par le passé, user de mes faibles moyens pour faire triompher cette vérité. Il faudra lutter, car le paganisme, partout, relève la tête...

Oui, partout, même en matière politique et sociale. N'y aurait-il pas là, pour l'esprit chrétien de Mauriac, une influence désirable à exercer?

Memento

La vie socialiste, 21 octobre. — Louis Vallon. *Pour un renouveau de la pensée socialiste*. Le socialisme du « manifeste » a épuisé son destin.

Cahiers du bolchevisme, 15 octobre. — *Vers le « fascisme de gauche »?*

Dossiers de l'Action Populaire, 25 octobre. — P.-M.-F. Durand. *La conférence internationale du blé.*

Cahiers d'Action religieuse et sociale, 1er novembre. — Cette nouvelle revue est destinée à compléter les *Dossiers de l'Action Populaire*. Dans son premier numéro, lire l'article : *A la conquête de la jeunesse ouvrière*, et *Le socialisme agraire*.

LES LETTRES ET LES ARTS

JEAN MORIENVAL. *Le second père de la presse à bon marché : Dutacq.*

A l'heure où se fondent tant de journaux, il est piquant de rappeler les débuts de la grande presse. Après Émile de Girardin, voici Dutacq, que l'on surnomma le « Napoléon de la presse ».

R. C. *Pierre Villey.*

Une grande perte pour les lettres françaises.

HENRI GOUHIER. « *Commentaire* ».

Une confidence.

GUSTAVE BARDY. *De Sluter à Sambin.*

Une école bourguignonne en sculpture?

HENRI GOUHIER. *Théâtre.*

Milmort — L'amour gai — Les Caves du Vatican.

M. DE GANDILLAC. « *Dostoïewsky ou la Maison des morts* » *au Studio Parnasse.*

Le second père de la presse à bon marché : DUTACQ

Émile de Girardin, lorsqu'il fonda le journal à quarante francs en 1836, dirigea la presse dans les voies nouvelles que l'on sait et lui donna son orientation industrielle. Une étude parue dans *La Vie Intellectuelle* (10 septembre 1932) a essayé de décrire les grandes phases de cette révolution. Mais il semble que l'on comprendra mieux la transformation qui s'opéra alors dans les mœurs du journalisme si nous plaçons auprès de Girardin le portrait de Dutacq : le même jour, en effet, ces deux hommes jouèrent la même partie. Le 1er juillet 1836 parurent *La Presse*, de Girardin, et *Le Siècle*, d'Armand Dutacq, tous deux donnant pour quarante francs par an le quotidien qui jusqu'alors en coûtait inexorablement 80.

Ce Dutacq, dont aujourd'hui on sait à peine le nom, eut plus que tout autre le génie des affaires de journaux. Il est mort jeune, faisant dire que ce qu'il avait remué d'argent, d'actionnaires et d'abonnés était incalculable. Ses admirateurs le nommaient le *Napoléon de la Presse*, et s'il y a là quelque hyperbole, ce qualificatif s'appuyait de multiples raisons. Audacieux jusqu'à l'extrême, imaginatif et réalisateur, voyant grand, parfois immense, créateur obstiné, son activité fut généralement féconde et heureuse, bien que souvent il n'en ait pas profité lui-

même. Ami et compagnon de Balzac, le premier en date des balzaciens, ce qui lui vaut d'avoir au moins pour fidèle à sa mémoire l'érudit M. Marcel Bouteron, sa place semble plus indiquée dans *La Comédie Humaine* que dans l'histoire vraie. Lorsque les affaires qu'il lance sont des plus prospères, lui-même traîne au long de sa vie une longue suite d'échecs personnels, et la mort le brise dans l'élan d'une dernière entreprise gigantesque. Ainsi ce qu'il a de trop industriel se rachète de la poésie du malheur, et le bonhomme vaut de toutes manières qu'on ne l'oublie pas.

I. — L'esprit d'entreprise d'un jeune Basochard

Personnage balzacien : voilà au moins qui le définit, et on serait bien curieux de savoir si c'est parce qu'il s'y retrouvait qu'il aimait tant *La Comédie Humaine*. Premier trait auquel vous le reconnaissez : il est de basoche, il l'est comme il convient de l'être, c'est-à-dire avec des origines normandes. Né dans le département de l'Eure, non pas à Pacy, comme on l'a dit le plus souvent, mais à Rugles, le 19 juin 1810 (1), il fait ses écoles dans une étude d'avoué à Évreux. Il vient à Paris en 1829, pour être clerc chez Me Boudin, avoué de 1re instance, un confrère de celui chez qui Balzac avait grossoyé lui-même. Si vous voulez les y voir, ouvrez *Le Colonel Chabert*, ou *Un Début dans la vie*. Dutacq déployait beaucoup d'ardeur. On a raconté que son activité devint telle qu'elle obséda les confrères : la Chambre des avoués dut inviter son patron « à la modération dans les affaires confiées à

(1) Ainsi que le précise M. Marcel Bouteron dans la préface du catalogue des livres de Dutacq (seconde vente).

son ministère ». La basoche est une lutte, et non pas un combat.

Les clercs lisaient *La Gazette des Tribunaux*, pour se tenir au courant de la jurisprudence, mais aussi par plaisir et par goût, comme tout le monde. La chose judiciaire tenait alors une place importante, et le grand public suivait assidûment *La Gazette,* au moins dans les cabinets de lecture ou au café, pour avoir les comptes-rendus détaillés des affaires d'assises et des multiples procès dont les quotidiens politiques et littéraires ne disaient pas grand'chose. La chronique s'y faisait d'ailleurs volontiers divertissante ; pour raconter les audiences correctionnelles, on faisait de l'esprit. Quelques journalistes surent y conquérir une sorte de célébrité, bien avant Jules Moineaux qui ne fit que porter à sa perfection et à l'excès un genre où il triompha jusqu'à n'avoir pas de successeur... au moins jusqu'à M. Geo London. La lecture des journaux judiciaires était alors plus répandue dans le public courant qu'aujourd'hui celle des journaux de sport.

Cette *Gazette des Tribunaux* avait un autre prestige, une gloire qui fait qu'on la rencontre à tous les carrefours de presse au milieu du siècle : elle rapportait beaucoup d'argent. Fondée en 1825 sur un plan plus vivant que le vieux *Journal du Palais*, ses actions montaient sans cesse. Et, plus que les arrêts formant jurisprudence, cela faisait rêver notre jeune basoche : « — Que n'en possédons-nous quelques-unes ? » soupiraient les jeunes clercs, au sortir de ces soirées comme celle où Balzac nous montre Oscar Husson entraîné par le jeu. « Nous toucherions de beaux dividendes. Et surtout nous revendrions nos actions. Nous serions fiers qu'ayant créé un organe utile à notre profession, nous ayons aussi prouvé nos aptitudes financières... »

Rêves... Godeschal dans l'étude de l'avoué balzacien Derville, comme de Wailly et Veuillot dans l'étude Fortuné Delavigne, tous les jeunes clercs d'avoué rêvent. Dutacq sait agir.

La Gazette des Tribunaux? Mais malgré son grand succès, nous n'en sommes point tous contents. Mais la matière judiciaire est assez ample pour plus d'un organe. Un autre, qui sans imiter *La Gazette*, serait aussi l'écho du Palais, pourrait réussir.

Précisément les avoués parisiens pensaient que *La Gazette*, abusant de la position, faisait payer trop cher ses annonces. Ils fournirent au normand Dutacq la caution qui lui manquait. Le 1er novembre 1835, *Le Droit*, journal des tribunaux, de la jurisprudence, des débats judiciaires et de la législation, était fondé. Une société par actions fut constituée dont 60 parts étaient attribuées à Dutacq.

Le nouveau journal, basé sur un prix modique pour l'abonnement et les annonces, réussit rapidement. Ses actions montent de 250 à 450 francs, puis à 475 ; là elles se stabilisent. *Le Droit* sert à son tour d'argument pour les lanceurs d'affaires. Dutacq a commencé par une brillante réussite sa carrière et sa fortune.

II. — L'application rectifiée et heureuse d'une bonne idée

La réussite du *Droit* se produisait tandis que Girardin prêchait sa réforme de la presse à bon marché et s'apprêtait à réaliser ses théories. Comment entra-t-il en rapport avec Dutacq? Villemessant, et quelques autres après lui dont l'opinion n'est pas négligeable, ont pensé que l'idée même du journal à 40 francs appartenait au fondateur du

Droit. Qu'il ait songé aussi à la création d'un journal à bon marché, peut-être. Mais il est sûr que le journal à quarante francs était pour Girardin une idée ancienne, longuement mûrie, et beaucoup plus large en sa conception qu'en son énoncé.

On nous a dit que Dutacq fut intéressé par un prospectus qui s'imprimait sur les presses du *Droit*, et qu'il alla voir Girardin pour lui offrir son concours. Ce qui est certain, c'est que Dutacq comprit à merveille l'idée nouvelle et entrevit même sur un plan plus pratique tous les avantages qui pouvaient s'en tirer.

Différents par tant de points, les deux hardis corsaires possédaient même activité et étaient doués d'une même audace. On se demande ce qu'ils n'eussent pas fait si leur entente avait été durable, encore que quelques-unes de leurs qualités respectives fussent plus semblables qu'harmonisées. Girardin voulait être à la fois, à ce moment, la tête et le bras ; ce n'est que plus tard qu'il reconnaîtra l'impérieuse nécessité (à cause de son esprit parfois trop théorique) d'être doublé d'un administrateur. Il en aura de bons. Aucun ne sera jamais comparable à Dutacq.

Ils travaillent ensemble et on leur voit des intérêts communs dans quelques affaires de l'époque. Mais l'association ne dure pas même jusqu'à la naissance du journal projeté. Une séparation survient, sans que personne ait bien su nous dire pourquoi. Excès d'autorité en chacun, voilà sans doute le motif et n'importe le prétexte. Selon quelques-uns, Dutacq voulait confier la rédaction en chef du futur journal à Lamartine, et Girardin songeait à un autre. Mais Lamartine n'eût pas déplu à Girardin, pourvu que l'on fît, comme il était dans son plan, un organe au-dessus des partis.

Dutacq ne renonce pas pour une mince brouille au projet qui l'a séduit. Après être entré dans les plans de

Girardin, et les avoir jugés bons, il s'estime qualifié pour les réaliser. Girardin agit de son côté comme bon lui semble, et lui du sien. Il se met à appliquer l'idée pour son compte. Eût-il mieux agi en s'abstenant discrètement ? Peut-être. Voilà bien les excès dont se rend coupable l'homme d'action, et dont l'homme de pensée le blâme.

Tandis que Girardin poursuit le lancement de *La Presse*, Dutacq travaille donc à fonder *Le Siècle*. Ce n'est pas sans courage qu'il en a pris la décision. L'œuvre est lourde à entreprendre. En ce qui concerne la nouveauté de la formule, il l'a étudiée, il a pris confiance : au reste, toute sa vie il restera le fanatique partisan de la presse à bon marché. Il sait qu'il y a place pour *Le Siècle* à côté de *La Presse*. Il a évalué la résistance qu'opposeront les autres journaux, et estimé que les concours du public seront assez puissants pour donner la victoire. Mais il faut agir vite, pour regagner le terrain acquis par les préparatifs de *La Presse* ; il faut assurer les premiers pas, établir l'affaire, lui donner figure.

La Presse est au capital de 800.000 francs. Pour *Le Siècle*, Dutacq se contente de 600.000 francs, divisés en actions de 200 francs. Mais s'il les avait ! Les actionnaires ne viennent pas. L'audacieux fondateur n'a de disponible que son argent, qui ne constitue pas un capital. Malgré cela, il prend le départ. On ne peut pas manquer la date. Le prospectus de *La Presse*, constituant un numéro spécimen, a paru le 16 juin. Celui du *Siècle* paraît le 23. Et le 1er juillet 1836, les deux journaux lancent ensemble leur premier numéro.

Dutacq aura deux longs mois d'incertitude. En septembre, un mouvement favorable se produit ; pendant six mois cependant, c'est Dutacq seul, avec ses industries, qui fait face aux nécessités financières, le capital n'étant pas constitué. Enfin, et le succès de la formule girardine

aidant, les abonnés, les actionnaires, tout arrive ensemble à la fin de l'année. Dès la fin de son premier exercice (30 juin 1837), *Le Siècle* distribue des dividendes. Il ne cessera d'être en bénéfices. On le citera comme une des plus brillantes affaires de presse qui aient été créées. Que son fondateur n'en ait guère eu le profit, c'est une autre histoire.

On peut supposer que la création du *Siècle* eut des motifs politiques, et chercher de ce côté les raisons de la rupture entre Dutacq et Girardin. *La Presse* se refusait aux partis existants. *Le Siècle* au contraire est patronné par l'opposition constitutionnelle, par Jacques Lafitte, Dupont de l'Eure, Salverte, Odilon Barrot. Ces messieurs donnent leur appui à Dutacq, et peut-être aussi leur contrainte morale. Ils attendent pour y ajouter leur appui financier que son entreprise ait réussi. Les grands bourgeois de ce temps mêlaient peu la politique et les affaires. Ils estimaient qu'on était honoré de les servir. Leur amitié est neutre, et leur inimitié dangereuse. Dutacq aura l'occasion de s'en apercevoir.

Pour définir son programme, *Le Siècle* se déclare consacré à la défense des principes de la souveraineté nationale, de la monarchie représentative et de l'égalité proclamée par les révolutions de 1789 et 1830 ; opposé au suffrage universel, il réclame l'adjonction des capacités : l'électorat et l'éligibilité ne seraient plus réservés à la fortune, mais étendus aux élites intellectuelles. Dans la suite, le journal accentuera ses préférences démocratique, réclamera des mesures en faveur des ouvriers, soutiendra la politique des nationalités. C'est surtout sous la direction politique de M. Havin, au temps du Second Empire, qu'il deviendra passionnément anticlérical, tout en ayant déjà marqué de ce côté ses préférences.

Dutacq, qui n'écrit pas une ligne, a choisi deux rédac-

teurs en chef : l'un politique, et c'est d'abord H. Guillemot, un bon praticien sans grande envergure, qui a précédemment été rédacteur en chef du *Messager* et du *Journal du Commerce* : c'est un ami ; l'autre rédacteur en chef, chargé de la partie littéraire, est Louis Desnoyers. Un esprit ingénieux, celui-là. Il a laissé deux ouvrages amusants : *Les Aventures de Jean-Paul Choppart*, et *Les Aventures de Robert Robert*, celles-ci écrites pour *Le Journal des Enfants*. C'est le fondateur de la Société des gens de lettres. Il est homme de goût, expert à discerner les talents, à les attirer. Grâce à lui, car Desnoyers gardera ses fonctions pendant plus de trente ans, *Le Siècle* aura, comme de son côté *La Presse*, l'attrait d'une bonne tenue littéraire.

Dès le premier numéro, Desnoyers donne en feuilleton une nouvelle à suivre : *La Rue du Candilejo à Séville*, par Louis Viardot. C'est la naissance du « feuilleton-roman » dans les quotidiens, le commencement d'une prodigieuse folie de publications qui amènera entre les journaux une lutte homérique dont nous avons eu à parler déjà à propos de *La Presse* (1). Le 25 août, *Le Siècle* publiera *Lazarille de Tormes*, traduit par Louis Viardot, sans ajouter encore au feuilleton le mention fatidique : *A suivre*. Le 27 août, *Lazarille de Tormes* reparaît avec cete seule indication : *Suite*. C'est sans doute pour *Patrone Celil*, par Alphonse Royer, qui commence à paraître le 30 septembre 1836, que fut employée pour la première fois dans la presse française la formule appelée à devenir célèbre : *La suite au prochain numéro*. Plutôt que des romans-feuilletons, ces récits n'étaient encore que des nouvelles. *Un Antony*, par Altaroche, n'occupe encore que deux feuilletons, 3 et 4 décembre 1836. Ce

(1) Voir *La Vie Intellectuelle* du 10 septembre 1932.

n'est que peu à peu que l'on viendra à découper les grandes œuvres de Dumas, de Soulié, de Balzac, dont bientôt *Le Siècle* s'assurera l'exclusivité pour cinq ans, en les payant 1 fr. 25 la ligne.

Balzac ne semble pas être encore pour Dutacq la furieuse passion qu'il devait devenir, car on trouve dans *Le Siècle* du 27 septembre 1836 une analyse fort dure du *Lys dans la Vallée* : l'auteur, M. A. G., se plaint du style de Balzac qui est, dit-il, « d'une négligence presque risible ». Il ajoute que l'auteur du *Dernier Chouan* paraît déterminé à se contenter des succès d'une éphémère curiosité. Voilà de ces critiques aveugles dont plus tard Dutacq dut bien rire.

Desnoyers créa aussi une des premières chroniques parisiennes qui aient paru dans les quotidiens : une *Revue de Paris*, qu'Ernest Guénot signait Pierre Durand, et dont le succès fut très vif.

Dutacq est le premier à organiser d'une manière continue et méthodique la vente d'un journal au numéro. Jusqu'alors on s'abonnait, soit directement, soit indirectement par la voie du libraire. Quelques colporteurs avaient bien vendu des journaux, mais c'était quelquefois des exemplaires vieillis, ou des numéros sensationnels, des *canards*, faits pour s'envoler sur la voie publique. En fin 1837, Dutacq établit une vente régulière du *Siècle*, tant au bureau du journal qu'à l'extérieur, selon la manière anglaise. Il organise en même temps une édition du soir, et il projette un supplément dominical qui reproduira les principaux articles de la semaine.

Dutacq eut encore l'idée d'une sorte de supplément à donner en prime aux abonnés : il l'intitulait d'abord l'*Écho du Siècle* et y mettait des gravures. Ce fut bientôt le *Musée Littéraire* qui paraissait deux fois par semaine. Les abonnés du *Siècle* le recevaient gratuitement. L'adminis-

tration des Postes chicana sur l'envoi de cette prime et, au bout de quelques années, parvint à faire triompher la perception d'un droit exorbitant. *Le Musée Littéraire* fut alors transformé en volumes, que *Le Siècle* offrait régulièrement à ses abonnés. Ces primes du *Siècle* ont répandu des ouvrages de Hugo, Michelet, Balzac, Dumas et autres à des centaines de mille exemplaires. Les abonnés du *Siècle* s'en faisaient, et ils en étaient fiers, une bibliothèque. Leur format in-4° donnait, à la reliure, de grands volumes, aussi majestueux dans les salons bourgeois que *La Révolution et l'Empire* de M. Thiers...

Dès le 27 mai 1837, l'insuffisant Guillemot est remplacé à la rédaction en chef politique par M. Chambolle, un ancien rédacteur du *National*. M. Chambolle, un Sarcey avant la lettre, est solennel. Dès son premier article : *Notre Mission*, il déclare que « la vraie mission du journaliste, mission sainte, consiste dans le développement de ce qu'il y a d'élevé et de moral dans le cœur de l'homme ». M. Chambolle prend une initiative : il signe ses articles. Le plus souvent alors les articles étaient anonymes. L'obligation législative créa en 1850 l'habitude de signer, que *L'Éclair* de Guillaume Sabatier, *Le Temps* d'aujourd'hui, entre autres, n'ont pas adoptée. Chambolle n'a inventé que cela. C'était un brave homme très moyen, très près de Joseph Prudhomme ; il nous a laissé de maussades mémoires : *Retours sur la vie*, qui prouvent trop, hélas, que ce journaliste n'avait guère d'yeux pour voir.

Les abonnés, qui étaient de 3700 après deux mois, ont plus que triplé au 30 juin 1837, quand le journal termine sa première année de publication. Le chiffre des annonces, puisque la combinaison du journal à 40 francs reposait là-dessus, est très satisfaisant : 45.820 fr. 19. On distribue 12 o/o de dividende. Les bureaux, d'abord situés

19, rue Laffitte, sont installés rue du Croissant, dans l'hôtel Colbert, aujourd'hui le 16, toujours plein de journaux. La prospérité du *Siècle* est assurée, et elle ne se démentira pas.

III. — Un orchestre d'affaires

On ne peut en dire autant de son directeur. Certes, il a une période de splendeur inouïe. De 1836 à 1841, il gagnera un million. Il a *Le Droit*, il a *Le Siècle*, et nous allons le voir s'occuper de vingt affaires encore. Il est l'homme en vue, l'homme capable auprès de qui chacun vient tenter ses chances de fortune. Toute nouvelle entreprise rêve de l'avoir avec elle ; toute ancienne d'être continuée par lui. Trop de tentations l'obséderont.

Ne lui reprochons pas de ne point s'être contenté d'une affaire ou deux : un homme comme lui ne vit pas, si son activité n'étend constamment son règne. Le tort qu'il eut fut de ne point concentrer ses affaires dans un de ces beaux châteaux industriels où tout s'équilibre, s'épaule et se consolide. Son contrôle se dispersera trop.

Qu'il devienne presque à lui seul le propriétaire de l'imprimerie Lange-Lévy, alors une des plus importantes de Paris, fort bien. Mais qu'il n'écoute pas tous ceux qui viennent lui proposer quelque chose. Le 28 décembre 1836, il achète *Le Charivari*, alors quotidien, il en donne la rédaction en chef à Desnoyers et à Altaroche. *Le Charivari*, abandonné par son fondateur Philipon quand on lui imposa un cautionnement, embarrassait son acquéreur. Dutacq le paye 35.000 francs. D'autre part, *La Caricature* a dû cesser de paraître à cause de ses violences politiques ; Dutacq le relève sous la direction de Louis Huart en lui interdisant d'ailleurs provisoirement cette politique fatale.

Alphonse Karr fonde *Les Guêpes*, petits volumes mensuels où il commentait à sa guise l'actualité : c'est Dutacq qui en est l'éditeur. On le voit aussi éditer un *Figaro*, un de ces nombreux *Figaros* qui se succédèrent sans réussir entre celui de la Restauration et le journal de Villemessant. Selon le bibliophile Jacob, c'est *Le Figaro* qui eut en 1836 et 1837 Alphonse Karr pour rédacteur en chef que Dutacq commandita. Nous croirions plutôt que c'est un autre *Figaro*, dont le premier numéro parut le 3 mars 1839, et qui avait pour rédacteur en chef Albéric Second. Ce dernier a collaboré à presque tous les journaux de Dutacq. *Le Figaro* en question semble n'avoir pas duré au-delà de 1841.

Dutacq songe encore à créer un journal littéraire, *La Bibliothèque*, qui absorberait *Le Cabinet de Lecture* et *Le Voleur*, et pour lequel il achète un roman à Balzac. Il a aussi *La Gazette des Enfants*. Bien entendu, quand Balzac fonde en 1840 *La Revue Parisienne*, c'est avec Dutacq. Il serait difficile de relever toutes les affaires de journaux auxquelles il s'est intéressé plus ou moins directement.

Mais il s'occupe aussi de théâtre, et c'est de là que viendront ses malheurs. Il est administrateur du Vaudeville, alors situé rue de Chartres, près du Palais-Royal, dans une des voies qui ont disparu au cours des aménagements du Louvre et de ses alentours. Ni lui, ni ses associés, Étienne Arago et Villevieille, n'y gagnent d'argent. Et voici que, le 17 juillet 1838, la salle brûle. L'autorité refuse l'autorisation de reconstruire à la même place, en raison des expropriations projetées ; et puis le Vaudeville n'est pas en règle avec les privilèges, sans lesquels aucun théâtre n'était censé exister. Pour empêcher la dispersion d'une troupe d'élite et payer les pensions (18.000 fr. annuels) acquises aux anciens comédiens du

Vaudeville, Dutacq loue pour 120.000 francs par an une petite salle, le Café-Spectacle, situé au boulevard Bonne-Nouvelle. Salle trop exiguë et trop chère ; on n'en a pas trouvé d'autre. La société Dutacq se met à perdre beaucoup d'argent ; tellement qu'ayant enfin obtenu le privilège, elle cède la main à un certain Trubert, que l'on a dit marchand de rubans. Le déficit a été si lourd, qu'une brèche impossible à combler entame les affaires de Dutacq. Tout ce qu'il a de disponible y a passé. Il emprunte ; un avocat, Louis Perrée, lui avance jusqu'à 300.000 francs.

Ce Louis Perrée n'était pas un simple bailleur de fonds. Nous pouvons croire qu'il avait son idée. Quand Dutacq lui demande encore de l'argent, ce Grouchy qui sera en même temps Blücher continue à lui en avancer, mais à des conditions terribles. Pour 50.000 francs, Dutacq lui cède, à réméré pour six mois, sa gérance du *Siècle*. De la même sorte, il engage *Le Charivari*.

A réméré : c'est-à-dire qu'à l'expiration du délai, Dutacq reprendra sa gérance s'il restitue l'argent prêté. On pense bien que Louis Perrée tient davantage à la gérance du *Siècle*, qu'à rentrer dans ses fonds. Le journal est en pleine prospérité financière ; son influence grandit tous les jours ; la situation de gérant du *Siècle* devient une des premières de Paris. En 1839, tandis que *La Presse* a dû, écornant son principe, élever de 40 à 48 francs le prix de son abonnement, *Le Siècle* est resté fidèle à ses tarifs plus sages : 40 fr. à Paris et 48 fr. en province. Il a maintenant 30.000 abonnés. Pour sa seconde année d'exercice, du 30 juin 1837 au 30 juin 1838, les annonces se sont élevées à 177.347 fr. 89 (au lieu de 45.000 dans l'exercice précédent). Un exercice de six mois, du 30 juin au 31 décembre 1838, les porte à 67.302 fr. 91 ; et du 1er janvier au 31 décembre 1839 elles atteignent

127.597 fr. 91 : Dutacq et Perrée, qui surveillent parallèlement l'administration, discutent sur le montant des créances plus ou moins recouvrables, qui ne peuvent modifier que les bénéfices. Ces bénéfices se chiffrent pour l'année, selon Dutacq à 80.000 francs, à 50.000 selon Perrée.

Le Siècle, dont nous n'avons pas à suivre davantage l'évolution, allait en peu de temps devenir le plus répandu des journaux parisiens, le plus influent aussi, et garder cette place jusqu'à la fin du Second Empire. Il aura jusqu'à 50.000 abonnés. On peut considérer qu'il a fait pendant quarante ans l'opinion française. Le mérite, et la responsabilité, est-ce à Dutacq que cela revient? On pourrait le dire. Pour beaucoup de journaux, l'important c'est le point de départ, la manière dont on conquiert son premier public. Il y a un prestige, une physionomie, qui se fixe du premier coup. Le journal peut ensuite décliner, se modifier, jusqu'à un certain point il n'importe. Les lecteurs jugent moins sur l'exemplaire qu'ils reçoivent que sur l'idée qu'ils ont une fois reçue. *Le Siècle* fut un chef-d'œuvre de lancement.

Au *Charivari*, même succès financier. De 796 abonnés en 1836 quand l'a repris Dutacq, on est en 1839 à 2500 exemplaires par jour. Les actions font prime. Cette prospérité, les adversaires même en témoignent. Alphonse Peyrat, qui est du clan Girardin, rédige à lui seul une petite revue du genre des *Guêpes* : *Personnalités*. Elle offre au frontispice une amusante petite gravure romantique où s'affrontent un aigle et un serpent. Au cours de longues diatribes, on peut y lire : « Comme il paraît que M. Dutacq entend bien les affaires et qu'il paie bien, il est entouré d'une légion d'écrivains de toutes sortes qui lui rédigent les annonces les plus monstrueuses, les réclames les plus séduisantes, les entre-filets les mieux

tournés qu'on puisse imaginer. Il fait *mousser* le *Siècle* dans le *Charivari*, et le *Charivari* dans le *Siècle*... » Et il lui reproche d'entasser plus d'écus que de considération.

Les affaires sont si bonnes qu'elles permettent non seulement d'amortir les procès, assez nombreux et coûteux au *Charivari*, mais même de célébrer de façon marquante les acquittements. Un jour qu'il en a obtenu un sur lequel il ne comptait pas, Dutacq a une idée : il se souvient d'avoir lu dans la *La Peau de chagrin* de Balzac le récit d'un dîner au « Rocher de Cancale » dont l'enivrant souvenir le consolait au temps où il était l'assidu commensal des restaurants à trente-deux sous. Il confia à Balzac lui-même le soin de réaliser au profit des rédacteurs du *Charivari* ce sublime repas. « Allez de l'avant, lui dit-il ; ne ménagez rien, dût la carte à payer se solder par la forte somme que j'étais résigné à déposer sur l'autel du fisc. »

Balzac lâcha la bride à son imagination, raconte Albéric Second qui était alors au *Charivari* ; le célèbre Borel, le maître du « Rocher de Cancale », galopa avec lui dans les champs de l'impossible. Quand il vit le menu, illustré par Daumier et Gavarni, Théophile Gautier lâcha les grands mots romantiques : Obéliscal ! cathédralesque ! superlificoquentieux ! La note s'éleva à 8000 francs. C'était de la bonne publicité.

On n'abandonne pas des entreprises aussi brillantes pour un peu d'argent avancé. Dutacq lutte. Il entame une campagne qui, selon un mot de Bourdin, dure deux ans et vingt procès. Les procès, c'est son péché mignon ; parce qu'il y est trop habile, sa confiance s'y place. Mais la justice a ses brutalités, et elle n'aime pas ceux qui escriment trop avec elle. Quand son délai de six mois expire, Dutacq réussit bien à obtenir des juges une prolongation pendant laquelle il tente une négociation désespérée du

côté des conservateurs. *Le Charivari* n'est-il pas de la queue légitimiste tout autant que de la queue de Robespierre ? *Le Siècle* a une ligne mieux fixée, qui résiste à ce que cherche Dutacq. En décembre 1839, Perrée prend possession de la gérance qu'il a acquise. Les procès dureront jusqu'en 1841 ; mais c'est la lutte du chevalier privé de sa lance qui s'escrime avec ses poings contre le château-fort.

Combat fourré, dans lequel Dutacq peut perdre à la fois ses situations et son prestige. Il rédige contre Louis Perrée un mémoire en huit pages qu'il veut faire insérer au *Charivari*. Ses propres rédacteurs en chef s'y opposent, au nom des intérêts du journal. Ce sont pourtant ses amis : Desnoyers, auquel il a donné avec la rédaction en chef du *Siècle* un poste où il peut donner sa valeur ; Altaroche, qu'il a fait surgir de la tourbe des petits folliculaires. Dutacq les démissionne, et les remplace par Taxile Delord. Desnoyers n'insista pas ; mais Altaroche obtint du Tribunal un jugement qui le maintenait dans ses fonctions de rédacteur en chef de *Charivari*, la propriété étant reconnue à Dutacq. A Dutacq ou à ses créanciers... *Le Charivari* fut divisé en vingt parts de dix mille francs, dont il ne put garder aucune.

On s'écarte du lion blessé. Au bout d'une année de publication de ses *Guêpes*, Alphonse Karr prétend les enlever à Dutacq pour les porter chez un autre éditeur. Il ne pouvait obtenir de comptes, dit-il, à cause du grand nombre d'affaires auxquelles Dutacq était mêlé. Il a sans doute raison ; mais il va trop loin quand il prétend, dans ses souvenirs, *Le Livre de bord*, que Dutacq est un quasi-forban auquel il a dû racheter la proprieté de son œuvre. La grande célébrité d'Alphonse Karr date des *Guêpes*, c'est-à-dire du lancement que leur procura Dutacq. Dans *Le Figaro*, dans *Le Charivari* comme dans *Le Siècle*, les

Guêpes en effet profitèrent de la publicité la plus abondante. Après douze numéros, l'affaire, de fort incertaine qu'elle était au début, s'affirmait brillante : — C'est à cause de mon esprit, disait Karr ; moi, moi seul, ai conquis ce public... — Avec votre éditeur, ripostait Dutacq, sans lequel tout votre esprit ne serait que ce qu'il était avant moi.

On alla devant les juges, pour faire décider sur la propriété des *Guêpes*. En attendant, Alphonse Karr ne pouvait utiliser son titre pour ses petits volumes qu'il avait incontestablement le droit de donner ailleurs sous une autre appellation. Or il ne voulait pas renoncer aux *Guêpes*. La livraison de novembre 1840 parut sans titre ; première trouvaille à laquelle s'ajoutait celle-ci : au lieu des guêpes qui séparaient rituellement les alinéas, ne figuraient dans cette livraison que des membres de guêpes mutilées, aile, patte, abdomen. Ainsi Alphonse Karr mettait les rieurs de son côté ! Ils y sont encore. Le Tribunal donna raison à Dutacq et ordonna la vente du titre comme étant propriété indivise. Karr le racheta, et garda de l'opération une rancune solide. Évidemment il avait dû mal lire le contrat qui le liait, et Dutacq a pu user ici de ces finesses qui vous donnent positivement raison et tort moralement. Dutacq n'en est pas moins un tout autre homme que celui qu'Alphonse Karr présente dans ses mémoires.

Au théâtre du Vaudeville, autre aventure. Enfin la société a trouvé une salle ; le 11 mai 1840 elle s'est installée place de la Bourse (à l'endroit où passe maintenant la rue du 4-Septembre) dans l'ancien théâtre des Nouveautés, que l'Opéra-Comique venait d'occuper provisoirement. La prospérité n'y est pas revenue. Le 30 août 1842, Trubert, le directeur en nom, est mis en faillite. La société Dutacq et Cie se trouve prise dans sa

déconfiture et hors d'état de faire face au déficit dont elle est responsable. Un mois après, elle-même est déclarée en faillite. Le coup le plus dur, c'est que le privilège est retiré à la Société Dutacq, pour être donné à l'auteur dramatique Ancelot. Nouveaux procès interminables auxquels intervient Perrée. Ancelot n'a obtenu le privilège que moyennant un paiement assez singulier à des tiers. Dutacq soutient que le privilège appartenait à ses créanciers. — Vos créanciers, c'est moi tout d'abord, réplique Perrée, complice de la manœuvre. Dutacq est ainsi purement et simplement privé de ce théâtre auquel il a consacré tant d'argent et d'efforts qu'il lui doit sa ruine. Il ne lui reste rien que son expérience.

Il essaiera de l'employer pour créer cette cathédrale de presse dont rêvèrent tous les fondateurs de journaux à cette époque. Il fonde en 1844 la Société Générale de Presse, qui doit publier à la fois cinq journaux, dont deux quotidiens. L'un de ces quotidiens est *Le Soleil*, plusieurs fois annoncé à grand renfort de réclame, sans réussir à paraître. Les contemporains plaisantaient ce *Soleil* qui ne se levait pas. Dutacq fut gêné par la crise de 1845, par la publication d'un autre journal tumultueux, *L'Époque*, et par la trahison de ses actionnaires : il employa cinq années à faire payer ceux-ci. Mais ce n'était que satisfaction de vanité.

En 1848, il fut la cheville ouvrière du premier journal à un sou, *La Liberté*, dont le succès fut considérable mais bref à cause des fluctuations politiques. Dutacq s'y était trouvé associé à Millaud, le futur fondateur du *Petit Journal*, et à Mirès. Il demeura l'administrateur de leurs journaux, le *Pays* et *Le Constitutionnel*. Ces postes en sous-ordre lui convenaient peu. Il rêvait toujours de vastes entreprises. Il mettait sur pied une maison d'éditions, appuyée de capitaux considérables, qui devait

jeter du premier coup sur le marché européen quatorze cent mille volumes, lorsqu'il mourut le 11 juillet 1856, à 45 ans. Barbey d'Aurevilly, qu'il avait soutenu dans sa collaboration au *Pays* et qui comptait sur lui pour éditer Maurice de Guérin, a pu écrire : « J'avais de l'affection pour lui... Il était du petit nombre de nageurs sur le vaste gouffre avec qui j'aimasse à passer une heure à bâtons rompus... » On sait que l'éloge n'est pas mince.

Comme les autres grands hommes qui créèrent la presse industrielle au XIX^e^ siècle, Dutacq était un homme de main plus qu'un homme de pensée. Nous attribuons beaucoup plus d'importance aux littérateurs qu'à ces gens d'action. Sans mettre la matière au-dessus de l'esprit, n'est-il pas nécessaire de connaître aussi ceux qui furent les maîtres de l'opinion, en leur temps, et les patrons de certains de ces écrivains dont nous commentons les écrits? Le grand instrument que fut la presse a valu ce qu'ils valaient.

JEAN MORIENVAL.

NOTES ET RÉFLEXIONS

Pierre Villey

La catastrophe de chemin de fer de Conches, le 24 octobre dernier, vient d'endeuiller l'Université de Caen et l'histoire littéraire française par la mort prématurée de Pierre Villey.

D'une famille caennaise et universitaire, fils du doyen de la Faculté de Droit de Caen, Pierre Villey, professeur à la Faculté des Lettres de sa ville natale, s'est acquis, par ses travaux, une place qu'il a voulu limitée en étendue, mais qu'aucune difficulté n'a pu lui imposer de limiter en profondeur. Il est devenu l'homme de France qui connût le mieux Montaigne. A l'École Normale Supérieure, à la Fondation Thiers, puis pendant ses années d'enseignement à Caen, il se donne à l'étude de Montaigne, et il meurt, laissant un monument puissant, harmonieux, et dont quiconque aujourd'hui se pique de lire et de bien comprendre les *Essais* doit s'avouer tributaire.

Sainte-Beuve pouvait dire que sur Montaigne « on n'avait plus à attendre de découverte »; P. Villey allait se faire le « découvreur » de Montaigne, prouver que Montaigne n'était pas ou tout stoïcien, ou tout épicurien, ou tout sceptique, — que les *Essais* n'étaient pas cette fleur rare qui germe sans graine et s'épanouit sans atmosphère favorable, — qu'il fallait donc, pour avoir de Montaigne une intelligence autre que subjective et individuelle, établir au préalable des données historiques solides et scientifiques. A fixer ces principes, P. Villey, humble et infatigable serviteur (et guide) des lecteurs de

Montaigne, a consacré sa vie de savant. Sa thèse de doctorat, sur *Les Sources et l'Évolution des Essais de Montaigne* (1908), inaugure magistralement cette tâche. M. Lanson, en rendant compte dans la *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, a dit en son temps ce qu'elle avait coûté de recherches, d'efforts, de lectures : toute la littérature antique, et toute celle du XVI^e^ siècle. Éclairé sur les lectures de Montaigne, sur la chronologie de ses *Essais*, sur la part d'originalité de l'écrivain et les variations mêmes de cette originalité, P. Villey pouvait dans la deuxième partie de son ouvrage, tenter la synthèse, reconstruire étape par étape — autant qu'un Montaigne se laisse saisir — le développement des idées et de l'œuvre elle-même. Thèse imposante par ses dimensions, mais encore plus par l'ampleur des connaissances et la netteté d'intelligence. Œuvre définitive, qui fixe certaines données bien acquises. Œuvre inachevée cependant en ce qu'il reste toujours à vérifier de plus près, à préciser davantage le détail. Œuvre donc que P. Villey continuera.

Sans doute, par son érudition attentive et la richesse de ses lectures, il peut à l'occasion dire un mot ou nouveau ou plus précis sur d'autres problèmes (les *Sources italiennes de la Défense et Illustration*, la *Chronologie des Œuvres de Marot*), mais P. Villey revient toujours à Montaigne. Il n'est guère d'année où la *Revue d'Histoire Littéraire*, ou d'autres revues, ne publient de lui quelque article ou note sur Montaigne, quelque compte-rendu d'ouvrage sur Montaigne. Tout récemment, il publiait, chez Malfère, un volume de vulgarisation sur les *Essais*, et, chez Rieder, un autre sur Montaigne. Cette année même P. Villey a pu donner de sa thèse une nouvelle édition qui bénéficie des vingt-cinq années de nouvelles recherches. La Providence a voulu que cette première œuvre, fructifiée par le labeur de sa vie, fût aussi sa dernière. Mais P. Villey avait la légitime fierté de marquer lui-même, et en toute modestie, dans l'avant-propos de cette récente édition, ce qui est définitif dans son œuvre :

« Si la matière à contestation n'est certes pas près de manquer, elle s'offre à nous dans un cadre différent, et beaucoup de systématisations téméraires semblent être devenues impossibles. Grâce aux dates on voit assez clair désormais dans les opinions de Montaigne, en apparence contradictoires, sur la vertu, sur la mort, sur la douleur et la volupté. »

Paroles modestes, car P. Villey fut un grand savant modeste, n'attachant de prix qu'à la vérité et à la sincérité, mais sachant qu'elles n'en valent que plus si elles s'expriment sans irriter ni blesser. Un adversaire avec qui jadis il fut en discussion sur des problèmes techniques, le docteur Armaingaud, reconnut un jour que parmi les répliques — nombreuses — que ses opinions s'étaient attirées de la part d'historiens de la littérature, celle de P. Villey était la plus impartiale et celle qui eut le plus de portée. Même sobriété, même probité dans ses comptes-rendus d'ouvrages ; même simplicité, mais aussi même fermeté dans son style.

Sous ces dehors de science un peu austère, soucieuse surtout de rester, sans en abandonner aucun, sans non plus les outrepasser, dans les droits de la science, P. Villey prouva à ceux qui purent l'approcher une âme exquise de droiture et de bonté. On sait l'infirmité qui l'atteignit jeune encore : à trois ans, il devenait aveugle. Sa cécité ne le détourna ni des études ni plus tard de sa tâche personnelle. C'est dire tout le courage, toute l'ardeur, toute la confiance dont quotidiennement, sans y penser, sans s'en faire gloire ni se plaindre, il donna à tous le spectacle. C'est dire aussi le dévouement dont il fit preuve ; car il tint à honneur d'être le secrétaire général de l'association Valentin Haüy ; honneur, mais labeur aussi, labeur incessant pour améliorer sous toutes ses formes possibles le sort de ses frères aveugles ; honneur et labeur qu'il paya de sa vie : il allait à l'Association Haüy quand il prit le train qui devait le blesser mortellement.

Il n'est aucun labeur qui l'ait fait reculer ; il n'est non plus aucun acte de charité qui l'ait fait hésiter. A Caen, les témoignages en abondent ; mais comment ne pas reproduire ces lignes de l'hommage que dans l'*Écho de Paris* une de ses étudiantes lui rendait? « Connaissant individuellement tous ses élèves, il tenait à être au courant non seulement de leurs travaux, de leurs projets, mais aussi des conditions matérielles de leur existence. Et je ne crois pas commettre d'indiscrétion en disant ici qu'à certains il sut prodiguer autre chose que des encouragements et des conseils... »

Caen a fait à P. Villey des obsèques simples, émues, unanimes. Des degrés même de l'autel, Mgr Picaut, évêque de Bayeux et Lisieux, a tenu à louer brièvement cette vie de labeur et de charité que P. Villey, blessé sur son lit d'hôpital, voulut expressément finir au milieu des prières chrétiennes ; au cimetière, le Ministre de l'Éducation Nationale, par un télégramme, rendait le plus bel hommage, et le plus juste, au savant, en le qualifiant d' « héroïque ». P. Villey est un de ces modestes que la mort, tout d'un coup, grandit à leur véritable mesure.

R. C.

« *Commentaire* »

Commentaire a été tiré à cent soixante-quatre exemplaires par les soins de la maison d'édition « La Connaissance (1) ». Il est impossible qu'une pareille œuvre reste le privilège de cent soixante-quatre lecteurs. Un éditeur s'honorera en lui ouvrant discrètement et sans tapage la société un peu plus large de ceux qui lisent avec leur âme.

« Depuis deux ans, je suis malade ; lui a continué de vivre... » Elle attend. Attendra-t-il ? Et, un matin, arrive au sanatorium une lettre du fiancé. « Je me marie, notre amitié demeure. » Le mince cahier n'est que le commentaire de ces paroles et de celles qui suivront. Chaque battement du cœur meurtri soulève une pensée qui capte aussitôt les mots les plus simples. Ce mélange de confidence et d'analyse est une étonnante réussite de sincérité ; on ne saurait parler ni d'étalage, ni de vivisection. « Je me regarde toujours vivre, je me moque de moi, je me dénigre, je ris de mes élans et de mes enthousiasmes... » ; mais justement cette lucidité et cette exigence critique n'ont ici pour effet qu'un dépouillement total ; ni cris confus du cœur ni jeux de l'intelligence : une douleur digne, droite, qui creuse, et un noble esprit qui sait que tout est perdu, sauf lui-même.

Commentaire est, comme toute œuvre vraie, un témoignage non sur un cas, mais sur l'homme, témoignage sur l'amour sans phrases dans sa totalité, témoignage sur la fatuité masculine, témoignage sur l'amitié. Avec quelle ferveur Mlle Marcelle Sauvageot relève « notre amitié demeure ! » « Savez-vous ce que c'est que l'amitié ? Croyez-

(1) Marcelle Sauvageot, *Commentaire*, 84 pp., in-12, 1933.

vous que ce soit un sentiment plus tiède qui se contente des restes et des menus services que l'on ne peut éviter de se rendre? L'amitié, je crois que c'est de l'amour plus fort et plus exclusif... mais moins tapageur. » Le signe que l'ami est là? « Il me semble que je peux être égoïste... » Celui qui a repoussé l'amour pourrait-il donc accorder cela? « Ne me demandez pas de vous regarder par-dessus l'épaule et ne m'accompagnez pas de loin. Laissez-moi. »

Une ironie sans méchanceté ni prétentions métaphysiques jette une lumière douce sur ce paysage dévasté : une ironie qui paraît être moins une disposition de l'esprit qu'une qualité des choses. Celle qui a reçu le coup ne veut pas tricher : elle demande aux autres de faire comme elle, et comment ne pas regarder avec une pitié sévère ou amusée ceux qui n'arrivent pas à sortir de la tricherie?

L'amour dont elle parle ici, Mlle Marcelle Sauvageot l'appelle par son nom : c'était une foi. « Il me faut une autre foi. » Mais c'est *gaîté* et non *joie* qui est le mot de la fin, c'est-à-dire un mot qui ne finit rien parce qu'il ne recommence rien. Gaîté d'une nuit où les malades du *sanatorium* dansent, gaîté provisoire, entretenue avec un peu de champagne, de la musique et une agitation harmonieuse du corps. « Légèrement grisée par ce rythme, près de mon danseur d'un soir, qui demain aura oublié cette veille, je suis montée lentement jusqu'à ma porte. » Mais, nous, nous n'oublions pas que sa souffrance l'a déjà fait monter beaucoup plus haut. Ne le saurait-elle pas?

HENRI GOUHIER.

De Sluter à Sambin

Claus Sluter, Huguet Sambin : il n'est personne qui ne connaisse ces deux noms. Le premier est celui du génial artiste qui sculpta à la Chartreuse de Champmol, près de Dijon, les admirables statues qui ornent le portail de la chapelle et celles, plus belles encore peut-être, qui décorent le puits de Moïse. Le second est celui de l'ornementiste ingénieux et subtil à qui la ville de Dijon doit quelques-unes de ses plus belles maisons et dont les sculptures sur bois enchantent les connaisseurs. Rien de plus différent que le génie de ces deux hommes : le premier, venu des Pays-Bas pour répondre à l'appel du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, est un représentant de l'art réaliste du moyen âge ; le second, dont nous connaissons mal l'origine exacte, est le fils authentique de la Renaissance. Entre les deux s'étend une longue période au cours de laquelle la sculpture jette, en Bourgogne, le plus vif éclat et produit à profusion des œuvres dignes de souvenir.

Cette période, il est vrai, est mal connue. La plupart des imagiers qui travaillent pour les églises bourguignonnes sont inconnus, et l'histoire n'aime guère à s'occuper des œuvres anonymes. Leur production est d'ailleurs dispersée un peu partout : il n'est guère de village de la Côte-d'Or qui ne conserve dans son église paroissiale, dans une chapelle plus ou moins écartée, voire dans une propriété privée, quelque spécimen de l'art de la fin du XV[e] ou des deux premiers tiers du XVI[e] siècle, si bien qu'il est difficile de tout connaître et de tout classer.

Le mérite n'en est que plus grand, de M. Henri David, ancien membre de l'Institut français de Florence, d'avoir résolument entrepris l'étude de la sculpture bourguignonne de Sluter à Sambin (1) et de nous avoir donné, en deux

(1) Henri David, ancien membre de l'Institut francais de Florence, docteur ès lettres : *De Sluter à Sambin*, t. I. La fin du moyen-âge ; t. II, La Renaissance ; 2 vol. in-4° de XX-397 et XXXII-496 pages ; Paris, P. Leroux, 1933.

magnifiques volumes abondamment illustrés, le résultat de plusieurs années de patientes recherches.

Au cours de son étude, M. David est amené à se poser des problèmes de première importance pour l'histoire de l'art, et même pour celle de la civilisation en général. Il s'agit par exemple de définir l'école bourguignonne. Cette école existe-t-elle réellement? se distingue-t-elle des autres par quelques traits caractéristiques? Sans doute, à l'époque que l'auteur envisage au début de son ouvrage, ses maîtres principaux sont deux flamands, Claus Sluter et Claus de Werve et un espagnol, Jean de la Huerta. Et cependant « à mesure que, dans l'espace, nous nous écartons de ce foyer (Dijon), nous rencontrons des sculptures de physionomie indécise et qui, partagées entre plusieurs centres d'influence, doivent trop souvent à leur origine confuse un aspect de médiocrité et de fadeur. Au contraire, si nous nous rapprochons de Dijon, les œuvres s'animent et vivent. Malgré les éléments venus du dehors, qui d'ailleurs varient leur aspect et en accroissent l'intérêt, elles gardent entre elles une parenté intime, un air de famille où se reconnaît le foyer vivant, tout proche, d'où elles sont issues. Ce faisceau de traditions persistantes qui explique la cohésion profonde des œuvres et, par leur nombre, manifeste la puissance de l'atelier où règnent ses traditions, nous fait discerner à sa vraie marque l'école dijonnaise et son action prolongée jusqu'au cœur du XVI[e] siècle » (t. I, p. XVII).

C'est à un réalisme de bon aloi, vigoureux et sain, que M. David se plaît à reconnaître les sculptures de l'école bourguignonne. Sans doute, après Sluter, se produit une sorte d'apaisement. Aux prophètes inquiets et tourmentés du puits de Moïse, succèdent de calmes vierges, des saints tranquilles, dont les traits reproduisent, à n'en pas douter, ceux des honnêtes travailleurs de la ville ou de la campagne.

Il est naturel d'autre part que la Bourgogne, carrefour de routes et terre de passage, ait recueilli les influences les plus variées et subi l'action des écoles voisines ou éloignées. M. David signale ainsi les relations tourangelles, rhodaniennes, rhénanes, champenoises, flamandes, qui agissent d'abord et préparent l'influence italienne, caractéristique de la Renaissance.

Longtemps, le moyen âge se survit à lui-même, surtout dans les cantons isolés où ne pénètre pas l'air du large, et

jusque vers le milieu du XVI[e] siècle, on signale en certaines régions de la Côte-d'Or des œuvres sculpturales qui se relient aux traditions de l'école de Sluter. Mais cette résistance gothique n'empêche pas la conquête italienne, et alors on voit se multiplier les bas-reliefs pittoresques, les décors d'arabesque, toutes choses jolies et charmantes qui ne rappellent que de très loin, et presque par antithèse, les grandes œuvres du XV[e] siècle.

Pourtant, même avec Sambin, l'école bourguignonne ne perd pas son originalité : « Fils adoptif de l'ancienne cité ducale, Hugues Sambin s'est en définitive assimilé la plastique séculaire de la province où il vécut pour son compte plus de cinquante années. Son œuvre et sa doctrine en reflètent les qualités essentielles... A côté de lui, il y a (d'ailleurs) place pour une production indigène qui garde la saveur du vieux temps » (t. II, p. 434).

Nous ne pouvons ici insister sur la richesse de la documentation qu'a réunie M. David et sur laquelle il appuie ses conclusions. Disons seulement que son œuvre est de celles qu marquent. Elle fait connaître, en grand nombre, des sculptures presque inaccessibles, souvent ignorées ou oubliées, plus souvent inconnues; elle rappelle une époque, brillante entre toutes, de l'art en Bourgogne. Elle mérite incontestablement de retenir l'attention de tous ceux qu'intéresse le passé de nos vieilles provinces.

Gustave Bardy.

THÉATRE

Milmort de M. Paul Demasy est certainement la pièce la plus *forte* de la nouvelle saison. La force est une vertu cardinale; saint Thomas en parle comme un profond moraliste, c'est-à-dire doué d'un sens aigu du réel, dans une collection de Questions fort bien traduites et présentées par le P. Folghera aux éditions de la *Revue des Jeunes*. Mais — voir IIª IIæ, q. 123, art. 12 — elle ne peut être la vertu souveraine, et ceci pas plus dans une œuvre d'art que dans la vie d'un individu ou d'un État. Il y a une virtuosité de la force, un déploiement sportif de la force pour la force que les meilleurs auteurs de ce temps semblent parfois prendre pour la puissance tragique. Il n'est pas sûr que M. Paul Demasy échappe toujours à ce tragique simplifié. Cette violence est d'ailleurs sympathique en un temps où les écrivains qui se piquent de tempérance, de sérénité et de modération, se contentent si vite d'une facilité et d'une platitude signifiant un parfait oubli de l'humain. Pour juger avec équité *Milmort*, allez donc voir *Le Juif polonais* d'Erkmann-Chatrian que reprend la Comédie-Française, cette prétendue tragédie du remords dont l'indigence esthétique et spirituelle est le seul élément réellement dramatique : les trois actes de M. Paul Demasy pourront vous déplaire ou vous choquer, mais la qualité tragique est authentique, et vos réactions même défavorables seront à la mesure de sa puissance.

M. de Milmort est en apparence un « ours », un gentilhomme campagnard qui a, en quelque sorte, supprimé le monde extérieur autour de son château. Sa femme et

sa fille sont à peu près séquestrées. La première semble s'en accommoder ; la seconde étouffe. Un garde-chasse joue le rôle de garde-chiourme : c'est d'ailleurs un assassin repenti que Milmort a sauvé pour en faire son esclave. Toute cette histoire est d'une noirceur qui s'étalerait, grasse et provocante, sur la couverture d'un mélodrame romantique. Pour compléter, M. Demasy jette la tendre jeune fille aux pieds d'un curé de campagne qui a sans doute la foi mais paraît n'avoir aucun soupçon de la charité ; sa théologie est une sorte de jansénisme pour adjudant : service filial ! service filial ! J'ajoute que le personnage n'est guère servi par un acteur qui essaie de jouer noble et sacerdotal.

Mais ce ne sont là qu'apparences. M. de Milmort s'est retiré dans son château comme Zarathoustra « quitta sa patrie et le lac de sa patrie et s'en alla dans la montagne ». « Là, continue Nietzsche, il jouit de son esprit et de sa solitude et ne s'en lassa point durant dix années. » La solitude de M. de Milmort est une sorte de transcendance méprisante, de retraite philosophique, une manière de vivre en homme loin d'un monde où les hommes se contentent d'exister. On pense à « par-delà le bien et le mal » : il ne faudrait pas ici porter au compte de Nietzsche les aventures de Milmort. Zarathoustra redescend dans la plaine pour prêcher le nouvel Évangile ; le héros de M. Paul Demasy se refuserait cette suprême générosité. Il n'y a en lui aucune folie : c'est une raison pure désespérée des hommes et se complaisant uniquement dans la création solitaire d'une figure vraiment humaine. Il a réussi. Il n'existe plus, mais il vit, et vivre signifie aller jusqu'au bout de la vie par-delà tous les préjugés qui permettent aux mortels d'exister. Ce « jusqu'au boutisme » vital est le secret de son bonheur. Artiste raffiné, il vit dans la compagnie de Bach et le culte de l'éternel printemps qui anime le monde sous la métamorphose des saisons.

Milmort renonce à la solitude pour mieux jouir de son

esprit, et non comme Zarathoustra « parce qu'il a besoin de mains qui se tendent ». Il a trouvé un partenaire digne de sa solitude : sa fille qui se cabre est bien de sa race. Il la soumet à une espèce d'initiation comparable à celle de l'étrange vieillard que M. Alphonse de Chateaubriant met en présence de son jeune héros ; coïncidence curieuse, Milmort a aussi dans sa chambre la gravure de Dürer, *Le Chevalier et la mort* ; mais ici « la réponse du Seigneur » allume une autre flamme. L'art de Milmort consiste à dissiper l'inquiétude et l'angoisse dans le vertige ; c'est vraiment la pédagogie du vertige ; il faut tomber au-dessous de l'existence pour retrouver la vie : une seconde chute est la rédemption de la première.

C'est alors la paix infernale, le repos au sein d'un monde où il n'y a ni lois sociales ni lois morales et surtout où rien n'est naturellement respectable. L'immoralisme de Milmort met du moins à nu ce principe de la misère et de la grandeur humaines, illustré par de récents crimes scandaleux d'une façon qui eût été jugée invraisemblable au théâtre : la nature de l'homme est peut-être de n'avoir pas de nature et de la conquérir. Ne croyons d'ailleurs pas que cette pédagogie du vertige s'achève tout simplement dans un appel aux instincts. Le retour à la vie n'est pas un renoncement à l'intelligence. La vie intégrale ne peut être possédée et savourée qu'à l'intérieur d'une possession intellectuelle. La seconde chute, comme la première, met en cause l'esprit. Milmort *joue au monstre* en artiste raffiné jusqu'à l'instant où sa fille, incapable de jouer le jeu jusqu'au bout, se sert du revolver qu'il a lui-même mis entre ses mains.

Milmort est donné au Théâtre de l'Œuvre. M. Aimé Clariond et Mlle Marguerite Jamois font passer les scènes les plus difficiles avec un art qui mérite les plus chauds éloges. On ne saurait trop reprocher à leurs compagnons une médiocrité qui tient en grande partie à celle des personnages.

M. Stève Passeur s'amuse ; le dompteur a mis sa tête dans la gueule du lion, puis, pour se reposer, il fait danser les chats savants. *L'Amour gai* est une œuvre didactique ; un jeune avocat, Didier, apprend à un gros industriel, Flavien : 1° comment réparer un moteur d'auto ; 2° comment meubler un appartement moderne ; 3° comment prendre le cœur féminin. En même temps, Didier est prodigieusement actif : au premier acte, il enlève la femme de Flavien ; au second, il la lui rend sous conditions ; au troisième, il décide Flavien à quitter la partie.

La pièce a deux plans. Dans le premier, Didier est le meneur de jeu : c'est un dessin animé au rythme allègre, d'un style sec et crépitant ; le dialogue relève d'une escrime intellectuelle qui déconcerte le profane. L'auteur tire tout le comique possible du « cynisme ». Didier s'amuse beaucoup à abattre son jeu, à faire abattre celui des autres ; ce qui est drôle, ce sont les situations claires ; la comédie tournerait au vaudeville par l'impossibilité radicale de supporter le moindre quiproquo. Flavien est ici le héros de vaudeville tout ahuri de ne pas trouver la plus petite situation vaudevillesque. Sur l'autre plan, Flavien est le personnage central : il a un caractère détestable, il aime, bêtement, simplement, humainement, mais pas gaîment. A mesure que la pièce avance, Flavien apparaît de plus en plus humain, de moins en moins caricatural. Mais Didier ne le suit pas sur ce nouveau plan, de sorte que le dernier acte manque de netteté : si Didier est un homme, ce n'est plus qu'un petit monsieur brillant dans le rôle assez banal de séducteur et son « amour gai » ne semble pas d'une solidité à toute épreuve. Ce caractère flou du dernier acte est encore accentué par le rôle de la jeune femme qui se stabilise dans « l'amour gai » sans arriver à nous fixer sur sa personnalité. Peut-être n'en a-t-elle pas.

Tout se passe comme si Flavien avait dû hurler par la bouche de M. Renoir ; nous aurions eu aussi M. Jouvet en

Didier poète, métaphysicien et profiteur actif de la gaîté ; nous aurions deviné dans le sage maintien de Mme Valentine Tessier les balancements d'un cœur sans complication. Mais la pièce de M. Passeur est jouée au Théâtre Michel : M. Allerme est un excellent Flavien et je ne suis pas sûr que M. Fresnay soit un Didier intégral.

Milmort est le martyr de l'immoralisme ; Didier en est le prince charmant : Lafcadio en reste le théoricien et l'expérimentateur. Accueillons avec la plus franche sympathie le jeune Groupement du théâtre Art et Travail ; sa devise nous plaît ; son premier spectacle est mieux qu'une promesse ; mais le drame et la bouffonnerie des *Caves du Vatican* répugnent à toute présentation théâtrale. « Adaptée en neuf jeux » par Mme Yvonne Lartigaud, l'œuvre d'André Gide perd son centre de gravité. La scène essentielle de la « sotie », le crime gratuit de Lafcadio, n'est plus qu'un monologue perdu au milieu d'une farce anticléricale assez peu réjouissante. L'ironie gidienne se dissout et laisse, d'un côté, un jeu intellectuel qui n'est pas comique, de l'autre, un comique qui n'a plus rien d'un jeu de l'esprit.

Henri Gouhier.

CINÉMA

« Dostoïewsky ou la Maison des morts »
au Studio Parnasse

Si les producteurs de films des grands pays « bourgeois » n'avaient pour la plupart toute honte bue, ils se sentiraient quelque peu vexés de recevoir du cinéma soviétique à la fois des leçons de goût et des leçons de morale. C'est un fait pourtant qu'il faut être aujourd'hui bolcheviste pour oser traiter à l'écran certains problèmes sociaux qui ont une autre importance que les petites histoires d'amour et que les romans d'aventures puériles dont on régale les spectateurs occidentaux. Et c'est un fait aussi que, seuls de leur espèce, les films soviétiques sont chastes : contrairement à ce qu'affirment certains propagandistes intéressés, ils ne font pas appel, comme nos productions commerciales, aux plus bas instincts de l'humanité.

Il faut être juste. Même en pays capitaliste, certaines bandes récentes, généralement étrangères, témoignent d'un certain goût des idées sérieuses. Une œuvre comme *Cavalcade* nous offre aux Ursulines une vue saisissante de trente ans de vie anglaise ; sous une forme humoristique, *Pas besoin d'argent* ou le *Président fantôme* font réfléchir le spectateur moyen sur un certain nombre de tares politiques et de brigandages économiques que la grande presse a coutume de voiler. Mais il est rare que dans ces films les milieux populaires occupent une autre place qu'anecdotique et pittoresque ; le plus souvent l'usine et le champ sont sacrifiés au bureau de direction, au château, au salon... et à l'office. Ajoutons que la satire, au

lieu de la mettre à nu, effleure en général la pourriture contemporaine. Enfin, nous le disions ici même récemment, il n'est guère de scénariste ou de metteur en scène qui se dispense de pimenter les œuvres les mieux réussies de ces quelques minutes de vues licencieuses qui font le désespoir des mères de famille...

Après le *Chemin de la vie*, le nouveau film qu'on présente au Studio Parnasse nous démontre clairement que les cinéastes de l'U.R.S.S. ne sont pas seulement des artistes et des poètes, qu'ils ne se contentent pas de jouer en maîtres avec les ombres et les lumières et de faire du mouvement spontané des foules la plus émouvante symphonie ; il est visible aussi qu'ils ont renoncé une fois pour toutes à l'odieux système des *stars* et qu'ils ne font aucune place dans leurs œuvres à ce qu'on appelle si bassement le *sex-appeal*. Peut-être trouvera-t-on même que les figures féminines sont un peu effacées, mais, il faut bien le dire, nous sommes si écœurés des idylles troublantes et des chienneries que nous éprouvons, en voyant le *Dostoïewsky* de Fedorow, une véritable impression de soulagement...

L'argument de moralité n'est pas le seul en jeu, et l'on n'ose pas sans quelque scrupule *recommander* une œuvre qui, sans déformer de mauvaise foi les faits historiques, les présente pourtant sous un tel jour qu'elle risque de convertir au communisme quelques esprits mal défendus. Au vrai il nous paraît qu'un catholique instruit tirera profit d'un spectacle d'une haute tenue intellectuelle et que, sous une forme plus concrète et par là même plus saisissante, ce film le forcera à ce même examen de conscience salutaire auquel un Berdiaëff nous conviait tous dans une brochure récente. Il est trop facile de dire que la vérité chrétienne nous assure d'avance de l'erreur communiste et que nous n'avons rien à apprendre à l'école des matérialistes. Pouvons-nous oublier que le communisme, dont les plus hautes aspirations sont implicitement religieuses, tire sa meilleure force d'une

lamentable carence de beaucoup de chrétiens? Il ne s'agit pas ici de « conversion », moins encore d'un snobisme de salon : En nous forçant à réfléchir sur les véritables exigences de notre foi, nos adversaires nous aideront peut-être à les dépouiller peu à peu de leurs meilleures armes contre nous...

En mars 1849, le jeune Dostoïewsky erre pensivement à travers Pétersbourg. Il admire la beauté du ciel sur lequel se détachent les bulbes dorés des églises, l'austère harmonie des quais de la Néva... Mais deux ou trois vues très sobres soulignent au même moment les misères essentielles d'une société mal faite. Le long du fleuve, un vieux manœuvre hâle péniblement une péniche trop lourde; dans les étroites ruelles des quartiers pauvres, le ciel lui-même est offusqué par de tristes masures pleines de taudis sans air; au pied de la cathédrale, juste au-dessous du fronton orné de préceptes évangéliques, un vieux soldat, pour une faute légère, est bâtonné sadiquement aux sons de l'hymne tzariste...

Sous ces vives impressions, le romancier rejoint ses amis : ils sont là une dizaine de jeunes hommes ardents, en train de reconstruire le monde selon les principes de Fourier et du socialisme utopique. Plusieurs d'entre eux pensent que le christianisme est l'allié nécessaire de toute révolution, mais d'autres affirment qu'on ne peut attendre aucun effort de justice d'une Église qui prêche la résignation... Dostoïewsky lui-même hésite entre les deux tendances. Sur une dénonciation de police, tout le groupe est arrêté. Sollicité de trahir ses compagnons, le romancier refuse avec noblesse, il partagera leur sort et souffrira comme eux pour la cause socialiste.

Furieux d'être victime de certaines « ironies » révolutionnaires, le tzar Nicolas prépare alors cette effroyable comédie dont Stefan Zweig a su donner après Dostoïewsky lui-même un tableau si hallucinant (1). La traduction

(1) Stefan Zweig, *Sternstunden der Menschheit.*

cinématographique est d'une simplicité noble qui fait contraste avec la manière grimaçante chère aux metteurs en scène d'Allemagne ou d'Amérique. Un jour de neige et de grand froid, les conspirateurs sont menés au grand trot sur le terrain habituel des exécutions martiales; le tambour roule; on leur bande les yeux, les soldats du piquet les mettent en joue; on n'attend plus que le commandement d'exécution. Mais de longues minutes s'écoulent : pour lire le jugement du Conseil de Guerre, le tzar s'est amusé à faire choix d'un greffier bègue. Enfin, à la dernière seconde, un messager accourt, qui annonce que, dans sa haute clémence, Sa Majesté fait grâce aux condamnés et les envoie au bagne.

Après cette scène terrible, le film nous présente sans romantisme inutile, en quelques vues précises inspirées de la *Maison des morts*, deux ou trois épisodes de la déportation en Sibérie. Le tableau des étuves est d'un beau réalisme qui reste humain jusque dans les outrances nécessaires; pour saisir en quoi consiste le *goût*, et qui reste indéfinissable, on pourra comparer le bagne de *Dostoïewsky* et les pénitenciers d'un film américain, d'ailleurs honorable, comme *Je suis un évadé*. Mais l'essentiel de l'action n'est pas là; le vrai drame se déroule dans l'âme du romancier. C'est en Sibérie qu'il touche au tréfonds de la douleur humaine. L'odieux traitement subi par les déportés le jour de la plaisanterie impériale lui paraît si indigne de la personne humaine qu'il veut y découvrir un caractère expiatoire, et qu'au lieu de préparer la révolte qui fera une société meilleure, il cherche dorénavant sa sanctification et celle de tout un peuple dans « ce tourment et cette angoisse dont le Christ a parlé » (l'*Idiot*, I, 2). Le salut du monde ne peut pas naître d'une révolution, mais d'une acceptation humble et douce des pires injustices, d'une participation douloureuse au rachat divin de l'humanité...

Trente ans plus tard, nous retrouvons Dostoïewsky promu au rang de personnage officiel, et prononçant

devant la Cour le panégyrique de Pouchkine. Comme malgré lui, à force de prêcher que la misère russe est sainte, il est devenu maintenant l'allié ou le prisonnier de la pire autocratie. Le rythme même du film, d'une lenteur et d'une gravité fort éloignées du dynamisme révolutionnaire qui nous avait frappé dans les autres œuvres soviétiques, souligne cette espèce d'*enlisement* qui paralyse peu à peu une âme chrétienne en face de son devoir social...

On le voit, il ne s'agit pas ici de propagande grossière : en choisissant comme protagoniste l'une des plus hautes consciences de l'Église russe, en évitant toute caricature trop facile, l'auteur du film élève le débat sur un plan où aucun adversaire de bonne foi ne refusera, je pense, de le suivre. Est-il besoin, d'ailleurs, de rappeler que dans la religion personnelle de Dostoïewsky nous ne reconnaissons pas la vérité chrétienne? Pour reprendre une expression qu'on a pu lire naguère dans *La Vie Intellectuelle* et qui s'applique mieux encore à certain mysticisme russe qu'aux exagérations de Jansenius et de Calvin, le naturalisme marxiste a trop beau jeu en s'attaquant à cette conception incomplète du péché qui fait rayonner sur le monde l'ombre douloureuse de la Croix plutôt que la lumière ineffable du Verbe ressuscité (1).

Il reste vrai que, même parmi les catholiques, certaines positions traditionnelles en face des problèmes sociaux donnent souvent l'impression que nous abandonnons au « Prince de ce Monde » cette voie laborieuse où nous devons peiner chaque jour pour rendre l'univers moins indigne de son Sauveur. Le film de Fedorow nous forcera à nous demander avec quelque angoisse si nous n'avons pas accepté à certaines heures décisives ce contresens où se complaisent tant d' « heureux possédants », si nous

(1) Cf. R.P. Teilhard de Chardin, réponse à l' « Enquête sur les raisons actuelles de l'incroyance », *La Vie Intellectuelle* du 25 octobre 1933, p. 221.

n'avons pas cru comme eux que s'il doit y avoir « toujours des pauvres parmi nous », c'est qu'il nous faut accepter l'injustice qui permet l'aumône et prolonger sans scrupule cette inégalité qui donne tant de relief aux œuvres de bienfaisance. Une fois l'équivoque dissipée, nous serons plus forts pour demander aux sociologues marxistes s'ils pensent sincèrement qu'on puisse constituer un ordre vrai qui exclue toute charité et qui substitue à l'amour miséricordieux l'excitation presque biologique du travail en commun.

MAURICE DE GANDILLAC.

Le Gérant : E. AUBIN. Imp. E. AUBIN ET FILS. — LIGUGÉ (Vienne).